Le nouveau visage du Canada

Incidence économique et sociale de l'immigration

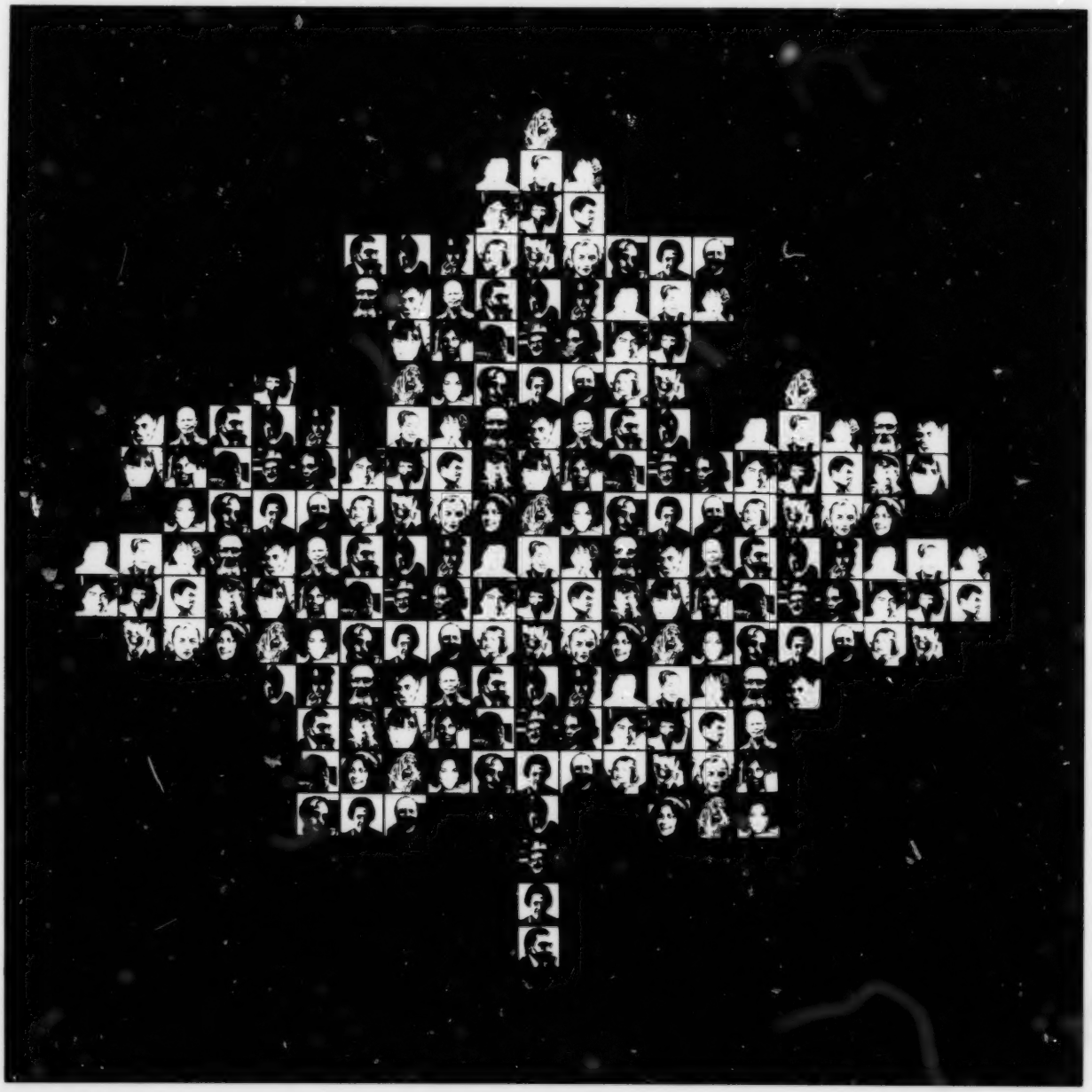

Un rapport de synthèse du
Conseil économique du Canada

1991

91-03229/

Le nouveau visage du Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)

Conseil économique du Canada

Le nouveau visage du Canada : incidence économique et sociale de l'immigration

Publ. aussi en anglais sous le titre: New faces in the crowd.
ISBN 0-660-93105-2
N° de cat. MAS EC22-171/1991F

1. Canada – Émigration et immigration – Aspect économique. 2. Canada – Émigration et immigration – Aspect social. 3. Émigration et immigration – Aspect économique. I. Titre. II. Titre : Incidence économique et sociale de l'immigration.

JV7225.N5814 1991 325.71 C91-098529-4

Le nouveau visage du Canada

Incidence économique et sociale de l'immigration

Un rapport de synthèse du
Conseil économique du Canada
1991

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue EC22-171/1991F
ISBN 0-660-93105-2

Table des matières

Membres du Conseil économique du Canada vii

Avant-propos ix

L'image de marque du Canada 1
- Quatre constatations 1
- Historique 2
- La gestion de l'immigration 2

Les effets économiques de l'immigration 5
- Gains d'efficacité 5
  - Économies d'échelle 7
  - Pénuries de main-d'œuvre 9
  - Retombées 9
  - Effets économiques non mesurés 10
  - Objections 10
- Charge fiscale et fardeau de dépendance 12
  - Méthodologie 12
  - Résultats 14
- Emploi et chômage 16
  - Comparaisons internationales 16
  - Données de séries chronologiques pour le Canada 16
  - Les grands modèles 16
  - Application de deux grandes théories du chômage 16
  - Résumé 19

Taille et répartition du pouvoir économique 20
- Le Canada selon les trois scénarios 20
  - Scénario 1 20
  - Scénario 2 20
  - Scénario 3 21
- Effets sur les provinces 21
  - Provinces de l'Atlantique 21
  - Québec 21
  - Ontario 21
  - Manitoba 22
  - Saskatchewan 22
  - Alberta et Colombie-Britannique 22
- Effets sur les centres métropolitains 22
- Résumé 23

Immigrants et réfugiés 23
Immigrants 23
Un profil 23
Indicateurs économiques 24
Écarts de revenu et discrimination 24
Réfugiés 26
Examen des revendications du statut de réfugié au sens de la Convention 26
Coûts 27
Possibilités d'action 28

Conséquences sociales 29
Préjugés et tolérance 29
Analyse des sondages d'opinion 30
Autres données 33
Résumé 34
Diversité et multiculturalisme 34
Diversité ethnique 34
Stratégies de la société d'accueil à l'égard des immigrants 35
Stratégies canadiennes 35

Recommandations 37
Le niveau d'immigration 37
Le multiculturalisme 40
La lutte contre les préjugés 41
Information requise pour promouvoir l'harmonie sociale 41
Compétences des immigrants 42
Cours de langue 42
Catégories d'immigrants 43
Le système de points d'appréciation 44
Répartition géographique des immigrants 45
Conclusion 46

Commentaires 47

Liste des tableaux, des graphiques et des figures 49

Équipe de recherche 51

Ce rapport reflète les vues des membres du Conseil économique du Canada. Un commentaire de Dian Cohen figure à la fin du rapport.

Membres du Conseil économique du Canada

JUDITH MAXWELL, présidente
CAROLINE PESTIEAU, présidente associée et directrice
HARVEY LAZAR, président associé et directeur

MILLER H. AYRE
Président et administrateur en chef
Ayre's Limited
St. John's (Terre-Neuve)

ALAN A. BORGER
Président
Ladco Company Limited
Winnipeg (Manitoba)

PETER M. BROPHEY
Consultant
Affaires publiques
Bond Head (Ontario)

DIAN COHEN
Présidente
Productions Dian Cohen
Ayers Cliff (Québec)

LÉON COURVILLE
Premier vice-président exécutif
Affaires générales
Banque nationale du Canada
Montréal (Québec)

NANCY R. JACKMAN
Présidente
443472 Ontario Ltd.
(société de placement)
Toronto (Ontario)

CHESTER A. JOHNSON
Président et administrateur en chef
Western Pulp Inc.
Vancouver (Colombie-Britannique)

ADAM LAPOINTE
Président
Société en commandite de création d'entreprises
Jonquière (Québec)

MARY MOGFORD
Présidente
Mogford Campbell Associates
Toronto (Ontario)

PIERRE PAQUETTE
Secrétaire général
Confédération des syndicats nationaux
Montréal (Québec)

MARCEL PEPIN
Professeur retraité de l'Université de Montréal et
ancien président de la CSN
Montréal (Québec)

ROGER PHILLIPS
Président et administrateur en chef
IPSCO Inc.
Regina (Saskatchewan)

STRUAN ROBERTSON
Président
Central Guaranty Trust Company
Halifax (Nouvelle-Écosse)

RIX ROGERS
Rix G. Rogers & Associates
Oakville (Ontario)

DONALD SAVOIE
Titulaire de la chaire Clément-Cormier
Institut canadien de recherche sur le développement régional
Moncton (Nouveau-Brunswick)

KEN W. STICKLAND
Président
KenAgra Management Services Ltd.
Edmonton (Alberta)

MICHAEL A. SULLIVAN
Comptable agréé
Summerside (Île-du-Prince-Édouard)

H. GRAHAM WILSON
Vice-président et secrétaire
Dofasco Inc.
Hamilton (Ontario)

KEN WOODS
Vice-président général, Bureau canadien
Fraternité internationale des ouvriers
en électricité
Willowdale (Ontario)

Avant-propos

Les Canadiens sont fiers de ce que leur pays doive son origine à l'immigration, qui évoque l'image de vaillants pionniers défrichant des régions sauvages dans un arrière-pays aux vastes étendues. Mais ces images n'ont rien à voir avec la situation de l'immigration des années 90; en effet, les nouveaux arrivants ont tendance à s'installer dans les grandes villes et doivent chercher du travail sur un marché où les emplois bien rémunérés exigent des niveaux assez élevés de compétence et de scolarité. Non seulement viennent-ils en contact directement avec la population d'accueil, mais ils doivent aussi rivaliser d'ingéniosité pour se loger et trouver des emplois.

L'objectif ne consiste plus maintenant à peupler de grands espaces avec des gens qui savent travailler la terre, mais bien plutôt à déterminer s'il convient de compter sur l'immigration pour favoriser la croissance démographique au Canada à une époque où le taux de natalité se situe en deçà du niveau de remplacement et où la population canadienne vieillit. Cette question comporte de nombreuses ramifications qui influeront sur la performance et l'avenir de la société canadienne, et nous avons tenté de les analyser toutes dans le cadre de la présente étude.

Beaucoup de Canadiens voient dans le Canada un pays d'immigrants qui tendent la main à d'autres nouveaux venus, dont certains sont des réfugiés ayant fui la persécution dont ils étaient victimes dans leur pays à cause de leur religion ou de leur orientation politique. Mais d'autres par ailleurs craignent que les immigrants en provenance de nouveaux pays d'émigration – de l'Asie, de l'Amérique latine, des Antilles et de l'Afrique – ne transforment notre pays en profondeur et que leur présence n'entraîne éventuellement des conflits sociaux et ethniques.

Ces aspirations et ces craintes n'ont pas encore fait l'objet d'études systématiques au Canada. D'autres pays, tels l'Australie, les ont examinées en fonction de leur contexte particulier. Ainsi, lorsque le Conseil économique a décidé d'entreprendre un projet de recherche sur l'immigration, il était bien conscient que les questions pertinentes ne se prêtaient pas toutes à une analyse économique. En vérité, nous savions, à la lumière de l'expérience australienne, que les conclusions d'ordre économique risquaient de n'être pas concluantes. Mais tel ne fut pas le cas. L'immigration présente des avantages économiques nets, mais ceux-ci sont minimes.

Étant donné donc que les gains sur le plan économique sont peu importants, nous avons décidé d'analyser les effets de l'immigration sur d'autres plans : social, politique et humanitaire. Le Conseil a entrepris des études spéciales sur les aspects sociaux de l'immigration et examiné quelques-unes de ses répercussions sur les plans politique et humanitaire. Ce faisant, nous avons été amenés à distinguer entre la croissance démographique résultant de l'immigration et celle résultant de l'accroissement naturel. *Le nouveau visage du Canada* ne doit pas par conséquent être considéré comme une étude de la population optimale pour le

Canada. Il s'agit d'une autre question, qui mériterait peut-être de faire l'objet d'une analyse à part, mais elle n'est pas au cœur du présent rapport de synthèse.

Après une brève introduction, le rapport résume nos conclusions concernant les effets de l'immigration sur le revenu par habitant de la population d'accueil ainsi que sur le chômage. Il examine ensuite les répercussions sur le plan politique, en évaluant le poids relatif du Canada dans la communauté internationale ainsi que la taille et la répartition de la population dans les différentes provinces et les trois régions métropolitaines les plus importantes du Canada, selon trois scénarios d'immigration différents. Quant aux immigrants eux-mêmes, nous examinons dans quelle mesure ils se tirent d'affaire au Canada et abordons les questions concernant l'accueil des réfugiés. Les répercussions sociales de l'immigration sont examinées sous deux angles différents : les préjugés et la tolérance, et la gestion de la diversité. À cet égard, nos conclusions commandent l'optimisme en ce qui concerne l'acceptabilité d'un accroissement de l'immigration. Nous notons une tendance vers une plus grande tolérance à l'égard des minorités visibles et un appui généralisé en faveur d'une hausse de l'immigration. Nous avons également été en mesure de documenter la réussite économique des immigrants eux-mêmes.

À la lumière de ces constatations, nous formulons 11 recommandations concernant le niveau d'immigration pour les 25 prochaines années, l'intégration des immigrants dans la société canadienne et la répartition souhaitable de ces derniers entre les trois grandes catégories : catégorie de la famille, réfugiés et indépendants.

Je tiens à remercier les membres du Comité consultatif du projet sur l'immigration présidé par Chester Johnson. Ils ont donné généreusement de leur temps pour assister l'équipe de recherche, laquelle a été dirigée de main de maître par Neil Swan et Ludwig Auer, respectivement directeur et directeur adjoint. L'analyse qui sous-tend le rapport de synthèse sera exposée plus en détail dans le rapport de recherche qui paraîtra sous peu et dans une série de monographies et de documents de travail produits par les membres de l'équipe de recherche et des consultants de l'extérieur.

Judith Maxwell
Présidente

Le nouveau visage du Canada

AVIS AU LECTEUR

Signalons que nous avons utilisé dans les tableaux les symboles suivants, employés par Statistique Canada :

... n'ayant pas lieu de figurer
-- infime
- néant ou zéro.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

L'image de marque du Canada

Au cours des années 80, le Canada a reçu 1 250 000 immigrants, dont une forte proportion se sont installés dans les grands centres urbains. Le tiers environ d'entre eux étaient d'origine européenne; les autres venaient d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Antilles. Pendant que ceux-ci s'adaptaient à leur nouveau mode de vie, la pression montait aux frontières, le nombre de revendicateurs du statut de réfugié au Canada ne cessant de s'accroître. Par ailleurs, les Canadiens ont commencé à prendre conscience des conséquences de la chute du taux de natalité. Une fois celui-ci tombé au-dessous du taux de remplacement, la population commencera à vieillir et même à décliner dans quelques décennies. Le coût des services établis, de santé et autres, sera donc encore plus lourd à supporter. Par conséquent, l'accroissement de l'immigration pourrait constituer un moyen de maintenir la croissance démographique du pays.

C'est dans ce contexte que le Conseil économique a été amené à se pencher sur les répercussions de l'immigration. Nous n'avons pas été surpris de constater que les Canadiens étaient d'avis très partagés à cet égard et que chacun s'était formé une opinion sur la question.

L'essentiel du débat porte sur le nombre et le genre d'immigrants que nous devrions accueillir au pays. Les défenseurs de l'immigration font valoir qu'elle forme l'assise du Canada actuel. Ils soulignent les avantages économiques que semble procurer l'immigration; ils supposent en outre implicitement que la croissance démographique est souhaitable et que l'immigration peut se substituer avantageusement à l'accroissement naturel. De surcroît, l'immigration nous renvoyant toujours l'image que notre pays a de lui-même à un moment donné, des facteurs comme l'enrichissement multiculturel, les valeurs humanitaires et l'édification d'un pays plus divers et plus puissant sont aussi considérés comme des atouts.

Certains Canadiens n'abondent pas dans le même sens. D'aucuns nous ont fait remarquer à maintes reprises que les immigrants volent les emplois des Canadiens ou qu'ils provoquent un recul des salaires et des conditions de travail. Et les Canadiens voient d'un mauvais œil la montée des coûts qu'entraîne l'immigration, au moment même où les déficits publics s'aggravent.

La diversité et le multiculturalisme n'emportent pas à l'évidence l'adhésion de tout le monde, car ils s'accroissent à mesure qu'augmente le nombre d'immigrants en provenance de nouveaux pays d'émigration. Certains Canadiens éprouvent des appréhensions particulières au sujet de l'effritement possible de traditions chères que ne partagent pas tous les immigrants en matière d'action communautaire ou de bénévolat, par exemple. Ils s'inquiètent aussi du fait que ces derniers soient peu au courant des valeurs canadiennes comme la séparation de l'Église et de l'État, l'égalité des sexes, le maintien de l'ordre et le respect de la loi, de la difficulté de préserver la langue et la culture françaises au Québec parce que les immigrants adoptent souvent l'anglais, des problèmes des écoles inondées d'élèves apprenant l'anglais ou le français comme langue seconde et d'un régime d'examen des demandes d'immigration dont, aux yeux de certains, on a perdu la maîtrise.

Toute discussion franche et ouverte sur l'immigration, surtout dans le cas des minorités visibles, paraît souvent entravée par la crainte d'être accusé de racisme. Mais les préoccupations en matière d'immigration procèdent très souvent d'authentiques appréhensions au sujet des menaces qui pèseraient sur certaines valeurs canadiennes. Il est également vrai toutefois que l'expression de ces craintes sert parfois à masquer le racisme.

Quatre constatations

Les perceptions des Canadiens à l'égard de l'immigration nous ont amenés à faire quatre constatations. En premier lieu, il est évident que l'immigration ne constitue pas un moyen simple de remplacer l'accroissement naturel pour accroître la population du Canada. Dans notre évaluation de l'immigration, nous devons établir une nette distinction entre l'incidence sur les immigrants et celle sur la collectivité d'accueil, tout en reconnaissant qu'une fois au pays les nouveaux venus eux-mêmes font partie de cette collectivité.

En deuxième lieu, l'origine des immigrants représente une question à examiner en soi. Auparavant, les immigrants provenaient surtout d'Europe alors qu'aujourd'hui il y a plus de chances pour qu'ils soient originaires d'Asie, d'Afrique, des Antilles ou d'Amérique latine. L'immigration changera donc la nature de la société canadienne, et une augmentation de l'immigration accélérera cette transformation.

En troisième lieu, comme les immigrants se concentrent en nombre disproportionné à Toronto, Vancouver et Montréal, la croissance démographique issue de l'immigration accuse un déséquilibre géographique.

En quatrième lieu, une évaluation complète de l'immigration ne saurait porter uniquement sur les effets économiques. Par conséquent, malgré notre vocation économique, nous avons scruté les effets non économiques

de l'immigration, parce que la politique d'immigration embrasse de nombreux facteurs : économiques, politiques, sociaux et humanitaires.

Historique

Les immigrants et l'immigration sont au cœur même de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes comme entité historique et comme société. Nous sommes tous, à l'exception des autochtones, des immigrants ou des descendants d'immigrants arrivés au cours des 450 dernières années. Le Canada a été fondé par des immigrants, et la croyance que l'immigration reste indispensable à la prospérité et à la croissance du pays est bien ancrée. Cette croyance est-elle justifiée ?

L'immigration a de toute évidence été l'amorce nécessaire de la croissance démographique, mais on aurait tort de croire que le Canada que nous connaissons n'aurait pas survécu sans l'immigration. Au moment de la Confédération, l'immigration s'était ralentie considérablement : le décollage démographique avait été amorcé, et l'immigration ne devait plus jouer par la suite qu'un rôle limité dans la croissance démographique de l'Est du Canada. Des années 1860 à la fin du XIX^{e} siècle, le solde migratoire a été en moyenne négatif (graphiques 1 et 2). Il s'est produit ensuite une recrudescence passagère, mais importante, à l'époque de la colonisation de l'Ouest, de 1900 à 1914. Entre les deux guerres mondiales, l'immigration nette s'est toutefois amenuisée sensiblement une fois de plus, ne contribuant guère à la croissance démographique. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale qu'elle est devenue un facteur de croissance démographique important et constant. Même pendant cette période, elle a été loin de jouer à cet égard un aussi grand rôle que l'accroissement naturel. Il est évident que, pendant le plus clair de l'histoire du Canada, c'est l'accroissement naturel et non l'immigration qui a été le moteur de la croissance démographique. Cette observation amène à douter fortement de l'affirmation selon laquelle l'histoire nous enseigne que l'immigration est indispensable au Canada. Seules quelques vagues périodiques d'immigration ont été nécessaires, et non pas un apport continu.

La même conclusion s'applique au rôle de l'immigration dans la prospérité économique du pays. Les faits de notre histoire n'accréditent guère la thèse que le Canada a dû recourir à l'immigration pour devenir un pays riche. Au XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}, les revenus réels par habitant ont connu la progression la plus rapide aux époques où l'immigration nette était nulle ou négative. Pendant les années 50 et 60, les revenus réels ont de nouveau augmenté rapidement, tout comme l'immigration, mais pendant la décennie 80, une forte immigration s'est accompagnée d'une faible hausse des revenus par habitant. Il n'y a donc pas à l'évidence de corrélation constante entre l'immigration et la croissance économique.

Le seul lien économique constant observé est celui qui existe entre le taux de chômage et l'immigration. Les immigrants sont plus nombreux en période de vaches grasses qu'en période de vaches maigres, mais il semble clair que c'est l'alternance de ces périodes qui fait fluctuer l'immigration, et non l'inverse.

La gestion de l'immigration

Des années 1880 jusqu'aux années 1950 et 1960, le Canada a appliqué, à l'instar de l'Australie et, dans une mesure moindre, des États-Unis, une politique d'immigration raciste. Notre pays a privilégié les immigrants des îles Britanniques, des États-Unis et des pays du Nord-Ouest de l'Europe, bien qu'il ait encouragé les Européens de l'Est et les Russes à s'établir dans l'Ouest canadien à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}. Les Asiatiques et les Noirs n'étaient pas les bienvenus et ont même été à diverses époques systématiquement exclus. Les restrictions étaient rigoureusement appliquées en période de fort chômage. Ainsi, pendant la crise de 1929, les sujets britanniques et américains en mesure de subvenir à leurs besoins étaient à peu près les seuls immigrants acceptés.

L'élection d'un nouveau gouvernement en 1957 a marqué le passage d'une politique passive d'immigration à une politique active. Le gouvernement Diefenbaker a été le premier à adopter une série de règlements destinés à combler les pénuries de main-d'œuvre au moyen de l'immigration, notamment celles qui frappaient certaines catégories de travailleurs au sein de la population active. Il voulait attirer au Canada un éventail restreint de travailleurs hautement qualifiés et d'entrepreneurs prêts à investir plutôt qu'une grande diversité de gens peu spécialisés comme par le passé. Il croyait que ces travailleurs plus spécialisés satisferaient mieux aux besoins d'une économie en voie d'industrialisation.

Ce changement de cap a reçu sa consécration en 1967, année où le gouvernement Pearson a adopté un nouveau régime de sélection des immigrants prévoyant l'attribution de points en fonction des caractéristiques recherchées. Un immigrant devait se mériter au moins 50 points sur un total de 100. Le régime s'inspirait de deux principes de base :

Graphique 1

Immigration brute et émigration, Canada, 1867-1989

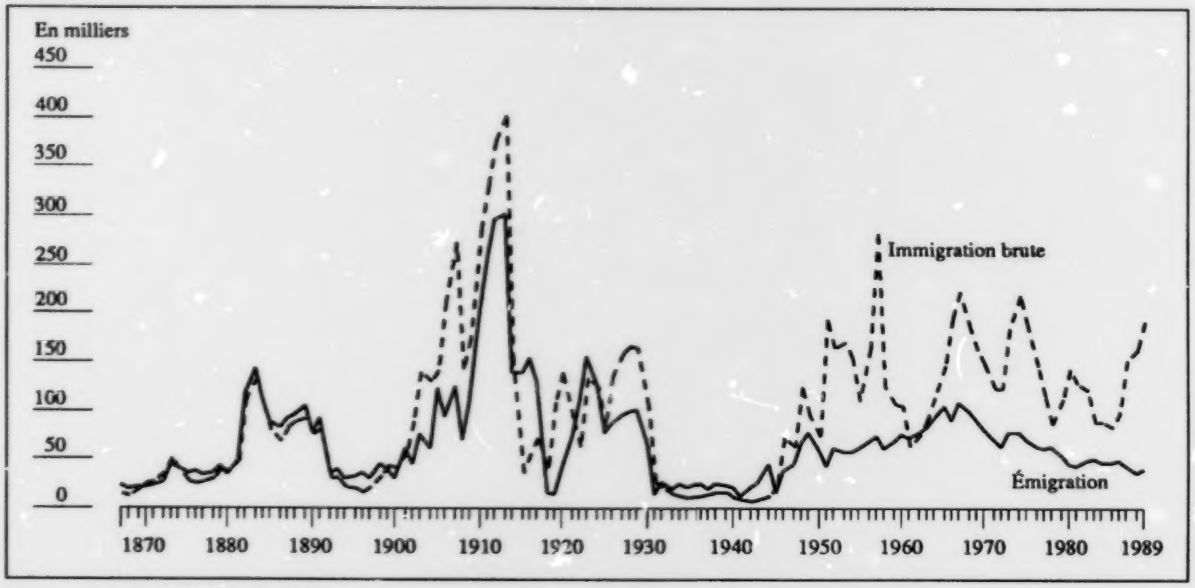

SOURCE Données de Statistique Canada.

Graphique 2

Immigration nette, Canada, 1867-1989

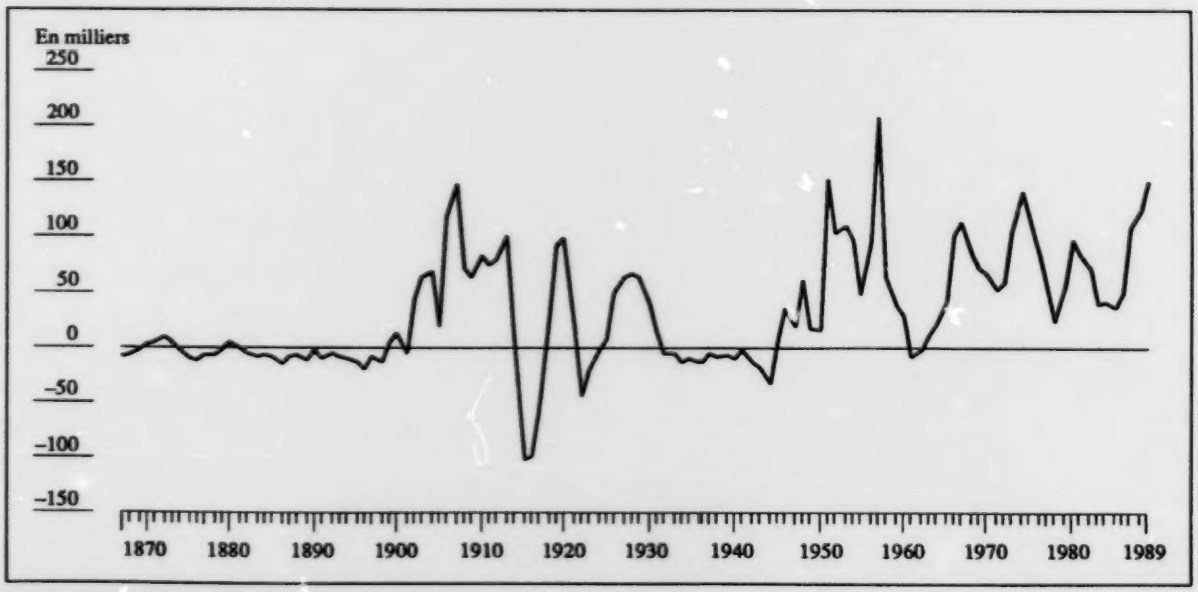

SOURCE Données de Statistique Canada.

Graphique 3

Répartition des immigrants par région d'origine, Canada, 1901-1990

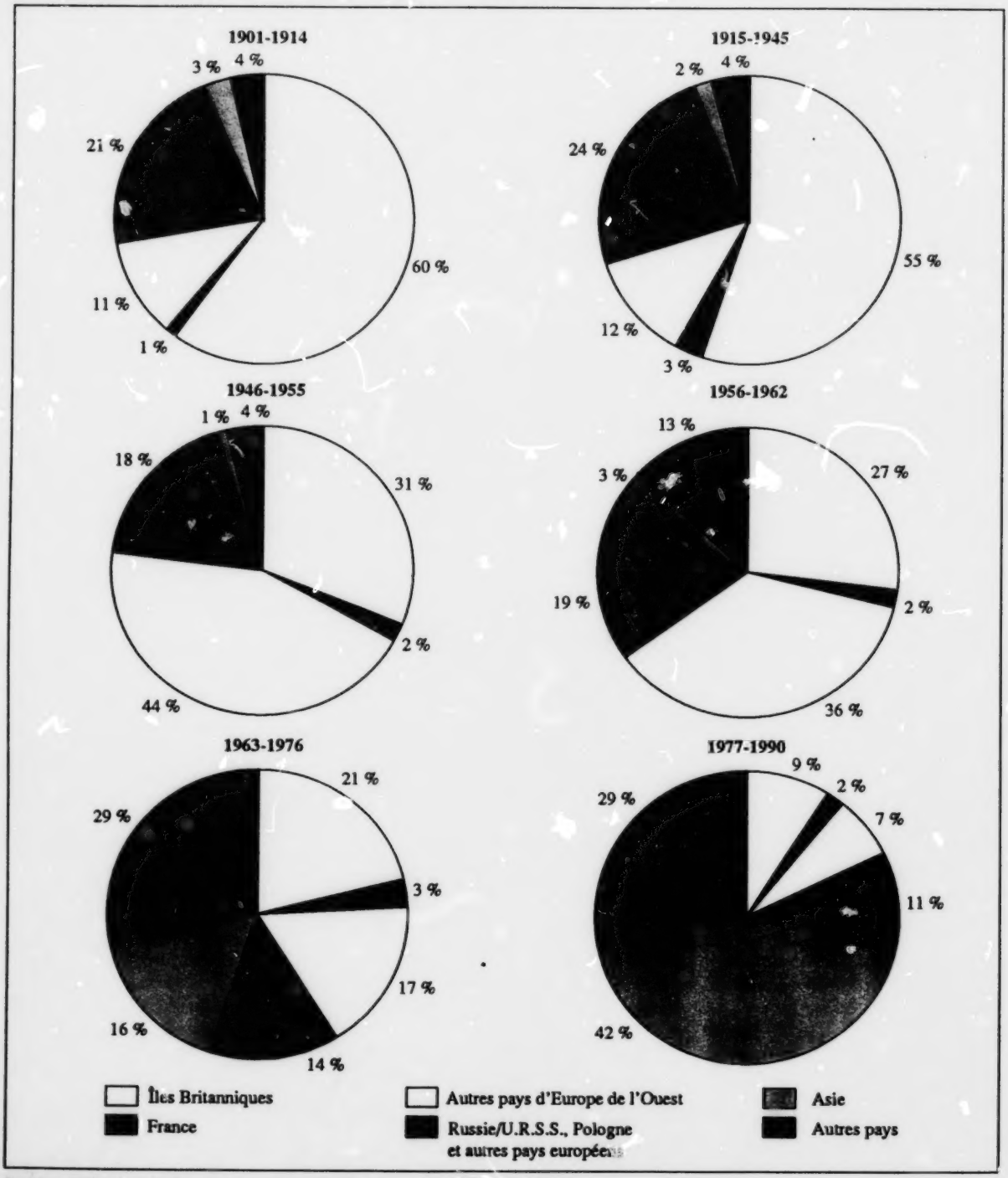

SOURCE Estimations du Conseil économique, d'après des données de Statistique Canada.

1) l'admission de personnes répondant aux besoins identifiés du marché du travail canadien et 2) une application universelle sans égard à l'origine ethnique, à la couleur ou à la religion. L'établissement des catégories des immigrants indépendants (admis dans le cadre du système de points), de la famille et des réfugiés remonte à cette époque.

Pendant la décennie 60, le Canada a vraiment commencé à accueillir des immigrants d'origine ethnique différente. À la suite des modifications apportées à la loi en 1962 et en 1967, la proportion d'immigrants des Antilles, d'Asie et d'Afrique a atteint près de 70 % pendant la période 1977-1990 comparativement à moins de 5 % pour la période 1946-1955 (graphique 3).

Une nouvelle loi sur l'immigration a été adoptée à la fin des années 70, suivie d'autres modifications pendant les années 80. Elle visait principalement à adopter officiellement les trois catégories d'immigrants (catégories de la famille, des réfugiés et des indépendants), à lier les niveaux d'immigration aux caractéristiques démographiques et aux conditions du marché du travail, à améliorer le système de points (figure 1) et à faire concorder les prévisions d'immigration et les arrivées. En outre, une nouvelle catégorie – la catégorie des gens d'affaires - formée des investisseurs, des entrepreneurs et des travailleurs autonomes a été établie. Les immigrants de cette catégorie ne doivent satisfaire que partiellement au système de points pour entrer au Canada. En particulier, les immigrants admis à titre d'investisseurs doivent disposer d'un montant net de 500 000 $ et s'engager à investir 250 000 $ ou plus pendant au moins trois ans afin de promouvoir l'expansion industrielle et la création d'emplois au Canada. Le dépôt en octobre 1990 d'une politique d'immigration quinquennale constitue le dernier élément de la politique (voir plus loin).

Deux nouvelles questions relatives à la gestion de l'immigration ont surgi pendant les années 70 : l'intérêt des provinces envers la politique d'immigration et la détermination du statut d'immigrant des visiteurs (autorisés ou non) au Canada.

En vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, l'immigration relevait du gouvernement fédéral et des provinces, et la *Loi constitutionnelle de 1982* n'a pas modifié ce partage des compétences. Lorsqu'elles ont commencé à se doter de politiques d'intervention industrielle, certaines provinces ont vu dans l'immigration un levier possible. Le Québec a frayé la voie et négocié avec le gouvernement fédéral l'Accord Cullen-Couture, signé en 1978, qui lui donnait vraiment voix au chapitre dans la sélection des immigrants; en fait le gouvernement du Québec s'est fait reconnaître récemment un rôle plus important dans la gestion de l'immigration. À la fin de 1990, plusieurs autres provinces (à l'exception de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Manitoba) avaient conclu des accords avec le gouvernement fédéral en matière d'immigration. Ces ententes ont cependant une portée moins vaste que celle passée avec le Québec.

L'examen des revendications du statut de réfugié présentées par les personnes qui arrivent au Canada sans visa d'immigrant constitue une question beaucoup plus épineuse sur le plan de la gestion. Le gouvernement fédéral a constitué en 1967 une Commission d'appel de l'immigration pour régler le cas des visiteurs qui revendiquaient une fois rendus au Canada le statut d'immigrant. Les lacunes de la loi de 1967 dont ils se prévalaient ont été corrigées en 1973 parce que l'arriéré de dossiers atteignait des proportions alarmantes. Il s'agissait là d'un léger avant-goût du problème beaucoup plus grave qui se poserait pendant les années 80 par suite de l'afflux au Canada d'un nombre de plus en plus grand de revendicateurs du statut de réfugié (voir la section sur les « réfugiés »).

Les effets économiques de l'immigration

Il peut y avoir des perceptions divergentes, tant positives que négatives, des conséquences économiques de l'immigration, mais on s'accorde généralement pour dire que l'incidence économique de l'immigration sur le pays d'accueil se mesure à l'aune des trois principaux étalons suivants : l'efficacité, la charge fiscale et le fardeau de dépendance, ainsi que le chômage.

Gains d'efficacité

L'importance exacte des gains d'efficacité est loin de recueillir l'unanimité. Des économistes et des commissions du monde entier se sont employés à établir un lien entre immigration et efficacité économique. Selon le sens commun, l'accroissement de la taille du marché intérieur devrait faire augmenter les économies d'échelle des producteurs. Parmi les autres effets possibles sur l'efficacité, trois sont souvent évoqués : 1) les immigrants déjà formés peuvent combler des pénuries de main-d'œuvre; 2) la présence d'une population immigrante dynamique au plan économique produit des « retombées » sur la collectivité d'accueil; 3) une population plus nombreuse entraîne des effets économiques non mesurés, attribuables à des facteurs comme la variété des choix, la pollution et la congestion urbaine.

Figure 1

Critères de sélection applicables aux parents aidés et aux autres immigrants indépendants

		Points	Observations
Facteurs			
1	Éducation	12	Un point pour chaque année d'études primaires et secondaires terminée avec succès
2	Préparation professionnelle spécifique	15	
3	Expérience	8	
4	Demande dans la profession	15	
5	Emploi réservé ou profession désignée	10	
6	Endroit	5	Si le requérant projette de se rendre dans une région désignée par le ministre
7	Âge	10	10 points si le requérant est âgé de 18 à 35 ans; 1 point sera déduit pour chaque année au-delà de 35 ans
8	Connaissance du français et de l'anglais	10	10 points si le requérant est parfaitement bilingue; 5 s'il parle couramment soit le français, soit l'anglais
9	Personnalité	10	
10	Points supplémentaires lorsque le requérant appartient à la catégorie de la famille ou à celle des parents aidés	5	
	Total	100	

Le système de points d'appréciation est fondé sur l'application de certains critères de sélection et sur un certain ordre de priorité des demandes. Les membres de la famille et les réfugiés sont admis sans avoir à satisfaire aux exigences réglementaires, contrairement aux immigrants indépendants et aux autres requérants. Les *critères de sélection* sont appliqués comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, à l'exception des cas suivants :

- les immigrants qui comptent devenir travailleurs autonomes au Canada obtiennent 10 points pour le facteur 5;
- les entrepreneurs obtiennent 25 points pour les facteurs 4 et 5;
- les requérants de la catégorie des parents aidés obtiennent 30 points pour les facteurs 5, 6, 8 et 10;
- les retraités sont appréciés selon le lieu où ils ont l'intention de s'établir, la présence au Canada d'amis et de parents, leurs chances de s'adapter à la vie canadienne et leur capacité de subvenir à leurs besoins sans que le gouvernement provincial ou fédéral ait à leur verser de prestations sociales.

L'*ordre de priorité* suivi pour le traitement des demandes d'immigration est le suivant : 1) les membres de la catégorie de la famille, les réfugiés au sens de la Convention et les membres de certaines catégories désignées; 2) les entrepreneurs; 3) les personnes satisfaisant aux exigences réglementaires qui sont prêtes à travailler dans une profession désignée; 4) les personnes ayant un emploi réservé; 5) les retraités ou les travailleurs autonomes; 6) les personnes obtenant plus de 8 points pour le facteur « demande dans la profession »; 7) les personnes obtenant de 4 à 8 points pour le facteur « demande dans la profession »; 8) les autres requérants.

Des changements ont été annoncés par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans son rapport annuel de 1990. En ce qui concerne l'*immigration familiale*, il s'agit notamment des suivants : 1) la définition de « famille proche » inclut désormais, outre les conjoint(e)s et fiancé(e)s, tous les enfants à charge, tous les pères et mères et tous les enfants adoptés à charge; 2) tous les pères et mères de résidents permanents et de citoyens canadiens pourront dorénavant être parrainés à titre de membres de la catégorie de la famille; 3) afin de réduire au minimum les abus commis à l'égard du programme au moyen d'adoptions « de convenance », une évaluation indépendante du processus d'adoption sera requise.

Afin d'améliorer la sélection de *travailleurs qualifiés*, on attribuera 10 points supplémentaires aux requérants ayant les compétences requises pour occuper des emplois dans des professions où existe une pénurie nationale ou régionale. Environ 20 à 30 % des travailleurs sélectionnés pourraient être choisis dans cette catégorie des professions désignées. À quelques exceptions près, toutes les autres professions sont « ouvertes », si bien que l'accent est davantage mis sur les études et la connaissance des langues officielles, facteurs qui sont considérés comme importants pour l'intégration de l'immigrant sur le marché du travail.

Pour prévenir l'accumulation d'*arriérés*, une fois que le nombre de demandes d'immigration sera suffisant pour réaliser les objectifs du plan d'immigration, toutes les professions seront frappées de restrictions jusqu'à ce que toutes les demandes présentées aient été traitées.

Économies d'échelle

C'est par le biais des économies d'échelle que l'immigration influe probablement le plus sur l'accroissement de l'efficacité. Les études antérieures sur les gains économiques attribuables à l'immigration ont péché par pessimisme en laissant supposer que l'immigration n'a pas d'effet positif sur le revenu par habitant de la population en place ou peut même avoir pour conséquence de le diminuer. Il est étonnant toutefois que la plupart de ces études n'aient pas tenu compte des économies d'échelle sur le plan de la production, aspect pourtant primordial.

Selon la théorie classique de la taille démographique, il y a une population optimale pour chaque pays. Lorsque la densité démographique est excessive, la population peut avoir tout juste de quoi s'alimenter, se loger et se vêtir alors qu'en cas de densité insuffisante, elle peut être incapable d'exploiter certains gains d'efficacité liés à la taille, dont les avantages d'une spécialisation et d'une exploitation à grande échelle que rend possibles un vaste marché intérieur. Ainsi, dans le secteur de la fabrication, il faut produire beaucoup pour atteindre l'efficacité économique, c'est-à-dire pour réduire les coûts unitaires. De même, certaines entreprises ou industries spécialisées ont besoin d'un vaste marché intérieur pour survivre. En outre, selon la théorie, certains services de l'État peuvent être assurés à moindres frais par habitant si la population est nombreuse. La théorie suppose donc que, si le Canada n'avait pas encore atteint un niveau démographique optimal, une hausse de l'immigration l'aiderait à accroître l'efficacité économique et le niveau de vie aussi bien de la population d'accueil que des immigrants.

Mais comment savoir si la taille du marché intérieur exerce un effet important sur l'efficacité économique ? Vérifier le bien-fondé de cette notion – au lieu de la tenir tout simplement pour acquise parce qu'elle semble plausible – constitue une tâche énorme. Il est encore plus difficile d'établir des estimations quantitatives des gains que pourrait faire réaliser une augmentation de l'immigration.

La difficulté réside en partie dans le fait que le niveau de vie d'un pays ne tient pas uniquement à sa taille démographique. Nous savons que beaucoup d'autres variables jouent, dont deux revêtent une importance particulière : le capital matériel et humain par travailleur et l'état de la technologie.

Pour aplanir la difficulté, nous utilisons deux méthodes simples, mais efficaces. Il y a d'abord la méthode dite des « comparaisons internationales », qui s'inspire de l'idée que les différents facteurs influant sur l'efficacité varient énormément d'un pays à l'autre. Ainsi, la dotation en capital, le niveau technologique, l'accès aux marchés, la proportion de terres productives et, bien sûr, la taille de la population divergent d'un pays à l'autre. L'examen de la situation d'un grand nombre de pays permet de déterminer l'importance de l'effet de chacune de ces variables sur l'efficacité. Il est alors possible d'estimer l'ordre de grandeur du gain d'efficacité que ferait réaliser au Canada l'accroissement de la taille du marché intérieur par suite d'une augmentation de l'immigration.

La seconde méthode consiste simplement à passer en revue, secteur par secteur, les ouvrages parus sur les économies d'échelle au Canada. Si la taille du marché intérieur influe réellement sur l'efficacité, il s'ensuit que des secteurs d'activité donnés – et non pas seulement l'ensemble de l'économie – doivent réaliser des économies d'échelle. En évaluant l'importance de ces économies d'échelle dans les divers secteurs et en les additionnant – après avoir pris en compte le poids relatif des secteurs dans l'économie – nous pouvons estimer les gains d'efficacité que peut engendrer l'accroissement de la population.

Comparaisons internationales — Pour appliquer la méthode des comparaisons internationales, nous avons réuni des statistiques sur quelque 68 pays pour les années 1960 à 1984. Nous avons d'abord vérifié s'il existait un lien manifeste entre taille démographique et efficacité économique. Pour mesurer cette dernière, nous nous sommes servis du produit intérieur brut (PIB) par habitant en dollars constants de 1980. Comme il fallait s'y attendre, nous n'avons pas constaté de rapport évident.

Cette impasse nous a renvoyés à la théorie de l'efficacité économique. Nous avons eu recours à cette théorie au tableau 1, où nous résumons les données sur les liens entre l'efficacité et ses deux principaux déterminants, soit l'investissement par habitant et le niveau de technologie. Le tableau révèle l'existence d'un lien évident entre le revenu et ces deux variables. (Le tableau porte sur deux années, mais des données ont aussi été recueillies pour les années 1970, 1975 et 1980.)

Les données pour 1984 indiquent que le produit intérieur brut (PIB) par habitant variait d'un minimum de 681 $ par habitant (dollars américains de 1980), moyenne des pays du quintile le plus bas, à un maximum de 10 044 $ pour les pays du quintile le plus élevé. Cette augmentation se retrouve dans les deux autres colonnes. L'indicateur du stock de capital, soit l'investissement par habitant, oscille entre 88 $ et 2 493 $, et l'indicateur de technologie (nombre de téléphones pour 100 personnes) est également en étroite

Tableau 1

Produit intérieur brut, capital et technologie, 68 pays, 1965 et 1984

	Quintile[1]	Produit intérieur brut par habitant	Investissement par habitant	Indicateur de technologie[2]
		En dollars US de 1980		
1965	1	541	68	--
	2	1 176	202	1
	3	1 855	425	4
	4	3 612	866	9
	5	6 363	1 763	28
1984	1	681	88	1
	2	1 858	302	3
	3	3 342	647	10
	4	6 637	1 560	41
	5	10 044	2 493	63

1 Chaque quintile représente 20 % des pays ayant fait l'objet de l'étude.
2 Nombre de téléphones pour 100 personnes.
Source Estimations du Conseil économique d'après les données des Nations Unies.

corrélation avec le revenu par habitant. Les rapports sont identiques pour 1965.

Ces données confirment la théorie selon laquelle les écarts en matière de technologie et de capital investi entre les pays expliquent dans une large mesure les écarts des niveaux du produit intérieur brut par habitant. Il faut en tenir compte pour pouvoir déterminer si la taille démographique a aussi un effet. Pour y parvenir, nous avons employé la technique statistique dite de l'analyse de régression. Cette méthode permet de juger de l'importance du lien, s'il existe, entre l'efficacité exprimée en fonction du produit intérieur brut par habitant, d'une part, et la taille de la population, d'autre part, après prise en compte de l'effet d'autres variables comme le capital et la technologie.

Taille démographique et efficacité économique — Le résultat le plus intéressant qui est ressorti de l'analyse est que la taille démographique semble effectivement influer sur l'efficacité économique, et ce, pour un intervalle de valeurs démographiques très étendu. Nous avons estimé à environ 100 millions d'habitants le niveau démographique auquel le revenu par personne serait maximisé au Canada, la moitié des gains maximums étant obtenue si la population se chiffre à 40 millions d'habitants. Pour donner une idée des gains, disons que si la population du Canada se chiffrait à 100 millions d'habitants aujourd'hui au lieu de 27 millions, le revenu moyen des Canadiens excéderait en gros de 7 % leur revenu actuel. Au-delà de 100 millions d'habitants, les avantages économiques décroîtraient progressivement.

Par conséquent, pour toute augmentation d'un million de personnes de la population actuelle de 27 millions, le PIB par habitant s'accroîtrait d'environ 0,3 %. Cette hausse peut se traduire de trois façons : hausse perpétuelle de 71 $ par an par habitant actuel, hausse perpétuelle de 1 894 $ par an par immigrant ou capital de 76 000 $ par famille immigrante de quatre personnes. Toutes les valeurs sont brutes, car nous n'avons pas défalqué les frais qu'entraîne l'immigration. La marge d'erreur de l'estimation est importante, mais indéterminée.

Ce calcul peut amener aux conclusions suivantes : 1) l'immigration apporte probablement des avantages bruts à la population canadienne en place grâce aux gains d'efficacité liés à l'augmentation du marché intérieur qu'elle permet; 2) les avantages sont assez minimes s'ils sont mesurés en fonction de chaque membre de la collectivité d'accueil; 3) les avantages bruts sont assez importants s'ils sont exprimés par immigrant.

Nous pouvons confirmer ces constatations à l'aide de notre seconde méthode de vérification consistant à utiliser les ouvrages spécialisés pour juger des économies d'échelle dans des secteurs d'activité déterminés.

Importance de la taille du marché intérieur — La principale question qui se pose est la suivante : jusqu'à quel point l'accroissement de l'efficacité de chaque secteur d'activité est-il fonction de l'augmentation de la taille du marché intérieur ? Au tableau 2, nous avons réuni des chiffres sur les secteurs d'activité et les avons additionnés pour déterminer dans l'ensemble l'effet d'une expansion du marché intérieur sur l'efficacité de la production nationale. La méthode donne des approximations à cause de la rareté des renseignements disponibles, mais elle constitue un moyen supplémentaire, quoique imparfait, de vérifier si les résultats des comparaisons internationales sont plausibles.

Le tableau montre que, pour une grande partie du produit intérieur brut, les économies d'échelle sont pratiquement nulles. Seuls les secteurs de la fabrication ainsi que des transports, des communications et des services d'utilité publique pourraient réaliser des économies d'échelle importantes. Si nous établissons par conséquent une moyenne pour l'ensemble des secteurs d'activité, nous obtenons des économies d'échelle très minimes. À un accroissement démographique d'un million d'habitants attribuable à l'immigration correspondrait une progression de 0,11 % de la productivité moyenne nationale. Ce résultat n'est pas très éloigné de l'estimation moyenne que permettent d'obtenir les comparaisons internationales (0,09 %) et la confirme en quelque sorte.

Tableau 2

Économies d'échelle que permettrait une augmentation de la taille du marché intérieur par secteur

	Proportion du produit intérieur brut, 1989	Économies d'échelle[1]
	En pourcentage	
Agriculture, forêts, pêches et mines	9	–
Bâtiment et travaux publics	8	–
Fabrication	19	1,03
Transports, communications et services d'utilité publique	11	1,20
Finances, assurances et affaires immobilières	9	–
Commerce de gros et de détail et services commerciaux et personnels du secteur privé	38	–
Santé, éducation, administration publique et défense nationale		
Logements occupés par leur propriétaire	6	–
Ensemble des secteurs d'activité	100	1,03*

*Moyenne pondérée.
1 Somme des exposants dans la fonction de production.
SOURCE Données de Statistique Canada et estimations du Conseil économique.

Pénuries de main-d'œuvre

Comme nous l'avons signalé plus haut, un autre avantage est généralement attribué à l'immigration : elle permettrait de combler les pénuries de main-d'œuvre. Il se produit de temps à autre des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs professionnels. On dit souvent que l'immigration permet aux employeurs de combler de telles pénuries plus rapidement ou à moindres frais que s'ils s'en remettaient au marché du travail intérieur.

L'argument semble plausible en apparence, mais il présente deux grandes failles. D'abord, si les employeurs et les consommateurs profitent d'un mouvement ininterrompu de travailleurs, de biens et de services, les travailleurs en place y perdent, eux, au change en raison de la concurrence que leur livrent les immigrants. La seconde difficulté tient à l'absence de moyen sûr de repérer les pénuries de main-d'œuvre. L'incapacité de prévoir les besoins du marché du travail est une lacune particulièrement importante de l'économique et constitue une nette entrave à l'application d'une politique de recours à l'immigration pour combler les pénuries de main-d'œuvre. Une telle politique a rarement remporté du succès, sauf dans les cas où la pénurie était si évidente que personne ne pouvait la nier. La pénurie d'universitaires pendant les années 60 et 70 en est un exemple.

Retombées

Les caractéristiques individuelles des immigrants n'ont aucun effet sur la possibilité d'augmenter l'efficacité grâce

aux économies d'échelle. C'est par leur nombre qu'ils revêtent de l'importance. On prétend souvent toutefois que l'économie bénéficie de la présence des immigrants parce que ceux-ci diffèrent de la population née au pays; ils seraient plus énergiques et plus productifs et travailleraient plus fort et plus intelligemment. Ils seraient la source d'inspiration de nouvelles idées et de nouvelles approches, dont tous profiteraient. Selon la théorie économique, si les immigrants travaillent plus fort, sont de meilleurs entrepreneurs, etc., ils augmentent sûrement leurs propres revenus; cependant, il y a peu de raisons de croire que ces gains se traduisent en revenus supplémentaires pour la population d'accueil.

Autant que nous sachions, les retombées éventuelles de l'immigration sur la population d'accueil en ce qui concerne, par exemple, les habitudes de travail, la propension à innover et la volonté de réussir n'ont pas fait l'objet d'études théoriques ou analytiques. Nous disposons néanmoins de données indirectes qui nous portent à conclure à l'absence de retombées importantes. Si l'apport des immigrants est supérieur à ce qu'ils reçoivent – et c'est le seul sens empirique qu'on puisse prêter au terme « retombées » – en toute logique, ils reçoivent moins qu'ils n'apportent ou qu'ils ne valent. Il est possible de mesurer cet écart à l'aide de modèles économiques d'évaluation de la discrimination à l'endroit des femmes et des Noirs. Toutefois, selon les tests effectués, rien ne prouve que les immigrants reçoivent à la longue moins qu'ils ne valent.

Effets économiques non mesurés

La croissance démographique a tendance à élargir les choix du consommateur. Comparativement à une petite localité, une grande ville peut offrir une plus grande variété de biens et de services dans certains domaines, par exemple les cinémas et les restaurants. Une croissance démographique due à l'immigration a des effets analogues, quoiqu'ils puissent être moins étendus que ceux qui résultent d'un accroissement de la population dû à la hausse du taux de natalité, étant donné la concentration des immigrants à certains endroits. À cet égard (comme à d'autres), les effets d'une croissance démographique attribuable à l'immigration diffèrent de ceux qui découlent de l'accroissement naturel.

À l'échelle nationale, une augmentation de la population peut également accroître les choix, bien que les effets soient sans doute plus limités. Un pays à population nombreuse peut se doter d'un musée des beaux-arts de classe internationale, par exemple, ou bénéficier des avantages que confère la possession d'un accélérateur de particules.

Ces effets constituent des atouts, mais ils ne sont pas pris en compte dans les statistiques du revenu national. Ils ne figurent donc pas dans nos estimations des économies d'échelle. Inversement, un accroissement de la population a certaines conséquences négatives, notamment une augmentation de la pollution et de la congestion urbaine, dont il n'est pas non plus tenu compte.

Nous ne savons pas de quelle ampleur serait la correction à apporter à nos estimations des économies d'échelle pour prendre en considération des effets comme ceux-là, ni même s'il s'agirait d'une correction positive ou négative. Nous supposons qu'une telle correction ne modifierait que légèrement un résultat déjà peu important, mais les lecteurs devraient garder à l'esprit cette restriction de notre analyse.

Objections

Notre analyse des effets de l'immigration sur l'efficacité économique de la collectivité d'accueil pourrait soulever quatre objections.

Capital humain — On soutient que les immigrants sont déjà instruits de sorte que les contribuables n'ont pas à payer leurs études. Il en résulte une épargne pour l'économie et un « apport de cerveaux » qui accroît la productivité et l'efficacité. Cet argument présente cependant une faille importante, car, si la population d'accueil ne paie pas l'instruction des immigrants, elle n'en profite pas non plus. En fait, les immigrants demeurent propriétaires de leur capital humain et des revenus que celui-ci engendre. Il est vrai que si les immigrants paient plus d'impôts qu'ils ne coûtent en services reçus durant les années qu'ils passent au Canada, la population d'accueil y gagne. C'est une question de distribution plutôt que d'efficacité, et nous y reviendrons plus loin dans notre analyse des effets de l'immigration sur la charge fiscale et le fardeau de dépendance.

Capitaux — Nombre des immigrants qui arrivent au Canada apportent des capitaux. On soutient souvent que le pays en bénéficie, particulièrement lorsqu'il s'agit de capitaux importants, comme c'est le cas pour les immigrants investisseurs. Toutefois, les gains sont loin d'être évidents. Tous les immigrants, qu'ils se classent ou non dans la catégorie des investisseurs, restent propriétaires des capitaux qu'ils investissent et des revenus qu'ils en tirent. La population d'accueil n'en retire aucun avantage direct. En réalité, une affirmation telle que « l'an dernier, les immigrants ont apporté au Canada des milliards de dollars » fait fi de cette distinction essentielle entre population hôte et nouveaux venus. Le fait d'établir cette distinction réduit à néant le principal argument de ceux qui croient que « le Canada tire profit » des capitaux des immigrants.

Bien que la population d'accueil n'obtienne aucun avantage direct, elle bénéficierait, d'après deux variantes de cet argument, d'avantages indirects. Selon la première, l'immigration peut modifier le rapport global capital-travail, à la hausse si les immigrants possèdent en moyenne plus de capitaux que la population d'accueil, à la baisse dans le cas inverse. Étant donné que le rapport capital-travail influe sur l'efficacité de la main-d'œuvre, il y aurait là une possibilité d'augmentation ou de diminution de cette efficacité. Toutefois, l'argument suppose que le marché international des capitaux n'est pas suffisamment efficace pour permettre au Canada d'obtenir un rapport capital-travail optimal, quelle que soit la part du stock de capital détenue par les immigrants. À mesure que s'accroît la mondialisation de l'économie, cette hypothèse paraît de plus en plus douteuse. Néanmoins, des tests ont été effectués afin de déterminer si les variations du rapport capital-travail liées à l'immigration pouvaient avoir sur l'efficacité des effets assez marqués pour nous amener à modifier nos conclusions antérieures relativement aux économies d'échelle. Ces tests ne pouvaient être qu'approximatifs, vu nos ressources limitées en données et en moyens de recherche. Ils semblent toutefois indiquer que nos estimations n'ont laissé de côté aucun effet important.

La deuxième variante de l'argument a trait aux capitaux apportés au Canada par les immigrants qui répondent aux conditions d'admission en leur qualité d'investisseurs. Que ces immigrants apportent davantage de capitaux que les autres – souvent un quart de million de dollars, ou davantage – n'influe bien entendu pas sur le fait qu'ils restent propriétaires de ces capitaux et des revenus de ceux-ci, la population hôte n'en tirant aucun avantage direct. On peut toutefois considérer qu'elle en profite indirectement, étant donné que les autorités canadiennes d'immigration exercent une certaine influence sur le choix des projets dans lesquels sont investis les fonds en question. Même si les marchés intérieur et mondial des capitaux fonctionnent bien, ils resteront toujours imparfaits, de telle sorte que certains projets intéressants ne trouvent pas de financement. Bien que les recherches antérieures du Conseil n'aient révélé aucune lacune généralisée du marché des capitaux au Canada, il existera toujours certaines « poches de pénurie », par exemple dans les petites collectivités ou dans le cas des entreprises à haut risque faisant appel à une technique complexe. La perspective d'obtenir un visa pour le Canada peut inciter des investisseurs candidats à l'immigration à chercher et à financer de tels projets. Pourvu que les autorités d'immigration puissent vérifier dans chaque cas qu'une lacune réelle du marché se trouve ainsi comblée et qu'on ne permette pas à des capitaux non concurrentiels de livrer concurrence à des projets financés par le marché, il en résulte des investissements bénéfiques qui n'auraient pas été réalisés autrement. Il s'agit en quelque sorte de « marchandage » : en retour de son admission au Canada, l'immigrant accepte que le taux de rendement de son investissement soit inférieur, en raison des frais de recherche de projets appropriés et de la nécessité de tenir compte de la prime de risque ex ante, à celui qui est généralement considéré comme acceptable sur le marché des capitaux. La collectivité d'accueil obtient pour sa part, en échange de l'admission de l'immigrant, le financement de projets qui n'auraient pas été réalisables sans la subvention implicite fournie par celui-ci. La demande de main-d'œuvre et la production s'en trouvent augmentées à leur tour, d'où un accroissement du revenu réel de la population hôte.

Dans quelle mesure cela peut-il influer sur nos conclusions relativement aux effets de l'immigration sur l'efficacité ? Pour l'ensemble de l'économie, les gains éventuels à attendre de l'immigration d'investisseurs sont probablement très faibles. Les gains réels le sont encore plus, étant donné les difficultés pratiques que rencontrent les autorités de l'immigration lorsqu'elles veulent s'assurer que seuls des projets répondant aux critères appropriés conduisent à l'octroi du statut d'immigrant.

Cela dit, il nous a été impossible, vu les ressources dont nous disposions, de déterminer de manière rigoureuse l'importance du gain éventuel que peut représenter l'immigration d'investisseurs. C'est un point qui reste à préciser pour l'évaluation de l'impact total de l'immigration sur l'efficacité.

Entrepreneuriat — Les immigrants peuvent être admis au Canada s'ils s'engagent à fonder leur propre entreprise; il s'agit pour certain d'une aubaine, car ils croient que les immigrants favorisent la création d'emplois et l'accroissement de l'efficacité. Toutefois ces deux effets posent des problèmes. Nous examinerons plus loin l'argument de la création d'emplois pour en faire ressortir les failles. En ce qui a trait au second effet, il est facile de prouver que la population ne manque aucunement d'entrepreneurs. Il n'y a pas de pénurie que l'immigration devrait combler. La logique, la théorie et les données dont nous disposons nous indiquent toutes que l'absence d'entrepreneurs immigrants ne diminuerait ni le nombre d'entreprises ni le rythme de croissance de celles-ci.

Résumé — Nous estimons, pour conclure, que l'immigration accroît effectivement l'efficacité économique au Canada. Le gain, qui provient de l'exploitation des économies d'échelle que permet une population plus nombreuse, est sans doute très faible. Néanmoins, il s'agit d'un résultat plus positif que ceux obtenus par la grande majorité des études précédentes.

Charge fiscale et fardeau de dépendance

On craint aujourd'hui qu'une « faille de San Andreas » démographique ne menace les économies occidentales. Le baby-boom a cédé la place à la dénatalité, et les économies industrialisées devront un jour faire face au problème d'une population vieillissante qui dépendra davantage des services sociaux sans qu'il y ait assez de travailleurs pour en assurer le financement.

En bref, les personnes âgées et les jeunes reçoivent plus en services (valeurs en dollars par habitant) qu'ils ne paient en impôts, contrairement à la population en âge de travailler. Nous savons que la population canadienne vieillit. La question qui se pose est donc la suivante : le Canada connaîtra-t-il une suite de légères secousses démographiques ou un bouleversement soudain ? Quelles en seront les conséquences sur le rapport de dépendance et la charge fiscale des Canadiens ? Et, aspect particulièrement important à examiner dans le cadre du présent rapport de synthèse, l'alourdissement appréhendé de la charge fiscale pourrait-il être partiellement évité si un plus grand nombre d'immigrants venaient grossir les rangs de la population en âge de travailler ? Ou bien les frais qu'entraîne une augmentation de l'immigration annuleraient-ils tout avantage supplémentaire ?

Notre analyse confirme que le vieillissement de la population fera monter les frais de dépendance. Les coûts de la santé et de la sécurité sociale augmenteront, et les coûts de l'éducation diminueront, mais dans l'ensemble, les dépenses s'élèveront. Il semble qu'un accroissement du taux d'immigration amortirait l'effet de la démographie sur la situation financière, mais à peine. En outre, les petites économies au titre des dépenses sociales que ferait réaliser à l'avenir un accroissement de l'immigration seraient réduites par les frais de l'aide sociale et des cours de langue à supporter en pareil cas.

Méthodologie

Les démographes se servent du concept de « rapport de dépendance » pour indiquer le nombre de personnes à la charge de chaque membre de la population en âge de travailler. Ce rapport s'établit actuellement à 65 % au Canada, ce qui signifie que 100 travailleurs ont à leur charge

Graphique 4

Rapports de dépendance simples[1], 1972-1989 et 1990-2040 (selon trois scénarios d'immigration[2])

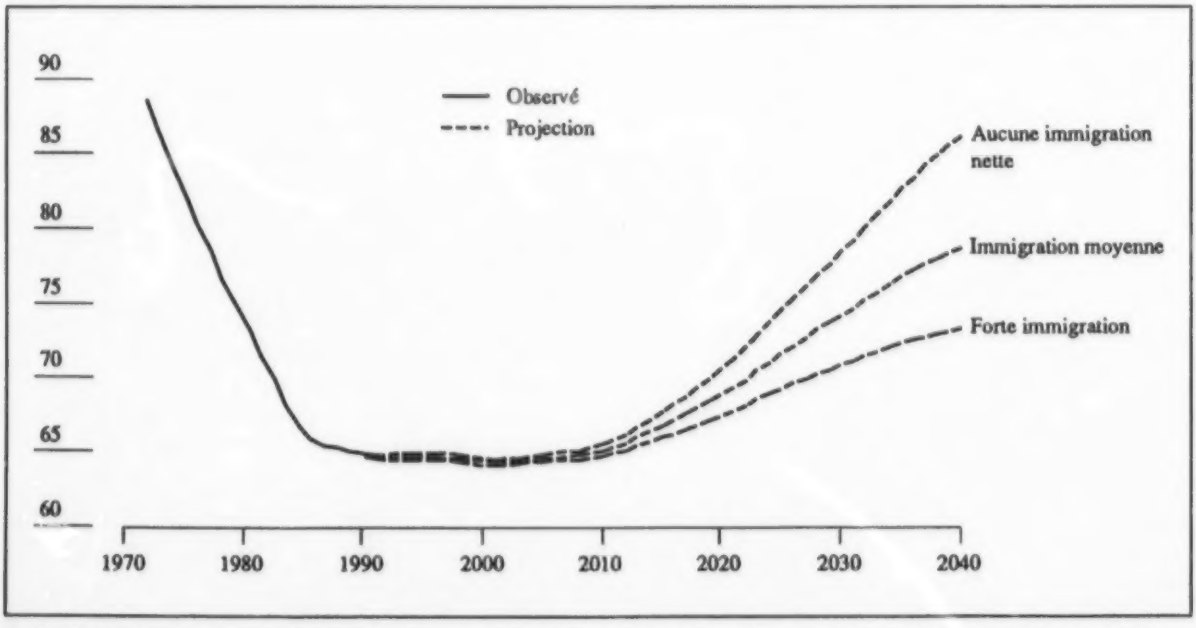

1 Exprimés en fonction du nombre de jeunes (moins d'un an à 19 ans) et de personnes âgées (65 ans ou plus) pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.
2 Le scénario d'immigration moyenne correspond à un taux annuel de 0,4 % de la population et le scénario de forte immigration, à un taux de 0,8 %.
Source Estimations du Conseil économique, d'après des données de Statistique Canada.

65 jeunes et personnes âgées (graphique 4). Quelle que soit l'augmentation de l'immigration ou de la population, le rapport de dépendance ne variera pas beaucoup pendant les deux prochaines décennies, après quoi la génération du baby-boom des années 50 et du début des années 60 créera une vague de pensionnés. Les rapports de dépendance augmenteront alors, mais demeureront bien au-dessous des niveaux observés antérieurement.

Les rapports de dépendance d'hier ne peuvent se comparer à ceux d'aujourd'hui, le ratio des jeunes aux personnes âgées ayant sensiblement changé. Comme il en coûte beaucoup plus par personne en impôts pour subvenir aux besoins des personnes âgées qu'à ceux des jeunes, les rapports de dépendance simples ne constituent pas un bon indicateur de ce qui pourrait être considéré dans 25 ou 50 ans comme un fardeau de dépendance socialement tolérable. Pour contourner ce facteur de distorsion, nous mesurons directement le fardeau de dépendance en fonction de la majoration des impôts par habitant qu'exigera de plus en plus le vieillissement de la population.

Dans notre analyse de l'incidence de ce vieillissement sur la charge fiscale, nous nous penchons surtout sur les dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation et aux services sociaux (graphique 5). Ce sont d'importants secteurs de dépenses, où les montants en jeu varient selon la structure par âge de la population. Les dépenses au titre de la santé sont consacrées en grande partie aux personnes les plus jeunes et les plus âgées, les dépenses au titre de l'éducation, en majeure partie aux jeunes et les dépenses au titre des services sociaux, d'une manière à peu près égale à certains groupes d'âge jeunes ou âgés. Ces trois secteurs sont donc de loin les plus importants à prendre en considération dans l'estimation de l'effet du vieillissement sur l'évolution du fardeau de dépendance. Comme l'immigration peut modifier la composition par âge, les impôts par habitant permettant de financer ces services, c'est-à-dire la « charge fiscale », varient en fonction de celle-ci. Ce facteur joue beaucoup moins dans le cas d'autres domaines de dépenses comme la défense, les subventions à l'industrie, etc.

Le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers varie aussi en fonction de la structure par âge, facteur dont nous avons tenu compte. Les travailleurs d'âge moyen (35 à 50 ans) paient beaucoup plus d'impôt sur le revenu que les jeunes ou les travailleurs âgés.

Graphique 5

Dépenses par habitant au titre de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, 1985

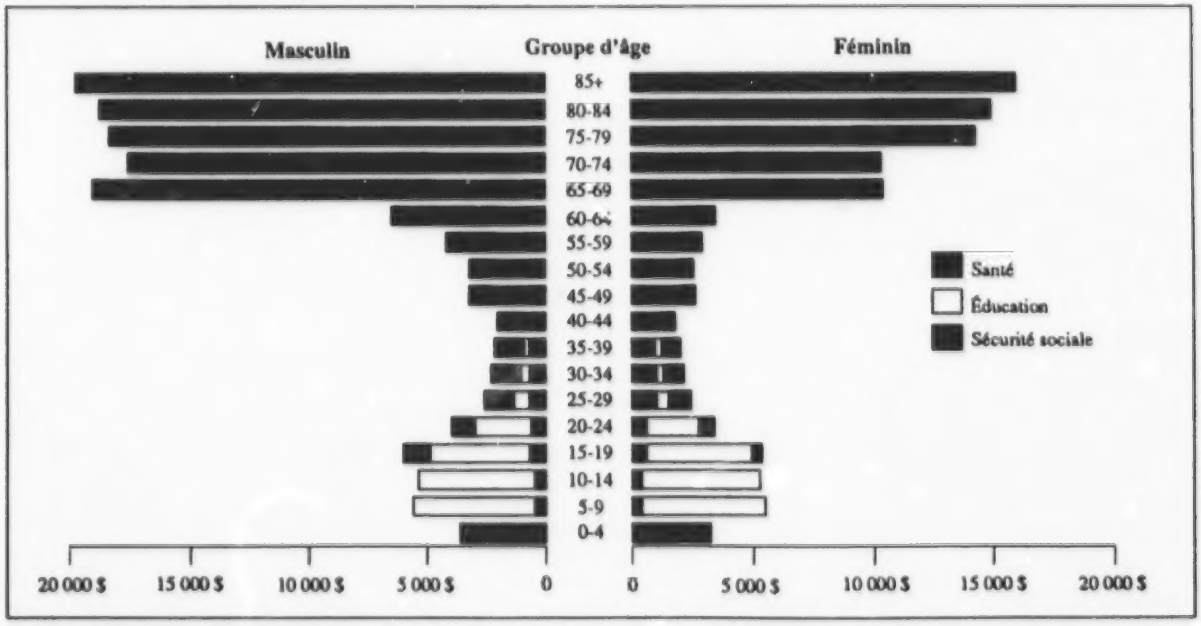

Source Estimations du Conseil économique, d'après des données de Statistique Canada, de Santé et Bien-être social Canada et de Revenu Canada.

Nous élaborons deux scénarios hypothétiques pour déterminer l'incidence que peut avoir le vieillissement sur le fardeau fiscal et l'effet modérateur que peut produire à cet égard l'immigration. Dans le premier, nous fixons le taux d'immigration à 0,4 % de la population, taux assez proche de la moyenne des années postérieures à la Seconde Guerre mondiale. Dans l'autre, nous supposons un taux deux fois plus élevé, soit 0,8 %.

Dans les deux cas, nous nous demandons, *pour chaque groupe d'âge et sexe*, ce qui arriverait si les dépenses totales au titre de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale demeuraient aux niveaux observés récemment par habitant. Ainsi, toute hausse future des dépenses totales serait uniquement attribuable à une évolution de la structure par âge. La valeur des variations nous intéresse particulièrement. Elle représente l'augmentation de la charge des dépenses imposée par les variations de la composition par âge. Comme les dépenses sont financées par des impôts, elle représente aussi la charge fiscale supplémentaire que créent ces variations.

Chaque scénario fait voir une variation de la charge fiscale, mais l'ordre de grandeur de cette variation devrait toutefois être différent selon l'un ou l'autre scénario. Cet écart nous donne une bonne idée de l'allégement de la charge fiscale qu'entraînerait une augmentation de l'immigration.

Cette méthode est spécialement conçue pour faire ressortir les effets du vieillissement démographique sur les dépenses totales et pour déterminer l'incidence de l'immigration sur la variation du vieillissement. Nous savons que les dépenses totales par habitant au titre de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale varieront pour bien d'autres raisons que le vieillissement, par exemple, les progrès des techniques médicales, l'évolution des effectifs universitaires ou la modification des politiques. Notre méthode fait explicitement abstraction de ces autres facteurs.

Résultats

Le tableau 3 révèle, comme on pouvait le prévoir, que les dépenses globales par habitant au titre de la santé, de l'éducation et des services sociaux augmenteront par suite du vieillissement de la population, et ce, dès l'an 2015, et plus encore en l'an 2040.

L'immigration a un effet, mais peu appréciable si nous bornons notre horizon à l'an 2015. Si le taux d'immigration nette double pour passer de 0,4 à 0,8 %, le coût réel par habitant baisse de 109 $. Cette somme représente, selon une estimation réaliste, environ un tiers de point de pourcentage du revenu réel par habitant cette année-là. En outre, une variation du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers résultant du changement de la structure par âge a également une faible incidence : elle réduit légèrement les économies, soit 86 $ au lieu de 109 $.

Tableau 3

Effets d'un taux moyen et élevé d'immigration sur les variations des dépenses publiques attribuables à l'âge au titre de la santé, de l'éducation et de la sécurité du revenu, 1989, 2015 et 2040

	Taux d'immigration net		
	Moyen (0,4 % de la population)	Élevé (0,8 % de la population)	Écart
	En millions de personnes		
Population			
1989	26,2	26,2	–
2015	31,9	35,9	4,0
2040	34,7	44,1	9,4
	En dollars de 1989		
Hausse des dépenses par habitant			
2015	556	447	109
2040	1 284	884	400

Source : Estimations du Conseil économique.

Que représentent ces économies par rapport aux gains d'efficacité dus aux effets d'échelle dont il a été question plus haut ? En l'an 2015, elles n'équivalent qu'au tiers environ des gains. Les gains résultant des économies d'échelle attribuables à un accroissement du taux d'immigration de 0,4 à 0,8 % d'ici 2015 correspondraient alors à un peu plus d'un point de pourcentage du revenu.

La progression des gains dans le temps diffère cependant selon qu'il s'agit des effets d'échelle ou des effets sur le fardeau de dépendance. Établir une comparaison exacte des deux types de gains dans les années à venir constitue une tâche complexe exigeant l'utilisation de taux d'actualisation (voir le rapport de recherche à paraître). Selon les premières estimations, la valeur globale des gains résultant des effets sur le fardeau de dépendance équivaut au tiers environ des gains provenant des économies d'échelle.

Si nous additionnons les gains résultant, d'une part, des économies d'échelle et, d'autre part, de l'allégement du

fardeau de dépendance, nous obtenons, pour l'an 2015, un gain en revenu disponible par membre de la population hôte qui correspond à environ 1,4 point de pourcentage du revenu cette année-là (graphique 6). Souvenons-nous qu'il s'agit là du résultat d'une augmentation de l'immigration correspondant en gros à un doublement par rapport aux niveaux moyens des 25 dernières années. Ce n'est pas beaucoup. Par ailleurs, ce chiffre n'augmenterait pas sensiblement, à notre avis, si nous pouvions tenir compte de toutes les incidences possibles, autres que les effets d'échelle et les effets sur le fardeau de dépendance, que l'immigration pourrait avoir sur le revenu par habitant de la population d'accueil. De plus, la portée des gains qui résulteront des économies d'échelle attribuables à l'expansion du marché intérieur sera d'autant plus réduite que le libre-échange en vigueur en Amérique du Nord élargira le marché à l'exportation au cours de la prochaine décennie. L'analyse est bien entendu symétrique : elle montre que les pertes de revenu par habitant qui résulteraient pour la population hôte d'une suppression totale de l'immigration seraient elles aussi faibles – soit environ 1,3 point de pourcentage du revenu par habitant en l'an 2015. Bien que nos résultats soient plus favorables à une augmentation de l'immigration que ceux des travaux antérieurs, lesquels concluaient généralement à l'existence de faibles effets négatifs, ils le sont beaucoup moins que ne le croient la plupart des gens.

Il convient de souligner deux autres points. Premièrement, si l'on augmentait l'immigration pour réaliser ces gains, il faudrait en toute logique défalquer les frais qu'entraîne cette hausse. Le gouvernement fédéral et les provinces aident les immigrants à s'établir, entre autres, en leur octroyant des prêts pour le transport, en leur dispensant des cours de langue et en leur offrant d'autres programmes. En 1985, ces dépenses se sont élevées à 432 millions de dollars, soit environ 17 $ par Canadien. Si ce niveau de dépenses se maintient dans l'avenir, ces coûts s'alourdiront à mesure que s'accroîtra le nombre d'immigrants. D'où la légère réduction de 20 $ des gains par habitant en l'an 2015.

Deuxièmement, dans l'estimation des économies résultant de la réduction du fardeau de dépendance, nous n'avons examiné aucun scénario plus complexe que celui d'une simple progression permanente de l'immigration. Des scénarios différents (par exemple, fort accroissement de l'immigration pendant la première décennie du XXI[e] siècle et très net coup de frein par la suite) pourraient produire de plus grandes économies.

Graphique 6

Revenu par habitant, 1990-2015 (selon trois scénarios d'immigration)

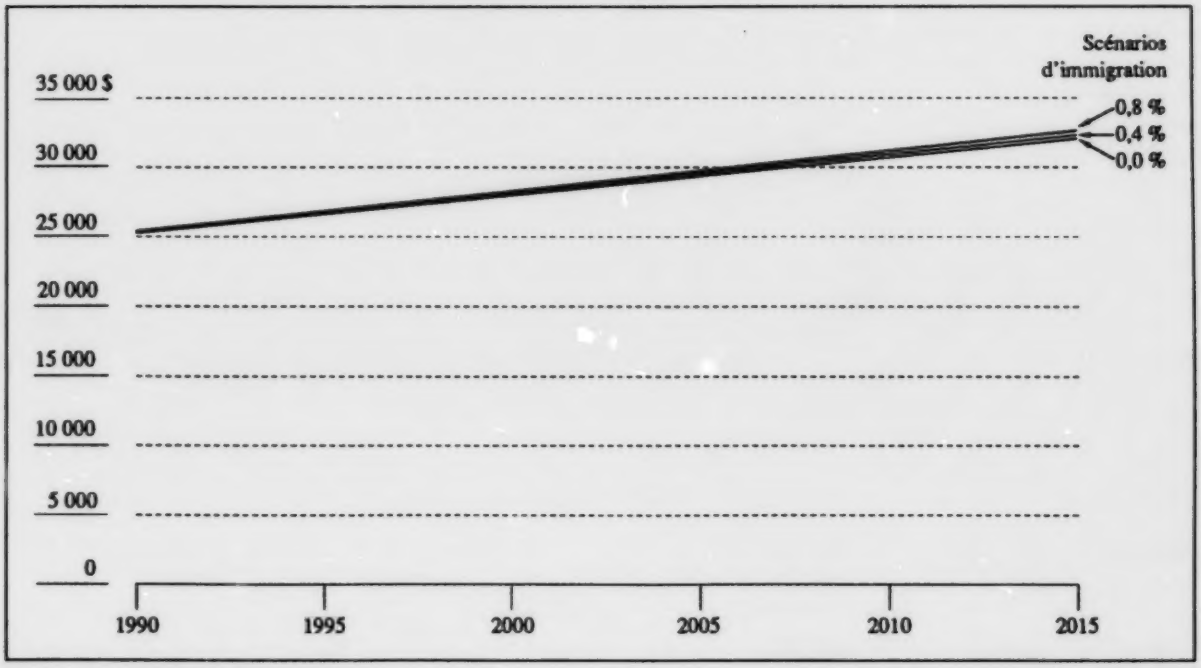

Source : Estimations du Conseil économique.

Emploi et chômage

On reproche souvent à l'immigration de créer du chômage chez la population en place. En effet, les immigrants « voleraient des emplois aux Canadiens ». Il importe au plus haut point, dans l'examen des niveaux futurs d'immigration, de savoir s'il existe en réalité un lien entre chômage et immigration.

Nos travaux nous amènent à conclure à l'absence de rapport entre les deux phénomènes : l'immigration ne crée pas de chômage. En revanche, la notion contraire, plus pessimiste, a encore largement cours. Emploi et Immigration Canada a étudié la question à plusieurs reprises, ce qui témoigne du constant souci que suscite cette question chez les responsables de l'élaboration des politiques. Avant 1990, le gouvernement abaissait en période de récession les objectifs fixés en matière d'immigration, ce qui porte à croire qu'il craignait que l'immigration n'augmente alors le chômage.

Nous avons eu recours à plusieurs tests, du très simple au très complexe, pour vérifier si l'immigration est cause de chômage.

Comparaisons internationales

Les tests les plus simples reposaient sur le double fait que l'immigration augmente la population d'un pays et qu'elle accélère la croissance démographique. Mais les pays à forte population ont-ils des taux de chômage plus élevés ? Et les pays où la croissance démographique est plus rapide affichent-ils des taux de chômage supérieurs ?

Nous avons étudié le cas des pays qui utilisent des méthodes comparables à celles du Canada pour mesurer le chômage en employant les données les plus récentes dont nous disposions au moment de rédiger le présent rapport. Selon nos constatations, il n'existe *aucun* lien entre taille démographique et taux de chômage, ni d'ailleurs entre la croissance rapide de la population active et le chômage. Ainsi, bien qu'elle élève le taux d'accroissement de la population active d'un pays, l'immigration ne semble pas faire monter le taux de chômage.

Données de séries chronologiques pour le Canada

Nous savons que l'immigration a varié au fil du temps au Canada. Peut-on établir une corrélation entre les variations de l'immigration et des taux de chômage ? Répondre à cette question présente deux difficultés. D'abord, les taux de chômage varient pour bien des raisons; il serait très difficile de faire ressortir l'incidence hypothétique de la seule immigration. Ensuite, il existe un lien de causalité inversée puisqu'un taux de chômage élevé a un effet de dissuasion sur bien des immigrants éventuels et qu'une forte immigration s'accompagne d'un faible taux de chômage dans les données observées. Par conséquent, l'examen des seuls chiffres bruts semble indiquer qu'une hausse de l'immigration entraîne en réalité une baisse du chômage. Il faut apporter des corrections pour tenir compte de cet apparent paradoxe.

Nous avons aussi employé une technique qui permettait de prendre en compte la dernière difficulté, c'est-à-dire le fait que les immigrants viennent en plus grand nombre en période de baisse du chômage. Après correction de ce facteur, nous constatons que l'immigration n'a pas pour effet de diminuer le chômage, ni de l'augmenter d'ailleurs.

Ce test particulier se prête mal cependant à la prise en compte de l'autre difficulté, celle de la multiplicité des causes de variation du chômage. Pour examiner cet aspect, nous devons recourir à d'autres techniques. L'une d'elle consiste à faire appel aux grands modèles économiques.

Les grands modèles

Les études économiques regorgent d'exemples d'importants modèles économétriques ayant servi à vérifier le lien entre une augmentation de l'immigration et le chômage. Ces modèles prennent théoriquement en considération tous les facteurs qui influent sur le chômage. Presque tous les tests effectués confirment l'idée que l'immigration fait monter le chômage. Ces simulations économiques ont montré que l'arrivée de deux ou trois immigrants sur le marché du travail entraîne le chômage d'un travailleur.

Ces observations contrastent vivement avec les données présentées antérieurement, mais il ne faut pas s'en étonner. Il s'agit précisément des résultats prévisibles de modèles reposant sur ce que l'on a appelé la « théorie keynésienne ou synthèse néo-classique d'explication du chômage par la demande globale ». À notre avis, cependant, on ne saurait se fier à ces résultats pour notre étude.

Application de deux grandes théories du chômage

Pour expliquer le lien entre chômage et immigration, il serait commode de disposer d'une bonne théorie économique

générale du chômage. Or, une telle théorie universelle n'existe pas. Pour nous tirer de cette difficulté, il nous faudra nous étendre quelque peu sur le sujet.

Les théories sur les causes du chômage en sont à peu près au même stade de développement en économique que les théories sur l'origine du cancer en médecine : elles sont incomplètes et controversées. Nous pouvons néanmoins distinguer deux grandes théories rivales ayant chacune leurs usages et leurs lacunes. Nous les décrirons, expliquerons pourquoi l'une convient mieux à notre analyse que l'autre et l'emploierons comme quatrième moyen de vérification de l'incidence de l'immigration sur le chômage.

Une bonne théorie devrait expliquer tous les aspects du comportement du chômage. Ce ne serait pas une mince tâche d'en édifier une, mais il nous paraît très important de pouvoir élucider trois faits particuliers.

D'abord, le chômage présente une curieuse caractéristique; en effet, il ne continue pas de croître, mais demeure relativement stable dans certaines limites. Pourquoi les économies créent-elles si souvent assez d'emplois pour absorber la plupart des nouveaux travailleurs issus de la croissance démographique ? Le phénomène se produit régulièrement au niveau régional, national ou international malgré un accroissement rapide de la population active dans une foule de pays ou de régions. D'où viennent tous ces emplois ? Voilà une énigme qu'une bonne théorie du chômage devrait sûrement résoudre. Il s'agit du premier fait important.

Le deuxième est le cycle économique. Pourquoi le chômage suit-il des cycles comme ceux observés irrégulièrement mais à plusieurs reprises depuis 200 ans ?

Troisièmement, pourquoi le chômage varie-t-il dans l'espace et dans le temps ? Ainsi, pourquoi le Japon et la Suède affichent-ils constamment des taux de chômage inférieurs à la moyenne, et l'Italie et le Royaume-Uni, constamment des taux supérieurs à la moyenne ?

Beaucoup d'autres aspects du chômage revêtent de l'importance, bien entendu, mais les trois phénomènes que nous venons d'évoquer – à savoir la limite de la croissance du chômage, sa nature cyclique et les taux différents observés à l'échelle internationale – doivent sûrement pouvoir s'expliquer par une bonne théorie du chômage.

La théorie de la synthèse néo-classique — La première théorie examinée a formé la pierre angulaire de la politique économique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Connue sous le nom tantôt de théorie keynésienne, tantôt de théorie de la synthèse néo-classique, elle a été érigée en dogme pendant près de 30 ans. Depuis les années 70, les économistes la battent en brèche de plus en plus, mais aucune solution de rechange acceptable ne lui a encore été substituée.

Selon la synthèse néo-classique, le nombre d'emplois dans une économie est fonction du besoin de travailleurs, qui dépend à son tour de la demande de biens et de services, c'est-à-dire de la « demande globale ». Il s'agit d'une explication plausible de l'un des faits précités, celui des cycles du chômage.

En bref, d'après la synthèse néo-classique, ces cycles résultent des cycles de la demande globale. Pourquoi cette demande présente-t-elle aussi un caractère cyclique ? Selon cette théorie, c'est surtout en raison de la relation complexe qui existe entre deux éléments de la demande globale, à savoir la demande par les ménages de biens et de services de consommation et la demande par les entreprises d'équipement et d'installations nécessaires à la production de ces biens et services, ce que l'on appelle la demande d'« investissement ». Il en résulte que l'investissement a tendance à fluctuer sensiblement, de temps à autre, entraînant l'ensemble de l'économie dans son sillage (voir encadré à la page 18).

La synthèse néo-classique, beaucoup plus riche que ne le révèle cette brève description, explique fort bien les cycles de chômage. Elle fournit aussi un excellent cadre conceptuel pour l'élaboration de politiques susceptibles de les contrecarrer.

Toutefois, elle ne permet pas du tout d'expliquer pourquoi, malgré les cycles, le nombre d'emplois augmente avec plus ou moins de constance pour absorber la croissance de la population active, au point où les taux de chômage demeurent relativement stables en moyenne au fil du temps. Ainsi, la population active a connu une croissance très rapide dans divers pays occidentaux depuis 1945, rythme qui a varié sensiblement d'un pays et d'une région à l'autre. L'explication de la synthèse néo-classique – selon laquelle la demande globale s'est tout simplement accrue presque au même rythme que la population active – paraît faible, compte tenu du fait que les taux d'accroissement de la main-d'œuvre ont beaucoup varié. Il semble tout aussi difficile de concilier la notion de croissance stable de la demande globale (quel que soit le taux) et cette même explication des cycles. En ce qui a trait à la persistance des écarts des taux de chômage entre certains pays, il est encore une fois peu convaincant de l'expliquer par le fait que la demande

Phases ascendantes et descendantes

D'ordinaire, la demande d'investissement doit être ferme pour permettre de réaliser le plein emploi. Mais cette demande ne peut habituellement être forte que si la demande de consommation affiche un rythme de croissance assez rapide. Si cette dernière demande est stable ou ne progresse que lentement, on ne voit guère la nécessité de procéder à une expansion des installations de production et, dans ce cas, la demande d'investissement est trop faible pour maintenir le plein emploi.

En période de reprise après une récession, les revenus et, par conséquent, la demande de consommation s'élèvent assez rapidement pour que la demande d'investissement soit suffisamment soutenue. Si la demande d'investissement est vive et la demande de consommation en progression, il y a croissance de la demande globale, d'où un accroissement de l'emploi et des revenus amenant à son tour une poussée de la demande de consommation, qui alimente la réaction en chaîne. La croissance forme ainsi pendant un certain temps une boucle.

Selon la synthèse néo-classique, on finit par atteindre une limite, soit au stade du plein emploi, soit même avant, si des goulots d'étranglement ont tendance à gêner l'expansion dans des secteurs d'activité donnés. La production parvenue alors à un maximum ne peut plus progresser. Le revenu total étant égal à la production totale, les revenus cessent de croître ou s'élèvent au rythme relativement lent rendu possible par l'évolution technique. La croissance de la demande de consommation doit donc ralentir ou cesser. Après ce coup de frein, le besoin de nouveaux investissements dans les installations et les biens d'équipement fléchit fortement et, de ce fait, la demande globale. Ainsi, en raison de la cessation même d'une croissance rapide, qui présente un caractère inévitable, la demande globale se contracte au lieu de simplement plafonner, un peu comme un avion qui doit garder une certaine vitesse pour rester dans les airs.

Le recul de la demande globale provoque des licenciements et une réduction du travail dans les industries productrices de biens d'équipement, et le cycle économique amorce une phase descendante, qui s'alimente elle-même comme la reprise. Lorsque l'emploi et les revenus commencent à chuter, la demande de consommation fléchit au lieu de se stabiliser. Les revenus baissent davantage, ce qui amène une multiplication des licenciements, d'où une autre diminution de la demande de consommation, et ainsi de suite.

L'histoire nous enseigne que les phases descendantes prennent fin, mais on ne s'entend toujours pas sur les causes. Voici des possibilités : le chômage fait baisser les salaires ou le taux de croissance des salaires par rapport aux prix jusqu'au moment où une augmentation de l'emploi devient de nouveau profitable; il y a baisse des taux d'intérêt, l'épargne ne pouvant être investie, ce qui revitalise la demande d'investissement et de consommation; il se produit une baisse des prix, ce qui a pour effet d'accroître la valeur réelle des fonds monétaires au point de faire monter la demande de consommation suffisamment pour qu'une reprise s'amorce; l'accumulation de découvertes techniques et scientifiques finit par faire de nouveau paraître rentables les investissements malgré la conjoncture défavorable; le besoin de remplacer l'ancien capital de plus en plus déprécié croît de plus en plus; il se produit des augmentations imprévues de la demande à cause de facteurs comme de grandes découvertes ou le déclenchement d'une guerre. Beaucoup sont d'avis que tous ces facteurs se conjuguent pour entraîner la reprise. Malheureusement, selon la synthèse néo-classique, ces forces agissent très lentement et ne peuvent mettre fin rapidement à une récession. Il faut souvent adopter des politiques d'intervention pour stimuler la demande globale.

est tout simplement plus faible dans certains pays que dans d'autres.

La théorie classique — La deuxième théorie, connue sous le nom de théorie « classique », explique les deux questions auxquelles la synthèse néo-classique n'apporte pas de réponse satisfaisante, mais échoue là où brille cette dernière, c'est-à-dire donner une explication plausible des fluctuations cycliques du chômage.

Selon la théorie classique, la façon dont la croissance de la population active crée des emplois sur le marché du travail est très simple. L'explication réside dans la réaction des entrepreneurs à une augmentation éventuelle de la demande liée à l'accroissement de la population et de la population active.

Si des entreprises voient le jour en réaction à la hausse prévue de la demande par suite de la croissance démographique, il y a plus d'embauche. Les gens embauchés dépensent, et la demande globale s'élève. Cette progression de la demande globale de biens et de services accroît suffisamment les ventes pour justifier l'existence des nouvelles entreprises, dont la création a servi d'amorce à tout le mouvement. Le système s'auto-alimente. L'incitation à exploiter les possibilités de profit et l'expansion que rend

possible la croissance démographique engendre les profits qui nourrissent cette expansion.

Si le mécanisme a des ratés, selon la théorie classique, des forces du marché autres que la recherche du profit entrent en jeu, forces qui assurent l'autorégulation du processus. Il peut s'agir de facteurs comme le taux de progression des salaires par rapport aux prix (les taux de salaire s'adaptant pour rendre l'embauche attrayante) et les baisses de taux d'intérêt, qui assurent la rentabilité de nouvelles installations dont l'exploitation exige plus de travailleurs. Quant à la persistance des écarts des taux de chômage entre les pays, ils s'expliquent, d'après la théorie classique, par les variations d'un pays à l'autre de la gravité des causes structurelles du chômage (chômage saisonnier, lenteur de la dotation des postes vacants, évolution des tendances de la demande et de la production).

Aucune de ces deux théories ne s'impose tout à fait en tant que théorie ultime du chômage. Il n'y a rien d'étonnant à ce que leurs prédictions en matière d'immigration et d'emploi présentent d'importantes divergences. Selon la théorie néo-classique, l'augmentation de la population active fait progresser le chômage parce qu'elle n'a pas pour effet d'accroître automatiquement la demande globale et, par extension, l'immigration cause le chômage. Les « grands modèles » étant fondés sur cette théorie, il va donc de soi qu'ils supposent que l'immigration et le chômage sont liés.

D'après la théorie classique, l'immigration n'augmente pas le chômage. Elle peut causer une fluctuation temporaire du taux de chômage, mais la demande de main-d'œuvre s'adapte automatiquement pour absorber cette offre excédentaire.

Un nouveau test — Pour réussir à démêler l'écheveau de ces deux théories opposées du chômage, nous avons procédé à un nouveau test empirique de la théorie classique à l'aide de données économiques récentes. Selon une version « standard » acceptable et réaliste de la théorie classique, si la population active s'accroît, l'économie absorbe le surcroît de travailleurs par une multiplication des entreprises, et non pas par une augmentation de la taille moyenne des entreprises existantes. Cette prévision particulière peut se vérifier directement au moyen de données sur la formation des entreprises. Si la prédiction résistait à l'analyse, ce serait un bon point en faveur de la théorie classique, car la synthèse néo-classique ne fait aucune prédiction évidente dans un sens ou dans l'autre.

Au tableau 4, nous présentons les données pertinentes. Elles corroborent la théorie classique. Les deux premières rangées indiquent que l'emploi total s'est accru de 1979 à 1989, et ce, exclusivement grâce à l'augmentation du nombre d'entreprises. Le nombre moyen de salariés par entreprise n'a guère varié. Cette observation s'applique non seulement à l'ensemble de l'économie, mais aussi de façon générale aux secteurs d'activité et aux régions. Dans presque tous les cas, la hausse du nombre d'entreprises constitue la principale cause de la croissance de l'emploi au Canada. La théorie classique paraît donc fondée.

Tableau 4

Croissance de l'emploi et nombre d'entreprises, Canada, 1979 et 1989

	1979	1989	Variation en pourcentage
Nombre d'entreprises	471 000	618 000	+31,2
Nombre de salariés	9 764 000	12 868 000	+31,8
Nombre de salariés par entreprise	20,7	20,8	+0,4

SOURCE Estimations du Conseil économique d'après des données de Dun & Bradstreet et de Statistique Canada.

Résumé

Pour résumer, reportons-nous aux quatre types de données, à savoir les données de comparaisons internationales, les données de séries chronologiques pour le Canada, les données de simulation de grands modèles et les leçons à tirer des deux principales théories du chômage. Comme nous l'avons vu, les données ne convergent pas toutes. À notre avis cependant, la plupart d'entre elles nous amènent à conclure qu'un niveau stable d'immigration, élevé ou non, ne cause aucun chômage. La principale raison en est que le nombre d'entreprises augmente constamment dans ces circonstances pour créer les emplois supplémentaires dont on a besoin.

Voici notre seule réserve à propos de cette conclusion optimiste : s'il devait y avoir augmentation soudaine de l'immigration, les mécanismes d'adaptation du marché à la base du processus essentiel de formation des nouvelles entreprises pourraient avoir tendance à s'enrayer, créant temporairement une flambée du chômage. Pour éviter cette situation, il faudrait modifier graduellement les niveaux d'immigration.

Taille et répartition du pouvoir économique

Un effet évident de l'immigration se fait sentir sur la taille de la population d'un pays et, par là, sur sa puissance économique et politique. Pour évaluer cette incidence, nous avons examiné trois scénarios démographiques distincts : dans le premier, il n'y a pas d'immigration nette, les immigrants ne faisant que remplacer les émigrants; dans le deuxième, le niveau d'immigration nette demeure constant, soit 0,4 % de la population (taux légèrement supérieur au pourcentage moyen de la plupart des 20 dernières années et égal à la moyenne des cinq dernières années); dans le troisième, nous prévoyons que ce taux doublera pour atteindre environ 0,8 %. Les niveaux d'immigration brute équivalents s'établissent à environ 0,2 %, 0,6 % et 1 % respectivement. Nous avons choisi l'an 2015 comme point de référence, horizon assez éloigné pour que les scénarios puissent se réaliser, mais pas assez pour infirmer nos conclusions fondées sur les données actuelles. Nous espérons ainsi donner un aperçu de trois avenirs possibles pour le Canada.

Le Canada selon les trois scénarios

Scénario 1

Sans immigration dans l'avenir, le Canada présenterait une composition ethnique qui ne divergerait guère de celle d'aujourd'hui. En 2015, la population totale s'établirait à 28 millions d'habitants contre 27 millions en 1990 (graphique 7). Le revenu réel par habitant pourrait dépasser du tiers environ celui de 1990, selon l'hypothèse réaliste d'une progression de 1 % par an en valeur réelle. Le Canada resterait une petite puissance économique par rapport aux États-Unis et aux principaux pays d'Europe occidentale.

Scénario 2

Si le niveau d'immigration actuel devait persister, la population canadienne grimperait à environ 32 millions en l'an 2015, mais le Canada continuerait toujours d'être une petite puissance moins populeuse que toutes les principales démocraties d'Europe. Le niveau de vie s'élèverait très légèrement par rapport à celui prévu dans le scénario 1, le revenu réel par habitant s'accroissant d'un peu plus de 30 % d'ici l'an 2015, soit une hausse d'environ 1 point de pourcentage par rapport au premier scénario.

Sur le plan ethnique, il se produirait des changements : la proportion de la population d'origine européenne et autochtone, qui s'établit à 94,5 % et 1,5 % respectivement à l'heure actuelle, tomberait à 90 %. Les trois quarts environ des 10 % restants seraient d'origine asiatique. Le gros du dernier quart viendrait de l'Afrique et des Antilles et une faible proportion, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient. La majorité des gens de cette fraction non européenne de 10 % appartiendraient donc à des minorités visibles. Il existe une corrélation étroite mais non parfaite entre le fait de provenir de ces régions du monde et l'appartenance au Canada à une minorité visible.

Graphique 7

Origine ethnique de la population canadienne en 1990 et en 2015 (selon trois scénarios d'immigration)

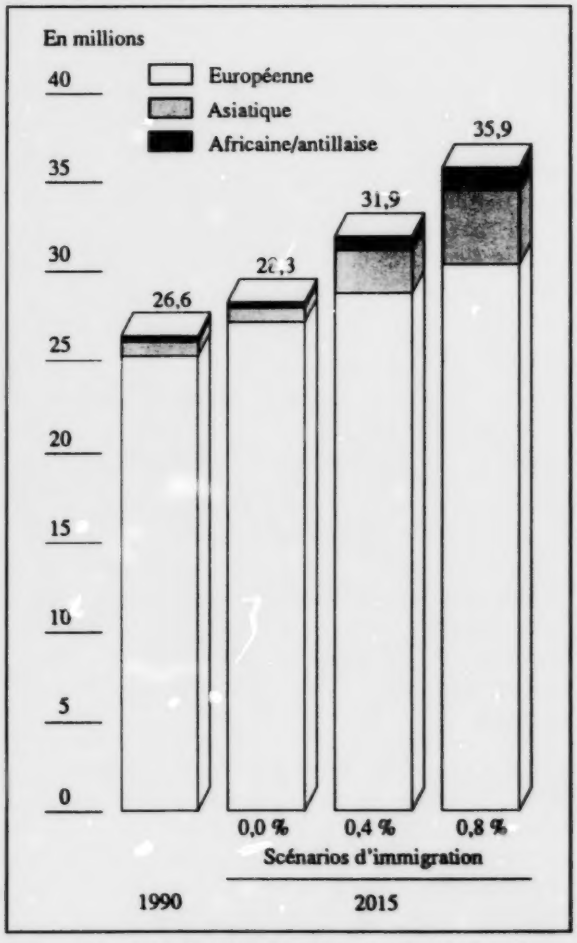

SOURCE Données de Statistique Canada et estimations du Conseil économique.

Scénario 3

Selon le scénario de forte immigration, le Canada compterait 36 millions d'habitants en l'an 2015, soit 35 % de plus qu'aujourd'hui. Notre pays continuerait à le céder largement sur le plan démographique à la France, au Royaume-Uni et à l'Italie, mais son produit intérieur brut pourrait s'approcher de celui de l'Italie et du Royaume-Uni ou le dépasser, à condition qu'il conserve son avantage actuel sur ces pays sur le plan du PIB par habitant.

Ainsi, le troisième scénario pourrait conférer en quelque sorte au Canada en l'an 2015 le statut de puissance économique moyenne. Il convient cependant de noter que la définition de ce vocable pourrait changer dans l'avenir vu le développement rapide de pays comme la Corée du Sud, Taiwan, le Brésil et le Mexique, et le mouvement qui semble se dessiner vers l'établissement d'une confédération des pays d'Europe occidentale.

Effets sur les provinces

Provinces de l'Atlantique

Si les tendances actuelles de l'immigration persistent, l'impact variera d'une province à l'autre (tableau 5). Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard accuseront un recul démographique par rapport à l'ensemble du pays. Cette décroissance est plus marquée si le niveau d'immigration augmente, la baisse étant la plus faible dans le scénario 1 et la plus forte dans le scénario 3. Bien qu'elle connaisse un meilleur sort que les autres provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse perd aussi du terrain par rapport aux provinces centrales et aux provinces de l'Ouest, régression encore plus prononcée dans le cas d'un scénario de forte immigration.

Québec

L'immigration ne modifie guère la proportion de la population du Canada vivant au Québec. Dans tous les scénarios, sa part diminue de près de 4 %. Toutefois, dans les scénarios 2 et 3, le recul démographique en valeur absolue se transforme en une progression (de l'ordre respectivement de 4 % et de 15 %).

Ontario

L'Ontario accroît sa population dans tous les scénarios en valeur tant absolue que relative. Les scénarios 2 et 3 ne

Tableau 5

Population, Canada et provinces, 1990 et 2015

	Population				Répartition			
		Scénarios pour 2015[1]				Scénarios pour 2015[1]		
	1990	I	II	III	1990	I	II	III
	En milliers de personnes				En pourcentage			
Terre-Neuve	569	551	554	557	2,1	1,9	1,7	1,5
Île-du-Prince-Édouard	130	138	142	146	0,5	0,5	0,4	0,4
Nouvelle-Écosse	892	935	977	1 026	3,4	3,3	3,1	2,9
Nouveau-Brunswick	724	720	718	716	2,7	2,5	2,3	2,0
Québec	6 762	6 340	6 999	7 746	25,4	22,4	22,0	21,6
Ontario	9 731	10 596	12 401	14 448	36,6	37,4	38,9	40,2
Manitoba	1 090	1 068	1 236	1 426	4,1	3,8	3,9	4,0
Saskatchewan	1 000	1 090	1 170	1 260	3,8	3,8	3,7	3,5
Alberta	2 470	3 111	3 414	3 757	9,3	11,0	10,7	10,5
Colombie-Britannique	3 132	3 668	4 149	4 695	11,8	13,0	13,0	13,1
Yukon	26	24	24	25	0,1	0,1	0,1	0,1
Territoires du Nord-Ouest	54	73	76	80	0,2	0,3	0,2	0,2
Canada	26 580	28 314	31 860	35 882	100,0	100,0	100,0	100,0

1 Scénario I : immigration nette nulle; scénario II : immigration nette équivalant à 0,4 % de la population; scénario III : immigration nette équivalant à 0,8 % de la population.

Source Données de Statistique Canada et estimations du Conseil économique.

font qu'accélérer ce mouvement. Même sans immigration dans l'avenir, cette province gagnera près d'un million d'habitants d'ici l'an 2015. Dans le scénario 2, elle en compte plus de 2,5 millions de plus. Dans le scénario 3, où le taux d'immigration nette double, la population s'accroît de près de 5 millions; par conséquent, 40 % de la population canadienne habitera l'Ontario en 2015, selon ce scénario.

Manitoba

Au Manitoba, la population est stable ou diminue légèrement dans le scénario 1, augmente de 13 % dans le scénario 2 tout en reculant par rapport au reste du pays, progresse de 30 % et conserve presque sa part actuelle de la population canadienne d'après le scénario 3.

Saskatchewan

La situation de la Saskatchewan demeure stable sur le plan démographique par rapport à la population canadienne dans le scénario 1, mais perd du terrain dans les scénarios 2 et 3, et ce, d'autant plus si le taux d'immigration est élevé.

Alberta et Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique et l'Alberta connaissent un sort semblable dans les trois scénarios. Elles gagnent toutes deux rapidement et beaucoup en taille et en diversité ethnique. Dans un scénario d'immigration nulle, l'Alberta progresse de 26 % et la Colombie-Britannique, de 17 % d'ici l'an 2015. Selon le scénario 2, l'accroissement s'établit à 38 et 32 % respectivement. Dans le scénario 3, une hausse de 52 % porte la population de l'Alberta à près de 4 millions d'ici 2015. Avec un gain de 50 %, la Colombie-Britannique comptera une population de presque 5 millions d'habitants.

Effets sur les centres métropolitains

Le tableau sera quelque peu différent dans les trois centres métropolitains du pays, en particulier à Vancouver et à Toronto, et un peu moins à Montréal (graphique 8). Vu que de nombreux immigrants s'établissent dans les grandes villes, le nombre d'habitants d'origine européenne qui s'y trouvent est inférieur à la moyenne nationale et diminue à mesure que le taux d'immigration s'accroît.

Selon le scénario 1, alors que le pourcentage de la population d'origine non européenne s'établit en moyenne à 4 % à l'échelle nationale, il se chiffre à 11 % à Toronto et Vancouver, mais correspond à la moyenne nationale à Montréal.

Graphique 8

Origine ethnique de la population de Toronto, de Montréal et de Vancouver en 1990 et en 2015 (selon trois scénarios d'immigration)

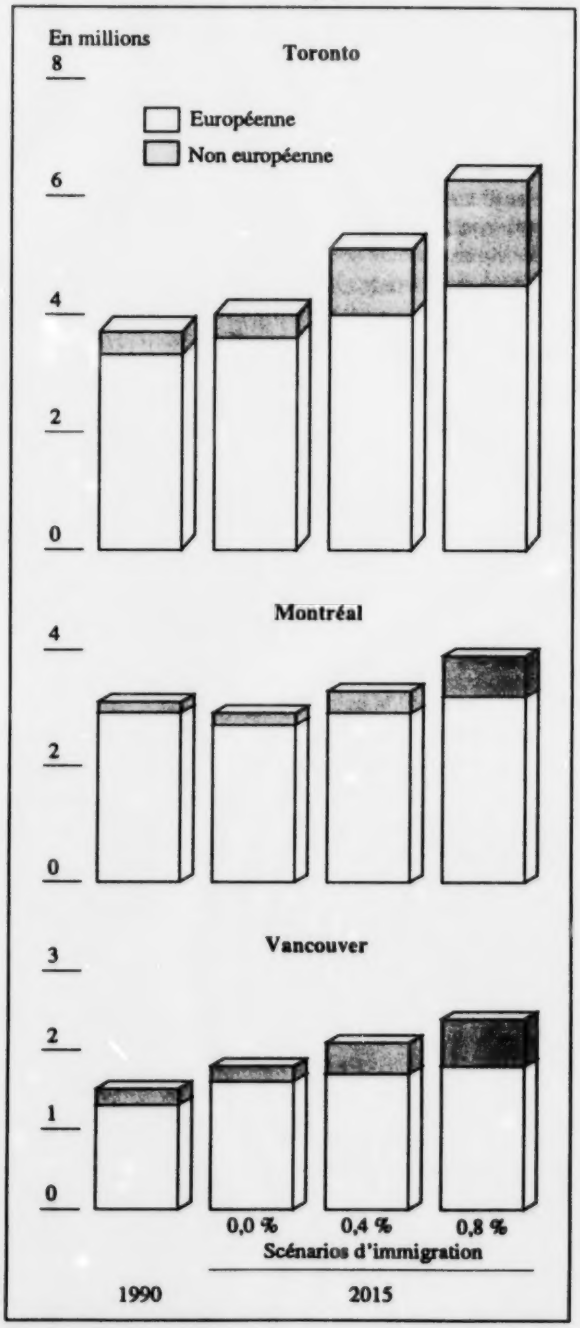

Source Données de Statistique Canada et estimations du Conseil économique.

D'après le scénario 2, 21 % de la population de Toronto et 19 % de celle de Vancouver sera d'origine non européenne en 2015, soit un pourcentage bien supérieur à la moyenne nationale de 10 %. À Montréal cependant, la proportion ne sera que de 11 %, un peu plus que la moyenne nationale.

Selon le scénario 3, environ 15 % de la population canadienne sera d'origine non européenne en 2015. Pour Toronto, Vancouver et Montréal, les pourcentages s'établiront à 29, 26 et 17 % respectivement.

Résumé

En résumé, les divers scénarios, allant de l'absence d'immigration nette à une forte immigration, offrent pour l'horizon 2015 toute une gamme de possibilités au Canada, qui pourrait, aux deux extrêmes, soit afficher plus ou moins la taille et la puissance relative qu'il a aujourd'hui, soit aspirer à se comparer aux pays industrialisés comme l'Italie et le Royaume-Uni. Quel que soit le scénario retenu, le niveau de vie par habitant ne variera pas beaucoup, mais celui-ci connaîtrait une légère progression dans les scénarios « expansionnistes ». Par ailleurs, tout comme la taille et la puissance du Canada augmentent d'un scénario à l'autre, la composition ethnique se transforme : la population d'origine européenne, qui représente une majorité écrasante dans le scénario d'absence d'immigration nette, renferme d'importantes minorités non européennes dans le scénario de forte immigration. À Toronto et à Vancouver, l'évolution est plus marquée, les proportions d'habitants d'origine européenne passant de 89 % (scénario d'immigration nulle) à 71 % et 74 % respectivement dans un scénario de forte immigration.

Enfin, l'immigration n'a pas beaucoup d'effet sur la répartition de la population et du pouvoir économique entre les provinces. Dans tous les scénarios, la proportion de la population s'accroît en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta et diminue au Québec, dans la région de l'Atlantique, en Saskatchewan et au Manitoba. Deux provinces, à savoir le Québec et le Manitoba, évitent un recul démographique si l'immigration est assez forte, mais leurs parts de la population canadienne accusent tout de même une baisse.

Immigrants et réfugiés

Immigrants

Jusqu'à maintenant, nous avons insisté sur l'effet de l'immigration sur la population d'accueil. Toutefois, il vaut aussi la peine d'examiner la performance économique des immigrants pour deux raisons :

1 Il faut déterminer si, à l'issue d'une période d'adaptation appropriée, les immigrants réussissent aussi bien que leurs compétences devraient d'après eux le leur permettre. S'il n'en est pas ainsi et que la discrimination nuise à leur performance économique, il pourrait en résulter du mécontentement et des tensions sociales, dont souffriraient et la population d'accueil et les immigrants.

2 Il faut établir si l'image de terre d'asile et d'accueil que projette le Canada dans l'esprit des Canadiens, si importante pour leur amour-propre, correspond à la réalité. Dans l'affirmative, le sentiment positif de bien faire constitue un avantage important.

Les auteurs sont loin de s'entendre sur le sort que connaissent les immigrants après leur arrivée. Certains signalent que dans les années qui suivent leur arrivée, les immigrants gagnent autant que les gens nés au Canada. D'autres soutiennent que cette constatation ne s'applique pas à tous les groupes d'immigrants, surtout pas à tous ceux qui sont arrivés ces dernières années. En outre, beaucoup de ces études reposent sur des données des recensements de 1971 et de 1981. Nous essaierons ici de réévaluer la performance économique des immigrants à l'aide des données du recensement de 1986, qui donne pour la première fois un aperçu de la situation d'un grand nombre d'immigrants originaires d'Asie, d'Afrique, des Antilles et d'Amérique latine.

Un profil

En 1986, 16 % environ des 25 millions de Canadiens étaient des gens arrivés au Canada à titre d'immigrants. Depuis 1970, la composition de la population immigrante a évolué en faveur de nouveaux groupes d'immigrants non européens originaires de l'Asie, de l'Afrique, des Antilles, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale et au détriment des groupes européens traditionnels en provenance principalement d'Europe et des États-Unis.

Comme la majorité des immigrants étaient de jeunes adultes à leur arrivée au Canada (près de la moitié d'entre eux avaient entre 20 et 39 ans), leur rapport moyen de dépendance (proportion de gens âgés de 14 ans ou moins et de 65 ans ou plus) est de beaucoup inférieur à celui de la population née au Canada. En 1986, les rapports de dépendance se chiffraient à 28 % et à 50 % respectivement. Bien que la répartition selon la taille de la famille et les sexes soit la même, plus d'immigrants (78 %) que de gens nés au Canada (47 %) demeurent dans les grands centres urbains.

Plus du tiers des immigrants parlent une langue autre que le français et l'anglais à la maison. Selon les données des recensements, les immigrants récents connaissent moins l'anglais, mais ce phénomène s'explique probablement par le fait que les cohortes antérieures ont eu plus de temps pour l'apprendre. La connaissance du français a aussi diminué légèrement chez les immigrants arrivés entre 1980 et 1986.

Indicateurs économiques

Les immigrants arrivés au Canada pendant les années 80 sont un peu moins instruits que leurs prédécesseurs – quoiqu'ils soient plus scolarisés que les gens nés au pays – et connaissent quelque peu moins le français ou l'anglais que la population née au Canada ou les cohortes d'immigrants antérieures. Leur performance économique devrait se ressentir de ces écarts, et il devrait y avoir une disparité importante sur ce plan entre les groupes d'immigrants de pays traditionnels d'émigration et ceux des pays autres que les pays européens et les États-Unis.

Pour le vérifier, nous avons étudié la performance économique de l'ensemble des immigrants, arrivés de fraîche date ou de longue date. Nous nous sommes servis d'un certain nombre d'indicateurs : activité, chômage, revenus, structure professionnelle, travail indépendant, dépendance à l'égard de l'aide sociale et écarts de revenu. Nous avons aussi cherché à vérifier le bien-fondé de la croyance populaire voulant que les immigrants des années 80 éprouvent beaucoup plus de difficulté à s'adapter que les cohortes antérieures ou les Canadiens nés au pays, et que les groupes d'immigrants de pays autres que les pays européens et les États-Unis rencontrent plus de problèmes que ceux des pays traditionnels d'émigration, tout comme les réfugiés par rapport aux immigrants des autres catégories.

En 1986, les immigrants affichaient un taux d'activité (proportion des personnes de sexe masculin qui travaillent ou cherchent un emploi) très légèrement inférieur à celui de la population née au Canada : 76,4 % contre 77,7 %. Une fois l'âge pris en compte cependant, les immigrants enregistrent un taux d'activité un peu plus élevé. De même, rien ne semble indiquer que les nouveaux groupes d'immigrants ont invariablement un taux d'activité inférieur à celui des groupes traditionnels. Les données nous révèlent en outre, et il ne faut pas s'en étonner, que les taux d'activité ont tendance à augmenter en fonction de la période de résidence. Il est probable que plus la période de résidence s'allonge, plus l'immigrant a le temps de maîtriser les langues officielles, de poursuivre ses études et de s'intégrer aux réseaux du marché du travail canadien.

En 1986, les immigrants ont enregistré des taux de chômage plus faibles que la population née au Canada : 8,2 % contre 10,8 %. Cependant, les taux de chômage qu'ont connus les immigrants arrivés récemment étaient supérieurs – 16 % chez ceux arrivés de 1983 à 1986 – alors que les immigrants arrivés pendant la période 1972-1982 avaient à peu près le même taux de chômage que les gens nés au pays. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le fait que ceux qui sont arrivés au cours des dernières années avaient besoin d'une période d'adaptation. Les groupes d'immigrants des Antilles, du Laos, du Viêt-nam et de l'Europe de l'Est sont un peu plus vulnérables au chômage que les autres groupes, mais rien ne prouve en général que les nouveaux groupes d'immigrants en soient beaucoup plus victimes que les groupes traditionnels.

On ne dispose pas de données sur les taux de chômage par catégorie d'immigrants pour le recensement de 1986. Des données anciennes (1982) montrent qu'à ce moment-là les immigrants indépendants affichaient les périodes de chômage les plus courtes, et les immigrants de la catégorie de la famille et les réfugiés, les plus longues, mais les écarts étaient minimes.

Ces mêmes données anciennes révèlent que les *revenus* des immigrants indépendants l'emportent sur ceux des parents aidés, qui, à leur tour, gagnent plus que les réfugiés et les immigrants de la catégorie de la famille. Cependant, nous ne disposons pas de chiffres récents à ce propos, et il n'y a pas non plus de données exploitables permettant de comparer les revenus des immigrants selon leur catégorie à ceux des Canadiens nés au pays.

Un nombre croissant de Canadiens *s'établissent à leur compte*, et les immigrants leur emboîtent le pas. De 1981 à 1986, le nombre de travailleurs indépendants a grimpé de 68 à 90 pour 1 000 au Canada et, chez les immigrants, de 79 à 116 pour 1 000. Le faible écart entre les deux groupes pourrait cependant disparaître si l'on tenait compte de la composition par âge.

Les données sur la *dépendance à l'égard de l'aide sociale*, indicateur révélateur de la performance économique, donnent une idée plus nette de la situation. Selon les données du recensement de 1986, les immigrants récents comptent, contrairement à la croyance populaire, une proportion de bénéficiaires de l'aide sociale plus faible que les Canadiens nés au pays (12,5 % contre 13,8 %).

Écarts de revenu et discrimination

Dans l'analyse de la performance économique, il importe particulièrement de se pencher sur les écarts de revenu. Si

les immigrants n'obtiennent pas un emploi et un salaire comparables à ceux de Canadiens de compétence semblable nés au pays, on peut supposer qu'il en résultera du ressentiment et des tensions sociales.

Nous avons eu recours à une analyse de régression pour isoler les principaux facteurs explicatifs des niveaux de salaire des immigrants de première génération et des Canadiens nés au pays. Si, une fois pris en compte les écarts entre les attributs (degré d'études et qualité de l'instruction, langue, expérience professionnelle et autres facteurs pertinents), des inégalités salariales apparaissent, elles pourraient fort bien être imputables à une certaine discrimination.

L'analyse était fondée sur les données du recensement de 1986. Nous avons constitué deux échantillons d'immigrants : les groupes A et B. Nous avons fait correspondre à ces deux groupes deux échantillons témoins de Canadiens nés au pays auxquels nous les avons comparés. Les immigrants du groupe A avaient déjà acquis leur instruction et une partie de leur expérience professionnelle avant de venir au Canada. Les immigrants du groupe B étaient arrivés au pays à un âge suffisamment jeune pour acquérir la totalité de leur instruction et de leur expérience au Canada. Il nous a ainsi été beaucoup plus facile de déterminer s'il y avait une discrimination dans les salaires, le cas échéant.

Si les immigrants de minorités visibles sont victimes de discrimination, celle-ci devrait s'exercer même chez ceux qui ont acquis la totalité de leur instruction et de leur expérience au Canada, et par conséquent les immigrants du groupe B ne devraient pas s'en tirer aussi bien que le groupe témoin formé de Canadiens nés au pays. Cependant, si les écarts de revenus dépendent de l'acquisition des compétences et de l'expérience au Canada plutôt qu'à l'étranger, alors le groupe A, dont l'instruction et les compétences ont été acquises en totalité ou en partie à l'étranger, s'en tirerait moins bien que le groupe témoin de Canadiens nés au pays, contrairement au groupe B.

On a choisi des groupes témoins de Canadiens nés au pays dont l'âge et, par conséquent, les années d'études et/ou l'expérience professionnelle correspondaient étroitement à ceux des groupes d'immigrants. Le fait de procéder à des comparaisons avec des groupes témoins nous a permis d'apporter des corrections pour tenir compte des écarts entre les immigrants et les Canadiens nés au pays attribuables à des facteurs influant sur les revenus autres que la discrimination ou le lieu d'acquisition de l'instruction ou des études. Ces facteurs comprenaient la profession, le sexe, la langue, la province de résidence et ainsi de suite. Cette méthode nous a donc permis de vérifier la possibilité de discrimination.

La principale conclusion à tirer est qu'il n'y a pas de discrimination sensible contre les immigrants en général, à une exception près peut-être, dont il sera question au prochain paragraphe. Fait encore plus important, il n'y a pas de tendance générale perceptible à une discrimination contre les immigrants originaires de régions du Tiers-Monde (qui compte, aux fins du présent rapport de synthèse, des pays nouvellement industrialisés comme Hongkong) (tableau 6). On peut donc en conclure qu'il n'y a pas de tendance généralisée à la discrimination contre les minorités visibles. Bien que deux groupes d'immigrants non traditionnels, ceux d'Asie de l'Est et des Antilles, ne s'en soient pas bien tirés par rapport aux Canadiens nés au pays et aux autres immigrants, des groupes d'immigrants originaires du Tiers-Monde – Asie de l'Ouest, du Sud-Est et du Sud,

Tableau 6

Écarts de revenu[1] entre les immigrants et les personnes nées au Canada, 1986

En pourcentage

	Immigrants	
	Instruction et une partie de l'expérience professionnelle acquises à l'étranger	Instruction et totalité de l'expérience professionnelle acquises au Canada
Région d'origine		
Asie de l'Ouest[2]	–30	*
Asie de l'Est[3]	–19	–20
Asie du Sud-Est[4]	–21	*
Asie du Sud[5]	–19	*
Afrique[6]	–21	*
Amérique centrale et Amérique du Sud	–27	*
Antilles	–22	–26
Europe du Sud	–16	*
Europe de l'Est	*	*

*Pourcentage statistiquement non significatif.

1 Exprimés en pourcentage du salaire des immigrants par rapport au salaire des Canadiens nés au pays.

2 Israël, Liban, Turquie, Iran et autres pays du Moyen-Orient.

3 Japon, Hongkong, Corée du Sud, Chine et Taiwan.

4 Philippines, Viêt-nam, Laos et Kampuchéa.

5 Inde, Pakistan, Sri Lanka et Bangladesh.

6 Ne comprend pas les pays du nord et du sud de l'Afrique, c'est-à-dire l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la République d'Afrique du Sud et le Botswana.

SOURCE Estimations du Conseil économique, d'après Arnold deSilva, « The economic performance of immigrants », document préparé pour le Conseil économique.

Afrique, Amérique du Sud et Amérique centrale – se sont aussi bien tirés d'affaire que la population née au Canada. Nous n'avons pu trouver d'explication documentée pour les deux exceptions. Un cas important de discrimination à l'endroit d'un groupe a été relevé, mais il concernait les femmes : immigrantes comme Canadiennes nées au pays étaient victimes de discrimination.

L'évaluation des effets de l'instruction et de l'expérience acquises à l'étranger plutôt qu'au Canada revêt également de l'importance. D'abondantes données nous portent à croire que les immigrants ayant acquis leur instruction et leur expérience à l'étranger gagnent beaucoup moins que ceux qui ont étudié et travaillé au pays. L'analyse de régression ne permet pas de déterminer s'il s'agit d'un biais attribuable aux perceptions ou s'il y a un écart réel de valeur sur le marché du travail canadien entre l'instruction et l'expérience acquises au Canada, et celles obtenues à l'étranger. On observe qu'il faut jusqu'à 20 ans à tous les immigrants, sauf aux plus jeunes, pour rattraper les Canadiens sur le plan du revenu, rattrapage qu'ils réussissent à faire dans presque tous les cas. Cela semble indiquer que des valeurs différentes sont accordées aux compétences, et non qu'il existe un biais contre les minorités visibles. Les immigrants de régions du Tiers-Monde qui sont arrivés assez jeunes pour acquérir toute leur instruction et leur expérience au Canada s'en sont tirés aussi bien que les Canadiens nés au pays dans la presque totalité des cas.

Nous avons constaté en général que la performance économique des immigrants se compare favorablement à celle des Canadiens de compétence comparable nés au pays et que, comme le font ressortir divers indicateurs, les immigrants s'adaptent assez bien à notre marché du travail.

Réfugiés

L'afflux récent de revendicateurs du statut de réfugié au Canada a soulevé beaucoup de préoccupations. Il ne s'agit pas seulement d'une question de retards dans le traitement des dossiers et de revendications frauduleuses, si graves soient-ils. La difficulté tient principalement au fait que le nombre d'*authentiques* revendicateurs du statut de réfugié arrivant au Canada dans les années à venir pourrait être élevé au point de saper la mise en œuvre d'une politique d'immigration bien conçue. Il faut envisager cette possibilité. Nous n'offrons aucune solution pour prévenir ou circonscrire ce problème. Dans les paragraphes qui suivent, nous expliquons les faits récents et mettons en lumière le problème.

Le Canada constitue depuis longtemps une terre d'asile pour les réfugiés. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous en avons accueilli près de 500 000, dont plus de la moitié ces 15 dernières années. Nous l'avons fait non seulement pour des motifs humanitaires, mais aussi à cause des engagements pris dans le cadre des traités internationaux. À titre de signataire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951) et du Protocole de 1967, le Canada a contracté l'obligation de protéger les ressortissants étrangers contre tout rapatriement forcé dans des pays où ils ont raison de craindre la persécution.

Les réfugiés acquièrent le statut d'immigrant par deux voies tout à fait distinctes qui ont des conséquences différentes sur la gestion et le coût de la politique d'immigration canadienne.

Jusqu'à récemment, la vaste majorité des réfugiés étaient choisis à l'étranger par des représentants du gouvernement ou des parrains ou répondants privés. Pendant les premières années d'après-guerre, la majorité des réfugiés sont venus d'Europe de l'Est, mais durant les années 70 et 80, d'autres régions – en particulier l'Asie du Sud-Est – sont devenues d'importantes sources de réfugiés. Le système de points d'appréciation auquel sont assujettis les immigrants indépendants ne s'applique pas à eux, mais ils font habituellement l'objet d'un examen attentif, car on veut s'assurer qu'ils pourront s'adapter au milieu socio-économique du Canada. Bien que l'« offre » de réfugiés ait souvent fluctué par le passé, amenant même le Canada à en accueillir davantage dans certains cas, après l'invasion de la Hongrie par l'Union soviétique en 1956 par exemple, le gouvernement fédéral garde la main haute sur une procédure qui a permis à 97 % des réfugiés d'obtenir un visa d'immigrant en 1988.

Il y a toutefois un autre phénomène qui revêt de plus en plus d'importance. Pendant les années 80, on a assisté à une augmentation très rapide du nombre de gens qui revendiquent le statut de réfugié une fois arrivés au Canada (graphique 9). Aucun critère de sélection ne s'applique à ces revendicateurs. S'ils peuvent prouver qu'ils sont d'authentiques réfugiés et qu'ils ne présentent pas de risque sur le plan de la santé ou de la sécurité, ils se voient accorder automatiquement un droit de résidence permanente conformément aux obligations qu'a contractées le Canada dans le cadre des traités internationaux.

Examen des revendications du statut de réfugié au sens de la Convention

Les réfugiés au sens de la Convention sont des personnes ayant quitté leur pays d'origine et qui, craignant avec

Graphique 9

Revendications du statut de réfugié reçues, Canada, 1979-1990

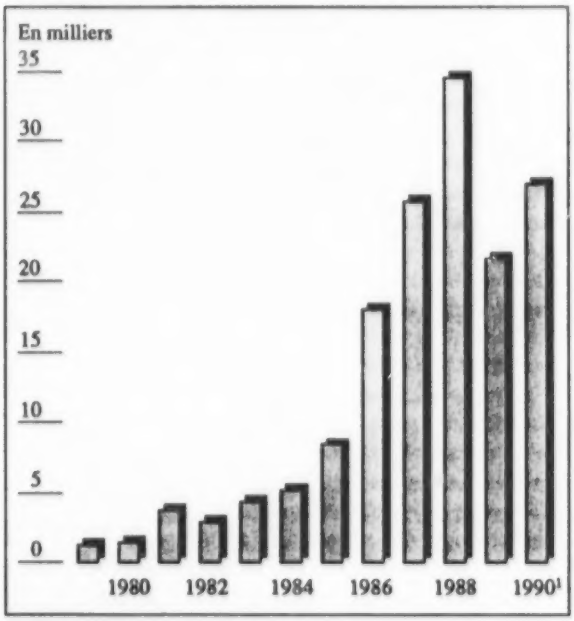

1 De janvier à septembre seulement.
Source Données d'Emploi et Immigration Canada.

raison d'être persécutées du fait de leur origine ethnique, de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leurs opinions politiques, ne veulent pas y retourner.

Jusqu'en 1989, de 70 à 80 % des revendications du statut de réfugié au sens de la Convention étaient refusées. Il fallait beaucoup de temps pour en arriver à une décision, et les dossiers non traités s'accumulaient d'année en année. C'est pourquoi le gouvernement a procédé en 1986 à un examen administratif. Environ 27 300 revendicateurs – environ 85 % du total – se sont vu accorder le statut d'immigrant dans le cadre de l'examen, qu'on désigne souvent sous le nom d'« amnistie ». Il en a résulté une hausse marquée du nombre de revendicateurs au cours des deux années qui ont suivi : à la fin de 1988, environ 85 000 revendicateurs attendaient l'étude de leur dossier. L'examen et la possibilité de demeurer au Canada pendant plusieurs années dans l'attente d'une décision peuvent avoir encouragé des personnes qui ne pouvaient pas satisfaire aux conditions nécessaires pour obtenir le statut de réfugiés à venir au Canada et à présenter une demande.

Le gouvernement a réagi en adoptant un nouveau régime de détermination du statut de réfugié qui est entré en vigueur le 1er janvier 1989 et en créant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Le nouveau régime prévoit deux étapes. Le premier palier d'audience sert à établir la recevabilité de la revendication et à déterminer si elle a un minimum de fondement. Environ 95 % des revendicateurs franchissent cette première étape, et leur dossier fait l'objet d'une instruction approfondie. Les mécanismes ont tendance à favoriser les revendicateurs, car il faut que les deux membres du tribunal soient d'accord pour qu'une demande soit refusée, mais non pour qu'elle soit acceptée; de plus, le revendicateur peut demander l'autorisation d'appeler d'un refus à toute étape de l'examen de son dossier. Pendant la première année d'activité du nouveau régime, 76 % des revendications ont été acceptées. Ce pourcentage est tombé à 70 % au cours des neuf premiers mois de 1990.

Un arriéré s'est accumulé aux deux paliers du processus de détermination du statut de réfugié. Pendant la première année d'activité, moins de la moitié des cas ont été traités (graphique 10). Bien que la CISR ait amélioré son rendement au cours des neuf premiers mois de 1990 – particulièrement la gestion du deuxième palier – et traité près de 60 % des dossiers, il se forme actuellement un nouvel arriéré qui s'ajoutera aux 85 000 dossiers non encore étudiés en vertu de l'ancien régime. Un régime parallèle a été établi pour régler les nouveaux cas, mais en novembre 1990, seulement 38 % environ des 85 000 revendications avaient été examinées.

Coûts

Le nouveau régime de détermination du statut de réfugié est coûteux pour tous les intéressés, sauf peut-être pour les faux réfugiés. Il se peut que les vrais réfugiés doivent attendre plusieurs années dans des conditions d'extrême anxiété avant de savoir s'ils pourront rester au Canada ou s'ils seront refoulés.

Le coût économique direct de l'accueil des revendicateurs du statut de réfugié et de l'examen des dossiers est élevé. Par exemple, la CISR et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada ont consacré 83 millions de dollars au traitement des revendications au cours de la période de 15 mois allant du 1er janvier 1989 au 31 mars 1990. Depuis janvier 1989, tous les revendicateurs qui ont franchi le premier palier d'audience sont encouragés à solliciter un permis de travail. Les divers niveaux de gouvernement engagent cependant des dépenses considérables au titre de l'aide sociale. En 1989, le gouvernement fédéral ainsi que l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont consacré plus de 250 millions de dollars aux réfugiés et aux

Graphique 10

Répartition des revendications du statut de réfugié, 1989-1990

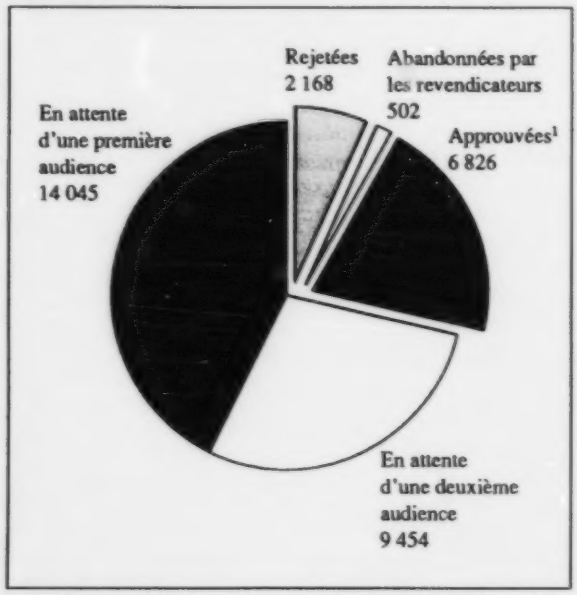

1 Le statut de personne ayant obtenu le droit d'établissement est accordé une fois que le revendicateur du statut de réfugié a subi un examen médical et a fait l'objet d'une vérification de sécurité.

SOURCE *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, exercice financier clos le 31 mars 1990*, Ottawa, octobre 1990.

revendicateurs du statut de réfugié. Ce montant ne comprend pas les cours de langue.

Même si le taux d'accroissement annuel du nombre de revendicateurs était limité à 10 % – et il s'agit là d'un pourcentage très prudent vu que leur nombre s'est accru en moyenne de 33 % par an pendant la période 1979-1990 – environ 650 millions (dollars de 1989) leur seraient consacrés en l'an 2000; et ce montant ne comprend pas le coût du processus de détermination du statut de réfugié. Ces dépenses excèdent très largement la valeur de tout gain sous forme d'économies d'échelle ou de réduction de la charge fiscale et du fardeau de dépendance que pourraient réaliser les Canadiens grâce à ces revendicateurs.

Il y a aussi des coûts non pécuniaires. En raison de l'arrivée imprévisible de revendicateurs du statut de réfugié et de la procédure tortueuse d'examen des dossiers, il est difficile pour les autorités canadiennes d'appliquer une politique cohérente, qu'il s'agisse de fixer d'avance des niveaux d'immigration ou d'opérer des choix entre les trois catégories d'immigrants. Ces difficultés entraînent aussi des tensions entre les niveaux de gouvernement, car le contrôle de l'immigration incombe au gouvernement fédéral alors que les provinces doivent en grande partie supporter les frais de logement, de scolarisation, de cours de langue et d'aide sociale destinés aux revendicateurs du statut de réfugié.

Enfin, nous croyons que les Canadiens éprouvent des sentiments partagés quant à l'afflux de revendicateurs du statut de réfugié au Canada. À notre avis, beaucoup sont fiers et heureux de pouvoir accueillir des gens fuyant la persécution qui sévit ailleurs dans le monde. En revanche, une foule d'entre eux, souvent les mêmes personnes d'ailleurs, s'inquiètent de ce qu'une partie des revendicateurs du statut de réfugié soient tout simplement de faux réfugiés qui ne viennent au Canada que pour des raisons d'ordre économique. La population n'a peut-être rien contre de telles visées, mais constate avec consternation que ces faux réfugiés passent avant d'authentiques réfugiés choisis par le Canada dans des camps, des parents désireux de rejoindre leur famille ou des gens admissibles qui désirent s'établir au pays comme immigrants indépendants. L'impression que le Canada se laisse abuser, et ce, aux frais des contribuables, pourrait susciter un sentiment défavorable qui pourrait finir par rejaillir sur l'ensemble des réfugiés et l'immigration en général.

Possibilités d'action

L'arrivée de milliers de revendicateurs du statut de réfugié, dont le nombre devrait augmenter au lieu de diminuer dans l'avenir, a radicalement changé les possibilités qui s'offrent à notre pays. Contrairement à la plupart des autres pays qui accueillent des réfugiés, le Canada garantit aux revendicateurs du statut de réfugié à peu près la même protection juridique et sociale qu'à ses citoyens en vertu de la Charte des droits et libertés. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a établi un processus complexe de détermination du statut de réfugié. À cause du double engagement humanitaire que nous avons pris de plein gré dans le cadre de la Convention de Genève et de notre propre Charte des droits, il est très difficile pour le gouvernement fédéral de contrôler et de gérer le processus de détermination du statut de réfugié.

Le gouvernement du Canada pourrait réagir à cette situation de trois manières. Il pourrait consacrer beaucoup plus d'argent qu'auparavant à la liquidation de l'arriéré et à l'accélération de l'examen des dossiers. Il mettrait ainsi fin à l'infortune des revendicateurs en attente d'une décision et réduirait les dépenses d'aide sociale. Mais rien ne garantit qu'il préviendrait les revendications de faux réfugiés ou

réduirait la charge de travail de la Commission dans l'avenir, car l'accélération du traitement des dossiers pourrait attirer plus de revendicateurs. Le gouvernement pourrait aussi appliquer plus rigoureusement les programmes et procédures actuels et resserrer le contrôle des entrées, y compris les exigences relatives aux visas. Dans son rapport de 1990, le vérificateur général du Canada fait remarquer qu'on n'a pas invoqué les dispositions de la loi de 1989 pour réduire le nombre de cas et contrecarrer les revendications de faux réfugiés et que les amendes imposées aux sociétés qui transportent des revendicateurs du statut de réfugié n'ont pas été perçues. Le gouvernement pourrait enfin ne rien faire dans l'espoir que le problème disparaîtra tout simplement avec le temps.

Nous estimons cependant que nous devons attirer l'attention sur le fait qu'il ne serait pas raisonnable d'envisager une politique de non-intervention, même si elle nous évitait d'engager des dépenses aujourd'hui, car elle entraînerait des coûts considérables dans l'avenir. Les coûts risqueraient d'abord d'être financiers, car le nombre de revendicateurs du statut de réfugié continue d'augmenter. Au cours de la dernière décennie, il s'est accru à un rythme annuel bien supérieur à 10 %. Si l'on extrapole les arrivées futures en fonction de ce taux très modéré, le nombre de revendicateurs pourrait dépasser 250 000 d'ici l'an 2000. S'il hésitait à prendre ces coûts en charge et que la frustration s'installe devant un arriéré de plus en plus grand, le Canada pourrait en arriver à devoir répudier les obligations qu'il a contractées en vertu des traités, geste des plus regrettables et très coûteux sur le plan politique, tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

Le Conseil n'est expert ni en droit administratif ni en mesures policières. Mais, il s'est prononcé ces dernières années à de nombreuses reprises sur la nécessité de réduire le déficit fédéral. Il ne saurait, par conséquent, recommander une augmentation des dépenses qui ne serait pas justifiée par une étude exhaustive de la situation. Notons toutefois que la Commission de réforme du droit du Canada mène actuellement une étude du processus de reconnaissance du statut de réfugié qui la conduira sans doute à formuler des recommandations visant à améliorer et à accélérer encore le processus tout en respectant le droit des revendicateurs à une application régulière de la loi. Il est encore trop tôt pour savoir si les résultats de cette étude et ceux de la mise en œuvre du rapport du vérificateur général du Canada permettront de ne pas augmenter les dépenses publiques. N'ayant fait aucune recherche sur ces questions, nous n'avons aucune recommandation à émettre. Cependant, nous insistons sur le fait qu'une saine gestion de l'afflux de revendicateurs du statut de réfugié est indispensable au succès de toute politique d'immigration et qu'il sera plus difficile, et non plus facile, d'y parvenir dans l'avenir à mesure que l'accroissement de la mobilité à l'échelle internationale amènera de plus en plus de gens à quitter leur pays d'origine.

Conséquences sociales

Il va de soi que les nouveaux venus au Canada ne sont pas que des agents économiques. Ils s'intègrent dans une société dont l'économie ne constitue qu'une partie. Les politiques adoptées doivent donc tenir compte des conséquences tant sociales qu'économiques de l'immigration. En fait, vu les effets économiques relativement mineurs de l'immigration, les aspects sociaux revêtent encore plus d'importance.

Toutefois, l'impact social de l'immigration est encore plus difficile à établir. La variation des proportions de minorités ethniques et visibles peut se calculer, mais il est plus difficile d'évaluer l'effet de cette transformation sur les attitudes et sur l'incidence des tensions sociales.

Certains voient dans une diversité accrue la clé de l'édification d'une société pluraliste dynamique, d'autres une menace pesant sur la paix sociale et les traditions chères aux Canadiens. Quoi qu'il en soit, il est évident que, si l'immigration augmente sensiblement, la société de l'avenir sera presque à coup sûr fort différente du passé.

Même le maintien des niveaux d'immigration actuels comporte une transformation de la nature de notre société. Aujourd'hui, environ 1 Canadien sur 20 est d'origine autre qu'européenne. Dans 25 ans, même si les taux d'immigration moyens ne varient pas par rapport à leurs niveaux des 25 dernières années, la proportion sera de 1 Canadien sur 10.

Préjugés et tolérance

Par conséquent, à moins d'une suppression totale de l'immigration, une proportion de plus en plus forte de Canadiens appartiendront à des minorités visibles. Cela nous amène à nous interroger sur la possibilité d'une montée de l'intolérance et des conflits dans la société canadienne.

Pour traiter ces questions, nous faisons appel aussi bien à la théorie qu'aux données de recherches sur les conflits intergroupes. D'autre part, nous examinons s'il y a des raisons de croire que l'évolution de la composition ethnique de l'immigration, ces deux dernières décennies, ou le rythme de cette évolution a pu modifier le danger de conflits ethniques au Canada. À cette fin, nous avons manifestement

besoin d'un indice ou d'une mesure utilisable des possibilités de conflit, par exemple la fréquence des conflits. Nous ne disposons toutefois pas de statistiques exhaustives sur les conflits ethniques au Canada. Plus loin, nous utilisons des données recueillies à l'échelle nationale sur une forme de conflit, l'antisémitisme. Mais nous visons plus les *possibilités* de conflit que les incidents d'hier et d'aujourd'hui. Ainsi, un indice convenant à notre propos serait une mesure du principal facteur psychologique à l'origine des conflits intergroupes, en l'occurrence les *préjugés*.

Dans notre examen des préjugés, des attitudes à l'égard de l'immigration et de l'évolution de ces facteurs dans le temps, nous avons analysé les données disponibles sur les tendances, les attitudes et les comportements à l'endroit des minorités visibles. En essayant d'établir les tendances dans le temps et de mettre en contexte des données statistiques brutes, nous avons tenté d'éviter les opinions fausses créées par des sondages d'opinion donnés ou des compilations brutes sur le nombre de cas de conflit. Les conclusions tirées de ces sources ou d'autres ne traduisent pas toujours avec suffisamment de précision la réalité des relations intergroupes.

Analyse des sondages d'opinion

Les sondages d'opinion canadiens nous ont permis de dresser un tableau plus objectif des préjugés. Il est évident que même des sondages peuvent nous induire en erreur, à moins d'être évalués avec soin et de tenir compte du contexte, de la formulation des questions et de variables importantes des répondants comme leur niveau de scolarité. Ces possibilités d'erreur sont encore plus grandes si les résultats d'un seul sondage sont examinés. Un sondage donné peut accidentellement monter en épingle une fluctuation momentanée de l'opinion publique.

Nous avons réduit au minimum les risques d'erreurs en analysant les résultats d'au moins 62 enquêtes menées de 1975 à 1990 par les sociétés Gallup, Decima, Environics et d'autres maisons de sondage. Nous avons ainsi établi un tableau nuancé de l'évolution de l'opinion publique en matière d'immigration.

L'analyse des données des sondages s'est effectuée en deux étapes. Dans un premier temps, nous nous sommes efforcés de déterminer la nature des attitudes mesurées par les diverses questions. Il importait particulièrement de pouvoir faire la distinction entre l'évolution des attitudes à l'égard de l'immigration en général et l'évolution des attitudes à l'endroit des immigrants appartenant à des minorités visibles en particulier. Nous sommes parvenus, en une deuxième étape, à une interprétation plus précise des données. Les résultats de la première étape de l'analyse avaient déjà permis d'élaborer des mesures « composites » à partir de diverses questions visant à mesurer les mêmes attitudes. La diversité des questions avait pour but d'éviter les erreurs qui pourraient résulter de la surévaluation de certaines réponses isolées.

Première étape — Dans la première étape de l'analyse, nous avons examiné les interrelations entre les diverses questions. Nous avons commencé par segmenter le groupe des répondants selon le degré d'urbanisation, le niveau de scolarité, l'âge et le sexe (un segment consistant, par exemple, en répondantes âgées de 30 à 39 ans qui possédaient un diplôme d'études secondaires et vivaient dans une localité rurale). Pour chaque item ou question, nous avons calculé la moyenne des résultats de tous les répondants d'un segment donné, de manière à obtenir un chiffre global représentatif de ce segment.

Nous avons ensuite eu recours à la méthode dite de l'*analyse factorielle* (voir l'encadré) pour éclairer la signification des réponses à chaque question en procédant à un examen systématique des corrélations entre ces réponses et celles qu'avaient reçues les autres questions.

L'analyse a fait ressortir deux « facteurs » importants. Ils nous ont semblé représenter les attitudes à l'endroit de l'immigration. Le premier mesure le sentiment et l'attitude du répondant à l'égard du volume d'immigration (facteur « quantité »). Le second, mesurant la dimension tolérance-préjugés (facteur « tolérance »), ressortait de questions portant sur la fidélité des immigrants à leur culture, l'approbation des mariages interraciaux et le statut particulier des autochtones.

Deuxième étape — Dans la deuxième étape, la véritable signification des diverses questions ayant été bien établie, nous avons analysé les tendances révélées par les réponses ainsi que les variables qui déterminent les variations dans les réponses des gens (figure 2). Il importe particulièrement, bien entendu, de savoir comment se sont modifiés le facteur tolérance-préjugés et les items qui permettent de le mesurer, et pourquoi. Dans l'examen de ces variations, le rôle joué par les minorités visibles et par la conjoncture économique nous intéressent particulièrement; cependant, beaucoup d'autres variables méritent également de retenir l'attention et peuvent avoir d'importantes répercussions sur la politique suivie (le niveau de scolarité, par exemple). Nous avons été guidés, dans notre choix des variables à inclure dans l'analyse, par les résultats des recherches antérieures et les théories relatives aux origines des préjugés, que nous

Analyse factorielle

Il n'est pas toujours possible, au simple examen du contenu d'une question, de discerner clairement la signification de la réponse qui lui est donnée. Ce qui semble mesurer l'attitude à l'égard de l'immigration pourrait en fait mesurer le racisme, et inversement.

Les psychologues ont mis au point une méthode pour lever l'ambiguïté concernant la signification d'une mesure donnée en examinant le rapport entre les résultats obtenus pour cette mesure et les résultats obtenus pour d'autres. Prenons, par exemple, les trois questions qu'a posées Gallup pour mesurer l'approbation des mariages entre Blancs et Noirs, le désir de voir la population s'accroître et l'appui à une augmentation de l'immigration. Si la dernière de ces questions mesure simplement l'attitude du répondant à l'égard de l'immigration, les personnes qui se déclarent favorables à des niveaux d'immigration plus élevés devraient aussi être en faveur d'un accroissement de la population du Canada, c'est-à-dire qu'il devrait exister une corrélation positive entre les réponses aux deux questions. En revanche, il ne devrait y avoir aucune relation entre les réponses données aux questions relatives à une augmentation de l'immigration, d'une part, et aux mariages entre Blancs et Noirs, d'autre part. Toutefois, si la question relative à une augmentation de l'immigration mesure en fait les préjugés ou le racisme, nous devons alors nous attendre à ce qu'il y ait une relation entre les réponses à cette question et celles qui concernent les mariages entre Blancs et Noirs, mais qu'elles n'aient rien à voir avec les opinions exprimées quant à un accroissement de la population. Ainsi, bien que nous puissions hésiter sur la signification à accorder aux réponses à une question donnée, il nous est possible, en examinant le rapport entre ces réponses et celles qui ont été données à d'autres questions, de dissiper en grande partie nos doutes.

Lorsque l'analyse ne porte que sur trois items, l'examen des corrélations entre ceux-ci fournit les renseignements voulus. Lorsqu'on a affaire à un plus grand nombre d'items, cependant, les intercorrélations se multiplient rapidement, si bien qu'il devient presque impossible d'établir le rapport et le mode d'interaction entre tel ou tel item. Heureusement, une méthode statistique dite *analyse factorielle* a été mise au point. Elle consiste essentiellement en un examen mathématique de la matrice de corrélations (l'ensemble des corrélations entre chaque item et les autres items) et apporte une solution aux questions suivantes : a) « Combien de dimensions différentes (facteurs) sont mesurées par tel ensemble de questions ou items ? » et b) « Quels items mesurent telle dimension (facteur) ? » On peut alors examiner le contenu des items liés à un facteur donné afin de déterminer la nature de celui-ci. Dans l'exemple des trois items cités plus haut, si l'item « immigration » est lié au même facteur que l'item « mariage entre Blancs et Noirs », il s'agit sans doute d'un facteur « préjugés » ou « racisme ». Si par contre l'item « immigration » est lié au même facteur que l'item « accroissement de la population », il s'agit d'un facteur « conséquences prévues de l'immigration ».

décrivons dans le rapport de recherche sur l'immigration qui sera publié peu après la parution du présent document.

Avant de commencer nos recherches, nous pensions trouver le moins de tolérance et les préjugés les plus tenaces là où les immigrants membres de minorités visibles étaient les plus nombreux, notamment à Toronto et à Vancouver. Une des principales constatations qui sont ressorties de nos travaux, cependant, est que les répondants des collectivités où habitent une forte proportion d'immigrants de minorités visibles étaient en réalité enclins à faire preuve de plus de tolérance envers les différences raciales ou ethniques. Bien entendu, cela ne signifie pas que les régions sans immigration notable sont des foyers d'intolérance, mais il s'agit là d'une confirmation de l'« hypothèse du contact » selon laquelle le contact entre différents groupes ethniques suscite des attitudes positives entre eux. C'est ce qu'illustre le graphique 11, qui montre comment la proportion de gens d'une collectivité qui tolèrent les mariages interraciaux augmente à mesure que s'accroît le pourcentage de membres de minorités visibles qui y vivent. Les réponses obtenues à ce sujet se sont révélées un indicateur particulièrement utile de la tolérance.

Il importe toutefois de noter que l'hypothèse du contact suppose des conditions appropriées de contact, c'est-à-dire que les gens doivent entrer en contact de manière à pouvoir s'inspirer mutuellement du respect, par exemple en nouant des relations de collègue à collègue plutôt que de maître à serviteur, ou de policier à délinquant. Cela souligne la nécessité d'intégrer les nouveaux venus aux activités sociales et économiques du Canada.

En dépit des résultats positifs que nous avons obtenus dans ce domaine, il est clair que toute augmentation rapide et soudaine de la proportion des minorités visibles aurait un effet négatif sur les attitudes. Nous avons également constaté que toutes les fois qu'un chômage élevé ou en progression coïncidait avec une forte présence de minorités visibles, des attitudes défavorables risquaient d'apparaître.

Figure 2

Variables[1] influant sur les attitudes à l'égard des niveaux d'immigration et la tolérance vis-à-vis des différences ethniques

	Attitudes à l'égard des niveaux d'immigration	Tolérance vis-à-vis des différences ethniques
Chez les anglophones[2]		
Forte proportion d'immigrants membres de minorités visibles	*	P
Variation rapide de cette proportion	*	N
Taux de chômage élevé	N	*
Forte proportion d'immigrants membres de minorités visibles et taux de chômage élevé	N	*
Évolution	P	P
Chez les francophones[3]		
Forte proportion d'immigrants membres de minorités visibles	P	P
Variation rapide de cette proportion	N	N
Taux de chômage élevé	N	*
Forte proportion d'immigrants membres de minorités visibles et taux de chômage élevé	N	*
Évolution	N	*

1 Un « P » indique l'existence d'une association *positive* entre la variable (p. ex., la proportion d'immigrants membres de minorités visibles) et la mesure (p. ex., le niveau de tolérance vis-à-vis des différences ethniques), alors qu'un « N » indique l'existence entre elles (p. ex., le taux de chômage et l'attitude à l'égard des niveaux d'immigration) d'une association *négative*. Un astérisque (*) indique qu'il n'y a aucune relation significative entre la variable et la mesure. Une « évolution » positive signifie que de manière générale les attitudes à l'égard de l'immigration (par exemple) deviennent plus favorables. C'est l'inverse si l'évolution est négative.
2 Habitant à l'extérieur du Québec seulement.
3 Habitant au Québec seulement.
Source D'après l'analyse des données d'enquêtes réalisées par Decima, Environics et Gallup.

Nos mesures des tendances dans le temps ont fait ressortir une deuxième constatation clé. En effet, les préjugés diminuaient et les attitudes positives augmentaient en situation de contact accru (voir le graphique 11). La seule exception à cet égard était les répondants francophones du Québec qui, dans les mêmes circonstances, avaient de plus en plus tendance à penser qu'il y avait « trop d'immigration » (voir la figure 2). Il faut toutefois souligner que les attitudes défavorables à l'égard de l'immigration ne signifient pas nécessairement la présence de préjugés, comme en témoigne très probablement le fait que la tolérance s'accroît tant chez les francophones que les anglophones à mesure que s'élève la proportion de minorités visibles.

Un certain nombre d'autres résultats paraîtront dans notre rapport de recherche sur l'immigration. Mentionnons notamment que la variable qui influait le plus sur le degré de préjugés ou les réactions à l'égard de l'immigration était la scolarité. Cette variable avait un effet nettement positif sur les attitudes intergroupes.

Graphique 11

Taux d'approbation estimatifs des mariages entre Blancs et Noirs, Canada, 1980 et 1990

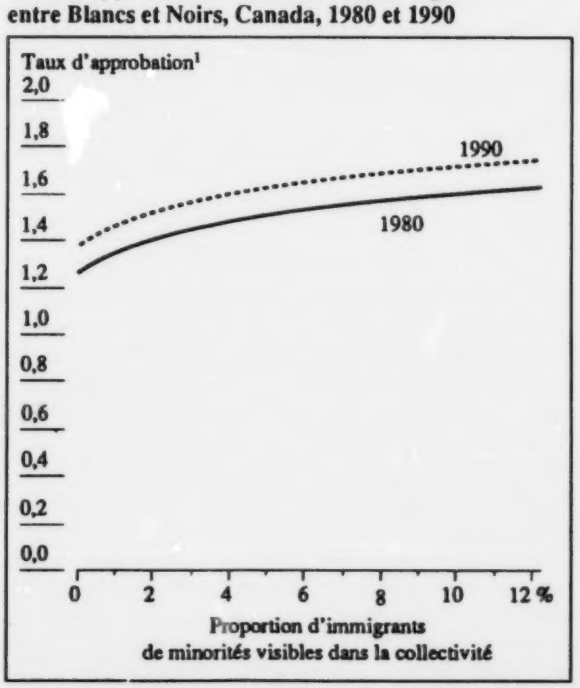

1 Les attitudes à l'égard des mariages entre Blancs et Noirs ont été évaluées en fonction d'une échelle variant de 0,0 (désapprobation totale) à 2,0 (approbation totale).
Source Estimations du Conseil économique, d'après des données de sondages Gallup et de Statistique Canada.

Autres données

Pour compléter notre analyse des nombreux sondages, nous disposons de quatre autres genres de données. En premier lieu, nous avons voulu compter les cas réels de conflit. Le nombre de cas semble avoir augmenté au fil des ans, mais cela ne signifie pas nécessairement que l'état des relations intergroupes s'est détérioré, et ce, pour trois raison : 1) comme les gens sont plus sensibilisés aujourd'hui à ces questions, ils ont plus tendance à déclarer les incidents moins sérieux; 2) il y a plus de personnes susceptibles d'être en butte à l'intolérance, c'est-à-dire plus de membres de minorités visibles au Canada; 3) une petite minorité de Canadiens peuvent être devenus plus négatifs ces dernières années en réaction à la progression de la tolérance chez la majorité.

Idéalement, le Conseil aurait aimé analyser un répertoire des conflits ethniques de tout genre, mais le seul répertoire canadien de portée nationale disponible consistait en des données sur les incidents antisémites recueillies depuis 1982 par la Ligue des droits de la personne de la B'nai B'rith. Toutefois, les préjugés étant ce qu'ils sont, le Conseil est d'avis qu'il est légitime de procéder à des généralisations à partir de ces données.

Le fichier d'information, ventilé par région, date et nature des incidents, portait sur les incidents qui avaient eu lieu de 1982 à 1989. Nous avons combiné ces données avec des estimations des taux de chômage régionaux et des données du recensement sur les proportions de résidants juifs. Nous avons ensuite effectué une analyse en vue de déterminer les rapports entre ces variables.

Si l'on s'en tient aux incidents comportant une forme quelconque de menaces ou de conflit – compte tenu de la disponibilité de cibles –, notre analyse n'a pas permis de relever d'indices d'une escalade de la violence contre la minorité ethnique juive.

L'examen des tendances dans le temps révèle cependant une augmentation appréciable du nombre total d'incidents de tout genre, qu'il y ait violence ou non (par exemple les graffiti antisémites), une fois pris en compte les effets d'autres variables (proportion de résidants juifs, taux de chômage, etc.). On peut toujours se demander s'il s'agit là du reflet de la tendance croissante à signaler même les incidents mineurs ou s'il y a vraiment une montée des manifestations ouvertes d'intolérance. Force est donc d'éviter de se contenter des résultats d'autres tests indiquant une progression générale de la tolérance chez les Canadiens.

En deuxième lieu, nous avons fait faire une enquête pour déterminer si l'accroissement de l'immigration sur la côte ouest entraînait une hausse de la criminalité. À Richmond (Colombie-Britannique), on a demandé à des chefs de file de la collectivité, des agents de police et d'autres personnes de répondre à des questionnaires pour savoir si, à leur avis, la hausse de la criminalité dans leur collectivité pourrait être attribuable à l'immigration. Les résultats indiquent qu'il n'y avait pas de lien apparent entre immigration et criminalité.

En troisième lieu, nous avons procédé à une expérience. Nous avons commandé une étude pour obtenir des données sur les tendances à la discrimination dans le temps. Il s'agissait d'une reprise d'une étude réalisée par deux chercheurs indépendants en 1984 sur la discrimination en matière d'emploi à Toronto. Dans les deux études, des acteurs interprétaient le rôle de candidats à un emploi. Les deux études comportaient deux volets. Le premier consistait en entrevues de sélection. Des Blancs et des Noirs de compétence égale postulaient le même emploi à une heure d'intervalle. L'employeur pouvait choisir le Blanc ou le Noir, aucun des deux ou même parfois les deux. Le second volet consistait à téléphoner à des employeurs pour solliciter une entrevue de sélection. Les emplois postulés étaient complètement différents de ceux du premier volet. Signalons que des enquêtes comme celle-ci sont devenues monnaie courante. Les méthodes sont au point, et les résultats sont fiables.

Dans le volet des entrevues de l'étude de 1984, les Blancs avaient été préférés trois fois plus souvent que les Noirs dans les offres d'emploi. Le volet des conversations téléphoniques avait révélé une discrimination contre les demandeurs qui avaient un accent, et surtout contre les postulants antillais et indo-pakistanais. Les résultats de l'étude de 1989 étaient tout à fait différents. On ne relevait aucune discrimination pour le volet des entrevues de sélection (graphique 12), résultat qui ne peut être attribué à la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail torontois en 1989, puisque les employeurs avaient la possibilité d'embaucher des Blancs. En revanche, le volet téléphonique de l'enquête indiquait qu'un accueil moins favorable a été réservé aux postulants qui avaient un accent tout comme en 1984.

Nous ne prétendons pas par là faire ressortir que le racisme a disparu du marché du travail, mais nos résultats montrent qu'il y a un recul des préjugés à Toronto à mesure que les minorités visibles deviennent plus nombreuses. Cela concorde avec la constatation générale du Conseil voulant que la tolérance des Canadiens à l'égard des immigrants en général et des membres des minorités visibles en particulier s'accroisse.

Graphique 12

Offres d'emploi aux Noirs et aux Blancs, 1984 et 1989

SOURCE F. Henry, « Who gets the work in 1989? », document préparé pour le Conseil économique, 1990.

Le quatrième ensemble de données a déjà été décrit plus haut. Il s'agit de l'analyse des données de recensement sur la performance économique des immigrants. Les résultats montrent qu'il n'y a aucune discrimination systématique en matière de revenus contre les minorités visibles.

Résumé

En résumé, nous disposons de cinq types de données : 1) une analyse approfondie de tous les résultats disponibles des principaux sondages réalisés au cours des 15 dernières années sur les attitudes envers les minorités visibles et les immigrants en général; 2) un examen des cas réels de conflit ou de menaces impliquant une minorité, celle des Juifs canadiens; 3) un sondage d'opinion sur l'immigration et la criminalité à Richmond (Colombie-Britannique); 4) un test direct des tendances de la discrimination en matière d'emploi à Toronto; 5) une évaluation des données de recensement sur les revenus pour vérifier encore une fois les tendances de la discrimination. Le tableau établi à partir de ces cinq ensembles de données nous inspire un optimisme prudent au sujet du degré de tolérance des Canadiens. Celui-ci paraît assez grand et en progression. Elle s'exerce aussi bien envers l'immigration en général qu'envers les minorités visibles en particulier, sauf dans le cas des francophones du Québec, qui sont devenus un peu moins tolérants à l'égard de l'immigration en général; ils n'affichent pas de tendance, négative ou positive, au fil du temps à la tolérance envers les minorités visibles. On n'observe des situations à grands risques au Canada qu'en cas de fort chômage ou d'augmentation particulièrement rapide de la proportion des minorités visibles, deux genres de situation qui ont tendance à réduire la tolérance.

Les Canadiens doivent aussi comprendre que, bien que la tolérance continue de progresser et que l'économie demeure assez vigoureuse, les tensions ethniques peuvent tout de même s'intensifier. En effet, lorsque le nombre de personnes visiblement différentes augmente en un lieu donné, les préjugés ont plus d'occasions de s'exprimer, même s'ils s'atténuent d'une manière générale. Par conséquent, le maintien du niveau actuel d'immigration, ou son accroissement, risque d'entraîner une certaine augmentation du nombre d'incidents de discrimination et de conflit ethnique.

Ainsi en dépit des perspectives très positives qui s'offrent à cet égard, nous pensons qu'il faut intervenir davantage pour combattre les préjugés, ce dont nous parlerons plus en détail dans nos recommandations.

Diversité et multiculturalisme

Le désir de mieux faire accepter la diversité figure parmi les objectifs de la politique du multiculturalisme que le Canada a adoptée ces dernières décennies. Afin d'évaluer cette politique, le Conseil s'est d'abord penché sur les coûts et les avantages de la diversité ethnique pour ensuite passer en revue l'éventail des stratégies qu'une société d'accueil peut appliquer à l'endroit de ses immigrants.

Diversité ethnique

Le Canada présente déjà une certaine diversité ethnique, et celle-ci est en progression. Nous ne pouvons revenir à une société dont la culture soit monolithiquement anglo-saxonne, anglo-celte ou française. Nous pouvons néanmoins exercer un contrôle sur le rythme de diversification. C'est pourquoi nous devons être conscients des coûts et des avantages de la diversité.

Sur le plan des coûts, la diversité pourrait faire progresser les préjugés et, par conséquent, la menace de tensions sociales. Nos recherches nous indiquent toutefois que les préjugés reculent au lieu de progresser. Par ailleurs, il y a lieu de croire que les Canadiens commencent à penser que le fardeau de l'acceptation de la diversité pèse indûment sur leurs épaules et qu'ils doivent se mettre en quatre pour s'adapter aux nouveaux venus. Nous y reviendrons.

Quant aux avantages de la diversité, plusieurs ont été évoqués : les retombées positives sur les Canadiens nés au pays de l'émulation que suscitent les étudiants et les entrepreneurs immigrants par leur ardeur au travail, l'attrait et le dynamisme des villes cosmopolites, la plus grande pénétration sur les marchés d'exportation des entreprises comptant des vendeurs et des cadres multilingues et familiarisés avec plusieurs cultures, les avantages pour le pays d'avoir été amené à expliciter ses objectifs et ses engagements en matière de droits de la personne, ainsi que la créativité et la souplesse plus grandes dont font preuve les sociétés diversifiées par rapport aux sociétés homogènes.

Bien que le Conseil ait examiné les ouvrages spécialisés sur la question et commandé de nouvelles études, il a été incapable de trouver des preuves de ces avantages ou d'autres avantages possibles de la diversité ethnique. Les avantages plus appréciables que la société tirerait de la diversité ethnoculturelle demeurent hypothétiques.

Néanmoins, les recherches fondamentales menées dans le domaine de la psychologie révèlent que la complexification du milieu a des effets positifs sur le bien-être émotif et l'acquisition des compétences chez un individu, bien qu'elle obéisse à la loi des rendements décroissants et finisse même par atteindre un point où elle a des effets négatifs. En bref, les milieux très simples ou très complexes ont une incidence relativement négative sur l'acquisition de compétences par rapport aux effets d'un milieu d'apprentissage modérément complexe. Il en va de même des effets de l'adaptation des institutions sociales aux besoins d'une population en diversification culturelle. Nous en concluons que la diversité produit probablement des avantages, mais qu'il faut faire preuve de prudence en ce qui concerne le rythme de transformation de la société.

Stratégies de la société d'accueil à l'égard des immigrants

Il y a quatre stratégies ou approches qu'une société d'accueil peut adopter à l'égard de ses immigrants : ségrégation, marginalisation, assimilation et intégration. Les deux premières étant sur le plan moral inacceptables à nos yeux et, croyons-nous, à ceux de la grande majorité des Canadiens, le choix doit se faire entre l'assimilation et l'intégration. Il faut préférer l'intégration pour plusieurs raisons.

En premier lieu, l'hypothèse du contact (voir plus haut) donne de meilleurs résultats dans le cadre d'une stratégie intégrationniste. Les membres de groupes différents ont plus de chances de se trouver sur un pied d'égalité, et leur origine ethnique respective a plus de chances d'être manifeste (plus « saillante » selon le terme des spécialistes de la psychologie sociale). Ainsi, les contacts devraient produire des impressions positives qui s'étendront non seulement aux deux personnes en cause, mais aussi à tous les membres des deux groupes ethniques.

L'hypothèse du contact est-elle valable ? En d'autres termes, les effets positifs produits par la tolérance et la préservation de différences ethniques (c'est-à-dire l'approche intégrationniste) l'emportent-ils sur les coûts subis sous la forme de discrimination et de conflits qu'on aurait pu éviter si ces différences étaient réduites au minimum dans le cadre d'une stratégie d'assimilation ? On ne peut répondre catégoriquement à la question, mais une étude réalisée en 1982 par Kalin et Berry a révélé les effets positifs du contact. Elle a permis de voir que les attitudes à l'égard de différents groupes ethniques étaient plus favorables là où les membres de ces groupes étaient présents en grand nombre. Ces constatations sont fortement corroborées par les résultats de notre propre analyse des sondages, résultats que nous avons exposés plus haut.

Un autre avantage d'une stratégie intégrationniste est la réduction des possibilités de conflits imputables aux frustrations de membres de groupes minoritaires en butte à la discrimination. Les individus réagissent violemment à la discrimination sur le plan personnel (criminalité) et collectif (émeutes) s'ils n'ont plus l'espoir que les choses s'amélioreront. Ils sont moins tentés par le défaitisme si les obstacles au succès ne leur paraissent pas insurmontables. Une stratégie d'intégration qui incite les immigrants bien établis à conserver leur identité ethnique accroît leur visibilité et, par conséquent, la capacité des membres pas encore établis de leur groupe ethnique de s'identifier à eux, réduisant de ce fait la probabilité qu'ils deviennent antisociaux. En revanche, une stratégie d'assimilation n'est d'aucun secours dans ce domaine. Dans la mesure où celle-ci réussit à dépouiller certains immigrants de leur identité culturelle, les autres immigrants les associent à la société d'accueil à tel point qu'ils ne peuvent constituer un modèle pour les membres de leur groupe ethnique.

Enfin, les gestes d'adaptation des immigrants envers la société d'accueil sont plus visibles et plus manifestement volontaires dans un milieu d'intégration que dans un milieu d'assimilation. La recherche nous indique que le mouvement d'acceptation observé chez les membres d'un groupe rend un rapprochement plus acceptable aux membres d'autres groupes.

Stratégies canadiennes

La politique canadienne du multiculturalisme constitue une stratégie intégrationniste qui s'inspire de ce que l'on a

appelé l'« hypothèse du multiculturalisme », c'est-à-dire que le sentiment qu'une personne a de sa propre identité et de sa place dans la « mosaïque » canadienne lui permet de reconnaître plus facilement le droit des membres d'autres groupes à occuper leur propre place dans la société canadienne.

La politique du multiculturalisme ne vise pas à préserver intégralement les cultures, mais à protéger tous les traits culturels compatibles avec les us et coutumes canadiens. Ainsi, les langues patrimoniales parlées à la maison ou dans les rapports sociaux ou la pratique de religions différentes sont autant de traits culturels qui peuvent habituellement se transplanter sans grande difficulté. En revanche, quelques pratiques traditionnelles de certaines cultures vont à l'encontre des « normes » canadiennes et devraient être laissées « à la porte », si l'on peut s'exprimer ainsi. Le fait que les femmes soient considérées comme intrinsèquement inférieures et l'intolérance en matière d'éthique, de politique ou de religion en sont deux exemples.

La politique du multiculturalisme a évolué depuis son adoption en 1971. Le maintien des cultures patrimoniales reçoit maintenant moins d'appui, alors que la promotion de l'acceptation et de la tolérance à l'égard des autres groupes occupe une plus grande place (tableau 7). En fait, il y a lieu de penser que l'accent mis antérieurement sur les cultures patrimoniales dans le cadre de cette politique est délaissé en faveur d'activités qui profitent nettement à tous les Canadiens bien qu'elles s'adressent au départ aux communautés ethniques. On peut citer l'exemple de l'amélioration des relations entre races et du renforcement du respect des droits de la personne. L'examen des sondages d'opinion révèle que la plupart des Canadiens appuient l'approche intégrationniste de la politique du multiculturalisme à l'égard des immigrants.

Les politiques culturelles du Québec ont également évolué. Le multiculturalisme a parfois eu mauvaise presse au Québec parce qu'il paraît saper la dualité culturelle qui a marqué l'histoire du Canada et que les programmes de multiculturalisme fédéraux n'ont pas toujours respecté le caractère unique du Québec comme société francophone. De plus, pendant les années 70, le ministère de l'Immigration du Québec a mis au premier plan l'adaptation des immigrants à la société canadienne-française. D'importants changements ont eu lieu au début des années 80 par suite de l'adoption d'un plan d'action intitulé *Autant de façons d'être Québécois*, dont les objectifs étaient d'assurer la préservation et l'épanouissement des « communautés culturelles » de la province et d'exhorter les Québécois francophones à reconnaître la contribution de celles-ci à un

Tableau 7

Dépenses au titre du multiculturalisme[1] dans le cadre de trois programmes fédéraux, de 1984-1985 à 1990-1991

	Programme[2]			
	Relations interraciales	Cultures ancestrales	Participation communautaire	Total
		En pourcentage		En millions de dollars
1984-1985	...	50	50	18,4
1985-1986	...	46	54	16,1
1986-1987	...	48	52	17,8
1987-1988	...	40	60	19,6
1988-1989	14	37	49	22,1
1989-1990	24	37	38	27,1
1990-1991	27	22	51	27,0

1 Non compris les versements exceptionnels de 12 millions de dollars à l'Association nationale des Canadiens japonais, en 1988-1989, et de 24 millions de dollars à la Fondation canadienne des relations interraciales, en 1990-1991.

2 « Relations interraciales » désigne les programmes Relations interraciales et Compréhension interculturelle (créés en 1988); « Cultures ancestrales », le programme Cultures et langues ancestrales, ainsi que les anciens programmes Épanouissement culturel, Édition et publication, Études ethniques canadiennes et Arts de la scène et arts plastiques; « Participation communautaire », le programme Participation et appui communautaire, ainsi que les anciens Programme d'aide aux groupes, Programme de participation civique et communautaire et Programme de communications interculturelles.

Source D'après des données de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada.

patrimoine commun. La parution en décembre 1990 d'un livre blanc intitulé *Au Québec – Pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* a accentué encore davantage l'orientation interculturelle de la politique du Québec à l'égard des immigrants. Ainsi bien qu'on puisse penser généralement que le Québec a adopté une stratégie d'assimilation, nous croyons qu'il s'agit plutôt d'une approche intégrationniste.

Cependant, comme le Québec se soucie de protéger et d'affirmer son identité culturelle, il a dû clarifier ses orientations culturelles plus que les autres gouvernements du pays. Le livre blanc propose qu'un « contrat moral » explicite soit conclu entre les immigrants et les Canadiens nés au pays. En vertu d'un tel contrat, le Québec se déclarerait société francophone et pluraliste, respectueuse des cultures différentes; la population d'accueil et les immigrants souscriraient aux préceptes de la Charte des droits du Québec; il y serait fait état de la volonté de faire participer autant la population née au Canada que la population immigrante à l'édification du Québec de demain.

Recommandations

Au début du présent rapport de synthèse, nous avons observé que la chute du taux de natalité au Canada avait soulevé un grand débat sur la possibilité de recourir à l'immigration pour maintenir la croissance démographique. Cette solution, avons-nous fait remarquer, repose implicitement sur deux hypothèses, à savoir : 1) une croissance de la population est souhaitable et 2) l'immigration peut se substituer avantageusement à l'accroissement naturel pour susciter cette croissance. Dans cette dernière partie, nous faisons la synthèse de nos recherches afin de formuler des recommandations sur ces questions et sur d'autres aspects de la politique d'immigration.

À notre avis, la politique d'immigration ne devrait pas se fonder sur ces deux hypothèses. Il faut plutôt procéder à une évaluation directe pour déterminer si les effets que nous pouvons attendre de l'immigration sont intrinsèquement souhaitables.

Les principaux effets de l'immigration sont de quatre ordres : économique, politique, social et humanitaire. Les effets économiques et politiques sont semblables à ceux que l'on pourrait attendre d'une croissance démographique résultant de l'accroissement naturel. Les deux autres sortes d'effets sont particuliers à l'immigration.

Nous avons présenté plus haut des données détaillées sur les effets économiques, politiques et sociaux, ainsi que quelques informations sur les effets d'ordre humanitaire, lesquels sautent généralement aux yeux, sans que cela diminue en rien leur importance.

Le niveau d'immigration

D'après notre évaluation des quatre effets combinés, nous pouvons maintenant tirer une conclusion quant au niveau d'immigration souhaitable. Cette évaluation est nécessairement affaire de jugement, faute de commune mesure. Il n'existe pas de moyen simple d'additionner les « pommes » des effets économiques aux « oranges » des effets sociaux, par exemple. Le problème devient particulièrement difficile si certains effets sont positifs, et d'autres négatifs. Si les effets d'ordre humanitaire sont considérés comme positifs et les effets sociaux comme négatifs, comment prendre une décision ? Les recherches, si poussées soient-elles, ne permettent pas de sortir de cette impasse; force est de s'en remettre au jugement. Même si les effets sont tous positifs, ou tous négatifs – ce qui devrait logiquement amener à recommander soit un accroissement, soit une diminution de l'immigration –, la question se pose de savoir jusqu'où aller. Si les effets sont tous positifs, devons-nous laisser nos portes grandes ouvertes ? S'ils sont tous négatifs, devons-nous les fermer complètement ? Une fois de plus, il faut faire preuve de jugement.

Après avoir pesé les quatre effets de l'immigration selon les critères exposés ci-dessous, nous estimons qu'il faut augmenter graduellement l'immigration. Par conséquent,

1 Nous recommandons de porter graduellement l'immigration à des niveaux supérieurs aux niveaux moyens des 25 dernières années pour que le nombre d'immigrants représente, en chiffres bruts, 1 % de la population en 2015. Il faudrait examiner ces niveaux tous les cinq ans pour déterminer dans quelle mesure les immigrants réussissent à s'intégrer.

Parmi les quatre sortes d'effets mentionnés plus haut, ce sont les effets d'ordre social et humanitaire, plus que ceux d'ordre économique et politique, qui nous ont amenés à adopter cette position.

Même si les Canadiens tirent un avantage économique (sur le plan du revenu par habitant) de l'accroissement de l'immigration, il s'agit d'un gain si faible qu'il n'a guère influé sur notre recommandation. Néanmoins, l'arrivée de presque tous les immigrants représente un gain supérieur aux dépenses qu'elle entraîne, compte tenu des économies d'échelle et de l'allégement futur du fardeau fiscal. Les revendicateurs du statut de réfugié qui obtiennent le statut

d'immigrant constituent peut-être une exception, parce que le traitement de leur dossier est plus coûteux, mais les considérations humanitaires interviennent aussi relativement plus dans leur cas.

Une question capitale se pose du point de vue économique : l'immigration est-elle cause de chômage ? Nos recherches semblent bien indiquer qu'il n'en est rien; c'est pourquoi nous ne l'avons pas considérée comme un facteur important. Une mise en garde s'impose cependant : un accroissement très rapide de l'immigration pourrait augmenter temporairement le chômage. Cette possibilité, qu'on ne saurait écarter, est l'une des deux principales raisons pour lesquelles nous conseillons d'accroître très graduellement l'immigration.

Comme les effets politiques d'un accroissement de l'immigration se sont révélés d'importance très réduite, ils n'ont pas eu non plus beaucoup d'influence sur notre recommandation d'augmenter l'immigration. Aucun niveau d'immigration réaliste ne peut permettre au Canada d'acquérir une taille et une puissance économique suffisantes pour que ce facteur soit important, même si nous supposions qu'il serait souhaitable d'y parvenir. De surcroît, la répartition régionale de la population et de la puissance économique est trop insensible à l'immigration pour jouer un rôle important dans la détermination des niveaux d'immigration.

Contrairement aux facteurs économiques et politiques, les facteurs sociaux revêtent beaucoup d'importance à nos yeux. N'oublions pas qu'un accroissement de l'immigration se traduit par une accentuation de la diversité ethnique et culturelle. Bien que rien ne permette vraiment d'affirmer qu'elle est ou n'est pas bénéfique pour la société, nous sommes personnellement en faveur d'une plus grande diversité. Selon nous, elle rendra la société canadienne plus intéressante, plus attrayante, ce qui constitue en soi un grand avantage non mesurable. L'augmentation concomitante de la proportion de membres de minorités visibles risque, la nature humaine étant ce qu'elle est, d'accroître les tensions sociales. Dans l'ensemble cependant, nous ne pensons pas que les tensions raciales s'intensifieront beaucoup si l'immigration se maintient, ni même si elle augmente. Nous avançons cette opinion à la lumière de nos recherches, lesquelles montrent que l'accroissement de tolérance constaté par le passé à mesure que la proportion de membres de minorités visibles augmentait n'était pas l'effet du hasard, mais la conséquence de la dynamique des interactions humaines qui s'exerce lorsque les politiques sont passablement bien conçues. Nous faisons donc preuve d'un optimisme prudent en croyant que le risque est acceptable pourvu 1) que l'accroissement de l'immigration soit graduel et 2) que le taux de chômage ne soit pas trop élevé au moment de cet accroissement. Nos recherches montrent qu'il est plus difficile de réussir à intégrer un grand nombre de nouveaux venus sans causer des tensions sociales, particulièrement si le taux de chômage est élevé, et c'est la deuxième raison principale pour laquelle nous conseillons une approche graduelle.

Enfin, l'aspect humanitaire a fortement influé sur notre recommandation. Il serait difficile de ne pas recommander d'accroître l'immigration alors que celle-ci peut tant apporter aux immigrants et que les Canadiens, non seulement n'y perdent rien, mais en tirent en fait de légers avantages économiques. Notre point de vue aurait pu être différent si nous avions accordé une valeur moins positive à la diversité, ou si nos recherches avaient révélé un accroissement important du risque de tensions sociales; comme nous l'avons mentionné plus haut, il n'en a pas été ainsi.

Nous nous sommes aussi demandé s'il est possible de contrôler le volume de l'immigration. La pression exercée par les revendicateurs du statut de réfugié est considérable, croît sans cesse et pourrait bien rendre purement théorique toute recommandation relative aux niveaux. Après avoir examiné la question, nous avons carrément rejeté ce point de vue. Nos recommandations s'inspirent de l'hypothèse qu'elles peuvent être mises en œuvre et que le gouvernement du Canada peut réglementer le nombre total de personnes qui entrent au Canada et se voient reconnaître le statut de réfugié. Nous avons expliqué auparavant pourquoi il faut prendre rapidement des mesures pour limiter le nombre de personnes qui revendiquent le statut de réfugié après leur arrivée au Canada et pour réduire l'arriéré de demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision.

À quel nombre réel d'immigrants, présent et futur, correspond notre recommandation concernant le niveau d'immigration ? Ces 25 dernières années, l'immigration brute a représenté en moyenne 0,63 % de la population (graphique 13). C'est à partir de ce point de référence que nous proposons une progression graduelle visant à porter l'immigration à 1 % de la population en 2015. C'est-à-dire que le nombre d'immigrants s'établirait à 168 000 en 1991 et s'accroîtrait ensuite d'année en année pour atteindre 340 000 en 2015. Il serait de 174 000 en 1992, de 180 000 en 1993, et ainsi de suite. La ligne en pointillés accentués du graphique 13 indique à quels pourcentages de la population correspond notre proposition.

Pour connaître l'immigration nette qui résulterait de notre recommandation, il faut poser certaines hypothèses concernant l'émigration dans les années à venir. D'après l'expérience des deux dernières décennies, l'émigration

Graphique 13

Immigration brute au Canada, 1965-1989 (données historiques) et 1990-2015 (niveaux proposés)

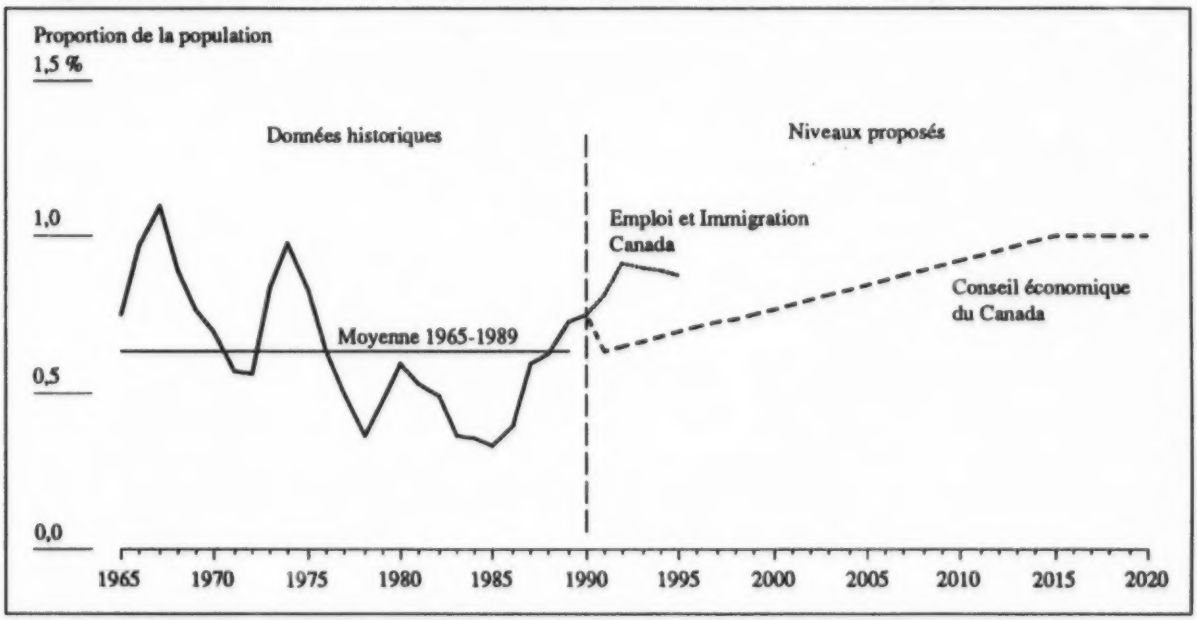

SOURCE Données de Statistique Canada et d'Emploi et Immigration Canada, et estimations du Conseil économique.

future représenterait à peu près 0,15 % de la population. Si ce pourcentage se maintient au cours des prochaines années, notre recommandation suppose une immigration nette équivalant à 0,48 % de la population en 1991, qui s'élèverait graduellement pour atteindre 0,85 % en 2015. Il en résulterait, pour l'ensemble de la période considérée, une augmentation moyenne du taux de croissance démographique d'environ deux tiers de point de pourcentage.

Notre recommandation diffère sous certains aspects de la proposition annoncée dernièrement par le gouvernement fédéral. En octobre 1990, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a rendu public un plan d'immigration pour la période 1991-1995. C'est à ce plan que correspond la ligne en pointillés clairs du graphique 13. En fait, le plan d'Emploi et Immigration Canada prévoit le maintien jusqu'en 1992 des taux élevés d'augmentation de ces dernières années, puis une stabilisation.

Les niveaux que nous recommandons partent d'un peu plus bas, mais continuent de s'accroître régulièrement jusqu'en 2015. Le gouvernement n'a pas encore fait connaître ses intentions pour les années postérieures à 1995. Toutefois, si les niveaux qui seront fixés pour cette période restent de l'ordre de celui de 1995, ils seront inférieurs à ceux que nous recommandons pour la période commençant au milieu de la prochaine décennie.

À notre avis, le plan d'EIC est trop précipité. Il nous semble qu'il faut adopter une perspective à plus long terme, et c'est pourquoi nos projections sont fondées sur le niveau moyen des 25 dernières années plutôt que sur le niveau atteint l'année dernière. Pour le moyen comme pour le long terme, le niveau de 1990 paraît relativement élevé. En outre, ces cinq dernières années (1986-1990), l'immigration a déjà excédé sensiblement les niveaux enregistrés au cours de la décennie précédente (1976-1985). De nouvelles augmentations de l'ampleur de celles que prévoit EIC aboutiraient à une augmentation totale considérable pour la période 1985-1995. Cela risquerait de causer des problèmes sociaux, de provoquer un accroissement temporaire du chômage et peut-être d'imposer aux organismes qui s'occupent de l'arrivée et de l'installation des immigrants un fardeau excédant leur capacité. Nos recherches montrent qu'un moment de répit s'impose. Par ailleurs, même si nous croyons que les risques sont nettement plus faibles si notre recommandation est appliquée, nous avons également proposé de procéder à un examen tous les cinq ans afin de déterminer dans quelle mesure les immigrants réussissent à s'intégrer.

Il est primordial de souligner que nous visons en fin de compte le même but que le gouvernement, soit augmenter l'immigration. C'est sur le calendrier et le rythme des augmentations que nos points de vue diffèrent.

Bien que nos propositions comportent moins de risques quant aux tensions sociales éventuelles, le risque n'est pas nul. Comme nous l'avons mentionné précédemment, une immigration accrue a pour corollaire une plus grande diversité, et la diversité, quel qu'en soit le degré, s'accompagne toujours d'un certain risque de conflits sociaux. Afin de réduire ce risque au minimum, nous formulons deux autres recommandations, la première concernant la politique du multiculturalisme et la deuxième, les autres politiques relatives aux relations interraciales.

Le multiculturalisme

Nous avons examiné deux approches possibles de la population d'accueil à l'égard des immigrants : l'intégration et l'assimilation. À chacune correspond un ensemble différent de politiques et de programmes. L'intégration conduit à des politiques qui visent à promouvoir la participation à part entière de l'immigrant à la société d'accueil tout en lui permettant de conserver son identité culturelle. D'autre part, l'assimilation exerce des pressions sur l'immigrant pour qu'il renonce à sa propre identité culturelle s'il veut être accepté par la société d'accueil. Sur le plan théorique, l'intégration permet le mieux de faire face aux différences ethniques. Le gouvernement fédéral a adopté le multiculturalisme – approche intégrationniste – comme politique explicite en créant le ministère d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté. En outre, le gouvernement du Québec met actuellement de côté ce que d'aucuns considéraient comme une politique d'assimilation pour adopter une approche intégrationniste. Les données semblent indiquer que ces stratégies ont déjà permis de remporter quelques succès dans la lutte contre l'intolérance au sein de la société canadienne.

Malgré tout, l'approche multiculturaliste et les politiques qui en découlent soulèvent le ressentiment ou l'incompréhension de certains Canadiens. Le multiculturalisme leur semble exiger trop d'efforts d'adaptation de la part des Canadiens, et trop peu de la part des immigrants. Selon eux, les immigrants devraient chercher davantage à s'intégrer à la société d'accueil. Ils ne mettent pas en question le désir des immigrants de préserver leur propre culture, mais estiment que ceux qui choisissent le Canada devraient adhérer plus résolument aux valeurs de notre pays. Des membres du Conseil abondent dans le même sens. Certains d'entre eux font remarquer que certains Canadiens commencent à penser que l'on attend d'eux qu'ils fassent preuve de tolérance vis-à-vis des coutumes différentes des immigrants, mais qu'on n'exige pas, et même qu'on n'attend pas de ces derniers qu'ils s'adaptent au mode de vie canadien. C'est presque comme si les valeurs canadiennes étaient sous-évaluées, comme si nous n'étions pas fiers de notre société et de ce qu'elle a à offrir.

L'une des façons de répondre à ces signes de mécontentement consisterait à modifier la politique actuelle et à adopter une politique d'assimilation à l'égard des immigrants. Cependant, à supposer même qu'une importante fraction de la population soit en faveur d'un tel changement, il est loin d'être certain qu'on agirait ainsi dans le meilleur intérêt du pays. Le ressentiment des Canadiens nés au pays pourrait être apaisé, mais ce serait sans doute au prix d'un ressentiment beaucoup plus profond chez les immigrants. Nos recherches montrent qu'une assimilation forcée empêcherait sans doute de recueillir les fruits du contact avec les immigrants et de l'adaptation mutuelle. Si un accroissement des tensions sociales en résultait, il serait difficile de trouver des avantages réels au changement de politique en question.

Le Conseil estime donc qu'il résulterait des avantages intéressants d'une légère modification de la politique du multiculturalisme actuelle. En fait, il faut indiquer plus clairement que les immigrants et les Canadiens ont des obligations mutuelles les uns envers les autres, et mettre l'accent sur l'aspect « mutuel ». Les attentes devraient être claires de part et d'autre. Les immigrants doivent être prêts à souscrire aux valeurs fondamentales du Canada et à apprendre l'anglais ou le français une fois arrivés au pays. De plus, ils doivent s'informer de la société et des valeurs canadiennes avant de décider de venir au Canada. Les Canadiens doivent savoir qu'on n'en attend pas moins des immigrants. Et ils doivent pour leur part être disposés à aider les immigrants à s'adapter, que ce soit à titre individuel ou par l'entremise de leurs gouvernements, à accepter volontiers les différences culturelles qui n'entrent pas en contradiction avec les valeurs fondamentales du Canada, et à fournir aux immigrants tous les renseignements dont ils ont besoin pour bien s'intégrer. Les immigrants doivent quant à eux savoir que c'est ce qu'on attend des Canadiens.

Un moyen d'assurer une plus large diffusion à ce concept d'obligations mutuelles et d'en promouvoir l'application serait d'adapter la formule québécoise du « contrat moral » pour qu'elle réponde aux besoins du Canada. Les immigrants et les Canadiens nés au pays seraient invités à adhérer volontairement à un contrat de ce genre. Les immigrants s'engageraient par exemple à respecter les dispositions de la Charte canadienne des droits et à apprendre l'anglais ou

le français. Les Canadiens nés au pays s'engageraient à respecter la langue et la culture des immigrants et à aider ces derniers à s'intégrer sur les plans social et économique. La majorité des personnes des deux groupes ont peut-être déjà souscrit tacitement à un tel contrat. Nous croyons cependant que la formulation explicite de cet engagement par les autorités nationales, de concert avec les groupes d'immigrants, et sa diffusion par les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement ainsi que les organismes non gouvernementaux, accroîtraient la compréhension et le respect mutuels. Par conséquent,

2 Nous recommandons qu'un « contrat moral » exposant les responsabilités de la société d'accueil et des immigrants soit établi par les organismes gouvernementaux appropriés de concert avec des groupes d'immigrants et que l'esprit et la lettre de ce contrat fassent l'objet d'une large diffusion. Nous recommandons en outre qu'il serve à informer et à conseiller les immigrants éventuels avant leur arrivée au Canada.

La lutte contre les préjugés

Si notre recommandation sur les niveaux d'immigration est adoptée, la proportion de membres de minorités visibles dans la société canadienne continuera d'augmenter. Nous avons également fait remarquer qu'en dépit d'un regain de tolérance observé ces derniers temps chez les Canadiens nés au pays, cette augmentation pourrait donner lieu à un accroissement des problèmes raciaux. Nous pensons donc qu'il faut renforcer la politique du multiculturalisme à la faveur d'une grande offensive destinée à combattre les préjugés. Il faut une stratégie d'ensemble qui fasse appel à la participation aussi bien des Canadiens que des immigrants eux-mêmes.

3 Nous recommandons d'entreprendre une initiative stratégique d'envergure pour combattre le racisme et promouvoir la tolérance. La stratégie devrait être établie et mise en œuvre conjointement par les autorités fédérales, provinciales et municipales ainsi que par le secteur privé, tant les entreprises que les syndicats, et relever du ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté. Celui-ci devrait en outre être assuré d'un appui sans réserve au niveau le plus élevé, c'est-à-dire de la part du Cabinet du Premier ministre.

La stratégie que nous recommandons devrait comporter au moins les éléments suivants :

i) Accroître le financement des programmes existants qui ont pour objet de combattre les préjugés à tous les niveaux; les fonds nécessaires pourraient provenir de la combinaison d'une réaffectation des crédits destinés à la promotion des activités ethniques et d'un réaménagement des priorités d'autres programmes publics. En 1989-1990, le gouvernement fédéral a affecté environ 55 millions de dollars aux trois programmes suivants : Équité en matière d'emploi (Emploi et Immigration Canada), Relations interraciales (Multiculturalisme Canada) et Commission des droits de la personne. Étant donné que le nombre de personnes appartenant à des minorités visibles s'accroîtra rapidement, il conviendrait de doubler cette somme au cours de la prochaine décennie. Des augmentations semblables devront également être consenties, dans les mêmes proportions, par les autres niveaux de gouvernement;

ii) Demander aux entreprises, aux syndicats, aux collectivités, aux établissements d'enseignement et aux médias de s'engager à déployer plus d'efforts qu'ils ne le font actuellement pour combattre les préjugés et promouvoir l'intégration;

iii) Obliger davantage les immigrants à apprendre le français ou l'anglais, car nos recherches montrent qu'ils réduisent ainsi l'hostilité à leur endroit;

iv) Diffuser des informations pour dissiper les inquiétudes de la population d'accueil qui craint que les immigrants ne volent les emplois et ne fassent augmenter le chômage; nos recherches ont montré que ces craintes sont sans fondement;

v) Éviter toute augmentation brusque du nombre d'immigrants; nos recherches ont révélé que cela comporte des risques;

vi) Renseigner les immigrants sur les traditions culturelles qui ne sont pas de mise au Canada, particulièrement en ce qui concerne l'égalité des sexes et les attitudes à l'endroit des représentants de l'autorité comme la police, les travailleurs sociaux et – aux yeux de nombreux immigrants – les fonctionnaires en général;

vii) Donner aux corps policiers une formation intensive sur les relations interraciales.

Information requise pour promouvoir l'harmonie sociale

La promotion de l'harmonie sociale et la gestion des conflits exigent plus que les efforts déployés actuellement et la simple mise en œuvre des deux recommandations ci-dessus. Elles requièrent en plus que soit augmentée considérablement la quantité d'informations mises à la disposition des responsables de l'élaboration des politiques. Nos deux prochaines recommandations ont donc pour objet de combler deux lacunes importantes sur le plan statistique.

Premièrement, nos recherches sociales ont révélé l'absence de données historiques cohérentes sur l'ampleur des tensions sociales au sein de la société canadienne. Étant donné que l'accroissement du nombre de membres de minorités ethniques, surtout de minorités visibles, augmentera les risques de tension dans les années à venir,

4 Nous recommandons que Statistique Canada, avec la collaboration du ministère d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté et d'autres ministères appropriés, consacrent davantage de ressources à la mesure cohérente des tensions sociales et des problèmes qui en découlent. Le choix des méthodes de mesure devrait se faire de concert avec des représentants des facultés universitaires des disciplines concernées.

Pour la mise en œuvre de la recommandation 4, nous insistons sur le fait que la crainte d'être taxé de raciste ne doit pas empêcher la collecte des données dont on a absolument besoin pour combattre le racisme. Il n'est pas très logique, par exemple, de refuser de poser des questions sur l'origine ethnique d'une personne si l'on a besoin de ces données pour établir une stratégie visant à favoriser la tolérance.

Deuxièmement, nous ne disposons pas de données systématiques à jour sur les attitudes des immigrants et des Canadiens les uns envers les autres et sur leurs opinions à l'égard de la politique du multiculturalisme. Il importe au plus haut point d'avoir de telles données afin de mener à bien le processus d'intégration et de parvenir à la conception et à la mise en œuvre optimales du contrat moral que nous recommandons. Par conséquent,

5 Nous recommandons que le ministère d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté répète comme prévu l'enquête réalisée par Berry, Kalin et Taylor en 1974 sur les attitudes des Canadiens à l'endroit du multiculturalisme. Cette enquête devrait être complétée par une enquête sur les attitudes des immigrants à l'égard des Canadiens nés au pays et leur degré de satisfaction comme résidants du Canada. Les deux enquêtes devraient être reprises à intervalles réguliers afin de suivre l'évolution de la situation au fil du temps.

Compétences des immigrants

De plus, l'harmonie sociale est menacée si les immigrants gagnent moins que ce que leurs compétences et leur expérience pertinente devraient leur valoir, car il se développe alors du ressentiment, et les risques de conflits s'en trouvent augmentés. L'analyse de la performance économique des immigrants porte à croire que les compétences de ces derniers pourraient être sous-évaluées. Pour être juste, disons que les tests statistiques ne permettent pas de faire la distinction entre le rejet des titres de compétence acquis à l'étranger attribuable à un préjugé ou à la méconnaissance de leur valeur, et le rejet attribuable au fait que les titres de compétence étrangers ont été réellement jugés inadéquats par suite d'une évaluation précise. Néanmoins, pour supprimer le problème de l'ignorance, le cas échéant,

6 Nous recommandons que le gouvernement fédéral et les provinces s'efforcent davantage de diffuser des renseignements sur le degré d'équivalence ou autre des titres de compétences étrangers et qu'ils s'assurent le concours des associations professionnelles à cette fin.

Nous ne préconisons pas à ce stade-ci l'adoption d'une loi prescrivant la reconnaissance des titres jugés équivalents, car nous estimons qu'il ne faut envisager quelque mesure que ce soit en ce sens que si les efforts volontaires conjugués à la diffusion d'informations ne permettent pas d'atteindre l'objectif visé.

Cours de langue

En ce qui concerne les cours de langue à l'intention des immigrants, nous croyons que les immigrants des deux sexes devraient bénéficier de chances égales d'apprendre l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada. Pour le moment, il semble que les immigrantes – dont un grand nombre n'ont pas l'intention d'entrer sur le marché du travail – éprouvent plus de difficulté à suivre des cours de langue. Cette situation peut être attribuable en partie à la variété et à la souplesse insuffisantes des méthodes de formation. Dans l'affirmative, il peut être nécessaire de procéder à certaines expériences. Quelle que soit la formule retenue, nous croyons fermement que les hommes et les femmes devraient à cet égard être traités sur un pied d'égalité, qu'ils aient ou non l'intention d'entrer sur le marché du travail. Par conséquent,

7 Nous recommandons que les immigrants des deux sexes jouissent de chances égales de suivre des cours de langue.

Notre deuxième recommandation relative aux cours de langue concerne leur coût. Les avantages économiques que procure l'immigration à la communauté d'accueil sont minimes, d'autant plus qu'il faut tenir compte du financement public des cours de langue. Les programmes de cours subventionnés par l'État se sont multipliés ces dernières années. Certes, la société d'accueil retire des avantages du fait que les immigrants apprennent le français ou l'anglais, et ces avantages justifient le financement d'une partie des cours de langue, en particulier dans le cas de nombreuses immigrantes. Par ailleurs, il en résulte souvent un avantage

économique pour les immigrants eux-mêmes qui apprennent l'anglais ou le français. Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que leurs cours soient financés au complet. On pourrait s'inspirer du financement de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et du remboursement par certains groupes d'immigrants des frais de transport au Canada. Les cours de langue offerts aux immigrants devraient être partiellement subventionnés, et entièrement subventionnés dans les cas particuliers qui le justifieraient, mais les bénéficiaires devraient s'attendre à assumer une partie des coûts. Cependant, il faut faire en sorte que l'administration du programme permette le recouvrement des coûts nets. Par conséquent,

8 Nous recommandons que les immigrants paient une partie des frais de leurs cours de langue, mais que ceux-ci soient assortis d'un généreux régime de prêts, de subventions et d'exemptions dans les cas où il est établi que la collectivité d'accueil bénéficie davantage des cours que l'immigrant lui-même, ou encore dans les cas où l'obligation de payer comptant, ou de rembourser un emprunt effectué pour payer comptant, imposerait à l'immigrant des difficultés économiques indues. Comme dans le cas du Régime canadien de prêts aux étudiants, l'immigrant pourrait effectuer ses paiements de façon rétroactive après avoir obtenu un emploi stable.

Certains membres du Conseil ont fait des réserves sur cette recommandation, parce que la proportion d'immigrants qui choisiraient d'apprendre l'anglais au Québec risquerait d'être plus élevée qu'avec la formule actuelle. La solution évidente consiste à accorder une subvention plus élevée aux immigrants du Québec qui choisissent d'apprendre le français au lieu de l'anglais. Nous proposons à titre provisoire un régime de financement différencié, sans en faire une recommandation officielle. L'épineuse – et toujours changeante – question de la répartition des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de langues pose un problème. La Charte des droits et libertés suscite également des préoccupations : si notre recommandation est acceptée, Emploi et Immigration Canada devrait s'informer pour savoir si le financement différencié des cours de français et d'anglais respecte les principes de la Charte. Dans la négative, il faudrait songer à d'autres méthodes de manière à éviter les conséquences de toute différenciation au moment de procéder au recouvrement des coûts des cours de langue.

Catégories d'immigrants

Les immigrants peuvent être regroupés sous cinq catégories : la catégorie de la famille, les réfugiés, les indépendants, les parents aidés et les gens d'affaires. Les deux dernières catégories sont habituellement considérées comme faisant partie des indépendants. Dans la catégorie des réfugiés, il y a ceux qui sont choisis à l'étranger et ceux qui le deviennent par autosélection, c'est-à-dire qui se rendent au Canada pour ensuite revendiquer le statut de réfugié. La catégorie des gens d'affaires comprend les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les investisseurs.

Nos recherches ne nous ont pas permis d'établir de différence, à une exception près, entre les avantages économiques que procurent aux Canadiens les diverses catégories d'immigrants. L'exception concerne les réfugiés autosélectionnés qui constituent le seul cas où, au plan économique, les coûts semblent être plus élevés que les avantages.

On pense souvent que les immigrants de la catégorie des indépendants apportent plus d'avantages économiques aux Canadiens que ceux de la catégorie de la famille. Il peut fort bien en être ainsi, mais il nous a été impossible de vérifier la validité de cette opinion ou d'en quantifier la véracité. Si elle s'avérait fondée, la plupart des avantages prendraient la forme d'une réduction supplémentaire de la charge fiscale et du fardeau de dépendance dans l'avenir, car les immigrants indépendants paieraient plus d'impôts. (La sous-catégorie des investisseurs au sein de la catégorie des indépendants peut apporter des avantages mineurs, qui seront abordés plus loin.) De plus, il ne semble pas exister de données qui nous permettraient de déterminer si les immigrants indépendants paient réellement plus d'impôts. Nous ne savons pas, par exemple, pour quelque année que ce soit après 1982, si les immigrants indépendants, une fois au Canada, gagnent plus en moyenne que ceux de la catégorie de la famille. Et il ne s'agit là qu'un des nombreux éléments d'information qu'il nous faudrait obtenir pour déterminer si, proportionnellement, l'acceptation d'un plus grand nombre d'immigrants indépendants augmenterait les avantages économiques – qui sont très faibles d'après nos estimations – que retirent de l'immigration les Canadiens.

Par ailleurs, nos recherches ont clairement montré que tout avantage économique supplémentaire à tirer d'une augmentation de la proportion relative des immigrants indépendants ne pourrait être que minime. Les économies d'échelle attribuables à l'immigration procurent généralement des avantages économiques, mais ils sont très faibles et ne varient pratiquement pas en fonction de la répartition des immigrants entre les différentes catégories. En ce qui concerne les avantages que peut apporter l'immigration du point de vue de la réduction de la charge fiscale et du fardeau de dépendance, ils sont également minimes, et toute variation qui pourrait résulter d'une augmentation de la proportion des immigrants indépendants n'améliorerait

probablement pas beaucoup la situation. Ainsi, il ne serait pas réaliste de supposer que l'accroissement de la proportion des immigrants indépendants pourrait modifier notre conclusion antérieure voulant que les avantages économiques que procure l'immigration aux Canadiens soient minimes.

Mais il n'en est pas de même quand l'immigration est examinée sous l'angle social. Nos recherches nous permettent en effet de conclure qu'il y a lieu de favoriser deux des cinq catégories. Il s'agit des catégories auxquelles on applique le plus rigoureusement le système de points d'appréciation, soit celle des immigrants indépendants et celle des parents aidés.

La diminution des préjugés observée au Canada au cours des dernières années paraît attribuable, du moins en partie, aux effets du contact entre les groupes. Les conditions considérées comme nécessaires dans « l'hypothèse du contact » semblent plus souvent respectées lorsque les immigrants sont d'un niveau socio-économique comparable à celui de la société d'accueil et lorsque les stéréotypes sont évités. Le système de points d'appréciation est conçu pour donner de tels résultats, surtout dans les cas où il est appliqué par des agents d'immigration d'expérience. Le système met en effet l'accent sur des facteurs comme la langue, l'instruction et la capacité d'adaptation.

Les seuls critères sociaux nous amèneraient donc à favoriser les immigrants indépendants et les parents aidés plutôt que les autres groupes. De ce point de vue, les immigrants les moins recherchés seraient ceux des catégories de la famille, des gens d'affaires (parce que ceux qui entrent au pays à ce titre sont assujettis à des critères d'admissibilité moins stricts que les autres indépendants) et des réfugiés autosélectionnés. Quant aux réfugiés sélectionnés à l'étranger, ils pourraient être jugés souhaitables en fonction des critères sociaux, car ils sont sélectionnés avec grand soin dans le cadre d'un processus qui peut produire des résultats similaires à ceux obtenus au moyen du système de points d'appréciation.

Nous avons souligné cependant que la politique d'immigration doit respecter des critères de quatre ordres, soit des critères économiques, sociaux, politiques et humanitaires. Nous avons vu que les critères d'ordre politique et économique ne paraissent pas s'appliquer ici contrairement à ceux d'ordre humanitaire. Or, le fait de tenir compte de cet aspect renverse l'ordre de préférence parmi les catégories d'immigrants que les critères sociaux nous avaient permis d'établir. Elle nous amène en effet à favoriser les réfugiés et la catégorie de la famille, et à accorder moins d'importance aux parents aidés, et encore moins aux indépendants et aux gens d'affaires.

Les orientations contradictoires qui se dégagent des critères sociaux et humanitaires nous amènent à une conclusion qui peut paraître fort banale : il faut s'employer à garder un « juste équilibre » entre les diverses catégories. En outre, la nécessité de reconsidérer l'existence de la catégorie des gens d'affaires semble s'imposer (voir la section suivante). Cette proposition apparaît peut-être comme un lieu commun, mais l'expérience du passé la confirme. Nous avons assisté à une augmentation de la tolérance au Canada au cours des 10 dernières années. Ainsi, la répartition moyenne obtenue pendant la dernière décennie constitue un guide utile pour l'avenir. La seule réserve que nous ferions serait de recommander fortement – même s'il fallait aller temporairement à l'encontre du principe précité – de régler rapidement l'important arriéré des revendications du statut de réfugié. Par conséquent,

9 Nous recommandons de maintenir sensiblement le même équilibre entre les diverses catégories d'immigrants que celui établi au cours des 10 dernières années.

Les données sur la répartition des immigrants selon les catégories (catégories de la famille, des réfugiés et des indépendants) sont déjà disponibles. De 1980 à 1989, 39 % des immigrants étaient de la catégorie de la famille, 18 % de celle des réfugiés et 43 % de celle des indépendants. Le plan du ministre prévoit que, de 1991 à 1995, les chiffres seront de 37 %, 22 % et 41 % respectivement. Étant donné que, à l'instar du ministre, nous souhaitons que soit accéléré le processus de règlement de l'arriéré des demandes du statut de réfugié, nous croyons qu'une telle répartition est très acceptable et qu'elle est conforme à l'esprit de notre recommandation, même si celle-ci s'applique à notre horizon beaucoup plus éloigné, soit l'an 2015.

Le système de points d'appréciation

En gros, nous croyons que le système actuel de points d'appréciation est fort efficace. Il contribue à maintenir un taux d'admission bien équilibré du point de vue social et permet de choisir des immigrants mobiles et capables de s'adapter. Nous n'avons, par suite de nos recherches, que deux réserves à formuler à son sujet. L'une concerne le degré de préférence accordé à la catégorie des gens d'affaires et l'autre, la pondération des diverses professions.

Les gens d'affaires sont assujettis à des critères moins stricts, sur le plan des points d'appréciation, que les autres indépendants. Une telle discrimination peut-elle se justifier ? Nous en doutons.

Dans la catégorie des gens d'affaires, il existe trois sous-catégories : les investisseurs, les entrepreneurs et les

travailleurs autonomes. Nous avons déjà mentionné que l'existence d'une catégorie spéciale d'immigrants (les investisseurs) ne présente pas d'avantage évident, et nous avons expliqué pourquoi, de manière détaillée. La principale raison tient au fait que les investisseurs restent propriétaires des fonds qu'ils investissent et que c'est à eux, et non à la population d'accueil, que revient le produit de ces investissements.

Nous reconnaissons néanmoins qu'à l'occasion un recours prudent au programme d'immigration des investisseurs peut se révéler utile en cas de « poches de pénurie de capitaux ». La perspective d'obtenir un visa d'immigrant peut inciter des investisseurs désireux d'immigrer au Canada à s'intéresser au financement de projets souffrant d'une telle pénurie, et la société d'accueil peut en tirer un léger avantage. Nous ne sommes toutefois pas certains que, dans son administration actuelle, l'immigration au titre de cette catégorie soit limitée à des personnes répondant aux critères rigoureux que nous avons décrits plus haut, critères qu'il est impératif de respecter si l'on veut que l'immigration soit profitable à la société d'accueil. Certains cas pourraient tout simplement permettre à de riches immigrants de passer avant leur tour, ce qui serait discriminatoire et déplaisant. En conséquence,

10 Nous recommandons de surveiller attentivement l'immigration au titre de la catégorie des investisseurs au cours des prochaines années, de façon à déterminer si elle favorise l'investissement dans des projets valables qui ne pourraient pas être financés autrement, et si la société d'accueil en retire un bénéfice net, mesuré selon le rendement de l'investissement.

Les entrepreneurs et les travailleurs autonomes constituent les autres composantes de la catégorie des gens d'affaires immigrants. Aucune pénurie générale d'entrepreneurs et de travailleurs autonomes canadiens ne justifie qu'on leur accorde des privilèges spéciaux au détriment d'autres immigrants indépendants. Il faudrait donc envisager d'exercer un contrôle plus strict en ce qui concerne ces catégories, ou même de les supprimer. Nous ne voulons pas faire preuve de discrimination envers les gens d'affaires immigrants, bien au contraire. En fait, nous suggérons de les traiter de la même manière que les autres immigrants indépendants, à moins qu'on ne puisse démontrer par de solides arguments qu'il y aurait des avantages particuliers à agir autrement.

Un autre aspect du système d'appréciation mérite, selon nos recherches, d'être examiné. En effet, il est habituellement impossible, eu égard aux possibilités qu'offre actuellement la prévision économique, de préciser avec assez de fiabilité aux fins de la politique d'immigration les professions où sévissent des pénuries. Bien plus, les avantages économiques nets qui résulteraient du recours à l'immigration pour corriger ces pénuries, même si les prévisions pouvaient être établies avec assez de précision, seraient fort minces, compte tenu non seulement des avantages qu'en retireraient les employeurs et les consommateurs, mais aussi des désavantages dont souffriraient les travailleurs des professions où se produirait une arrivée massive d'immigrants. Les exceptions qui pourraient être faites sont si rares que ce serait une erreur de recourir systématiquement à ce procédé de sélection en fonction d'avantages économiques purement théoriques pour certaines professions. À cet égard, nous étions très heureux de voir que le plan quinquennal d'immigration annoncé en octobre 1990 reconnaît en partie ce problème. Le gouvernement prévoit en effet de supprimer la distinction entre les professions ouvertes et fermées, sauf pour de « rares exceptions ».

Mais la nouvelle politique ne va peut-être pas assez loin en ce sens, car elle prévoit toujours de donner la priorité à certaines professions dans les cas où, « après consultation avec les provinces et le secteur privé », elles sont considérées comme faisant l'objet de pénuries de main-d'œuvre. Nous ne nous opposons pas complètement à cette mesure, mais elle devrait n'être appliquée qu'exceptionnellement et dans les seuls cas où la pénurie est si évidente – et les avantages d'y pallier si importants – que personne ne puisse douter du bien-fondé du recours à l'immigration à cette fin. Mais nous tenons à faire une mise en garde contre l'attribution d'un nombre excessif de points à certaines professions.

Il est évident que la profession doit être un critère de sélection, mais nos recherches indiquent que son importance tient plus à des raisons sociales qu'économiques. En outre, force est d'établir un équilibre entre les professions pour éviter les stéréotypes et maximiser les chances d'intégration des immigrants sans créer de conflits sociaux. Le risque de conflit social est réduit si les interactions entre les Canadiens nés au pays et les immigrants de la même situation professionnelle sont aussi généralisées que possible. Par conséquent,

11 Nous recommandons que, pour déterminer les points à attribuer à la profession ou même l'opportunité d'attribuer des points, on accorde plus d'importance qu'on ne le fait actuellement à la nécessité d'établir un équilibre dans la répartition des immigrants par profession.

Répartition géographique des immigrants

Au cours de nos travaux, beaucoup de personnes nous ont fait part de leur inquiétude au sujet du fait que les

immigrants optent, de façon disproportionnée, pour certaines provinces, surtout l'Ontario et la Colombie-Britannique, et certains centres urbains. Nos données montrent que le problème n'est peut-être pas aussi grave qu'on le croit parfois. Nous n'avons pas constaté que la répartition de la population des provinces fluctuait sensiblement selon les divers scénarios d'immigration. En raison de leur taille relative, les villes de Toronto, Vancouver et Montréal peuvent être davantage touchées par ce problème, mais pas de façon dramatique. En outre, nos recherches révèlent que la dispersion plus ou moins grande des immigrants ne présente aucun avantage économique particulier. Par ailleurs, même si le point de vue social amène à croire qu'une plus large répartition peut procurer des avantages, nos travaux en ce sens n'indiquent pas que la répartition actuelle des immigrants entraîne des coûts. Étant donné que la présence d'une communauté établie de même origine ethnique facilite leur adaptation, nous ne pensons pas qu'il soit justifié de recommander la modification pour le moment de leur répartition dans le pays. Dans certains cas, néanmoins, des mesures incitatives peuvent être employées, comme celles par exemple auxquelles on a recours pour inciter du personnel médical à s'installer dans des régions éloignées. Une autre solution consisterait à permettre aux collectivités de parrainer toutes les catégories d'immigrants, et non plus seulement les réfugiés. Il s'agit d'une possibilité convenant particulièrement aux collectivités éloignées qui, parce qu'elles ne comptent pas de groupes de soutien de leur origine ethnique, n'intéressent peut-être pas les immigrants. Cela étant dit, nous ne formulons aucune recommandation générale concernant la répartition géographique des immigrants et ne croyons pas qu'il soit nécessaire de le faire.

Conclusion

L'immigration nous offre une chance unique de faire évoluer nos politiques de manière que chacun puisse en tirer profit. Ceux qui vivent déjà au pays tirent profit de l'immigration en touchant un revenu réel un peu plus élevé, se retrouvent au sein d'une société plus diversifiée et ont la satisfaction d'offrir à d'autres les nombreuses possibilités que permet la vie au Canada. Chez ceux qui nous arrivent d'ailleurs, certains sont libérés de la persécution, d'autres sortent de la misère, d'autres encore obtiennent un avenir assuré pour leurs enfants, et presque tous améliorent leur sort économique.

Mais nous n'en devons pas moins rester sur nos gardes. Les Canadiens ne sont pas spécialement prémunis contre le virus des préjugés et de l'intolérance. Ils peuvent le combattre, sans aucun doute, mais à condition de s'y employer vraiment et de se montrer à la fois généreux dans la hausse des taux d'immigration et extrêmement prudents quant au rythme de cette hausse. Une augmentation prudente, tel devrait être le mot d'ordre.

Commentaires

Dian Cohen

Le rapport de synthèse exprime un grand scepticisme quant aux avantages que la population d'accueil peut tirer des capitaux apportés et investis au Canada par les gens d'affaires admis au titre du programme d'immigration des investisseurs. Il souligne (p. 10) que les immigrants de la catégorie des investisseurs restent propriétaires des capitaux qu'ils investissent et des revenus qu'ils en tirent, si bien que la population d'accueil n'en recueille aucun avantage direct. Il ajoute (p. 11) que, même s'il est possible que la population d'accueil profite indirectement de tels investissements dans la mesure où ceux-ci peuvent compenser des défaillances du marché des capitaux, les conditions dans lesquelles les programmes gouvernementaux pourraient amener les investisseurs immigrants à réaliser de tels investissements sont extrêmement contraignantes. Le rapport conlut à ce sujet (p. 45) qu'il n'est pas certain qu'il faille maintenir la préférence actuellement accordée à la catégorie des gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes), et il recommande « de surveiller attentivement l'immigration au titre de la catégorie des investisseurs au cours des prochaines années, de façon à déterminer si elle favorise l'investissement dans des projets valables qui ne pourraient pas être financés autrement, et si la société d'accueil en retire un bénéfice net, mesuré selon le rendement de l'investissement ».

En ma qualité de présidente du Comité consultatif du ministre sur le programme d'immigration des investisseurs, je dois faire remarquer qu'il n'existe aucune preuve empirique justifiant une vue aussi limitative de ce programme lancé récemment. Le Comité consultatif n'a pas encore présenté son rapport au ministre. Jusqu'à ce qu'il le fasse, il m'est impossible de conclure soit à la rareté des défaillances du marché des capitaux, soit à l'improbabilité que le programme puisse les compenser efficacement. J'appuie toutefois la recommandation selon laquelle il faut surveiller attentivement l'immigration au titre de ce programme.

Liste des tableaux, des graphiques et des figures

Tableaux

1 Produit intérieur brut, capital et technologie, 68 pays, 1965 et 1984 8
2 Économies d'échelle que permettrait une augmentation de la taille du marché intérieur par secteur 9
3 Effets d'un taux moyen et élevé d'immigration sur les variations des dépenses publiques attribuables à l'âge au titre de la santé, de l'éducation et de la sécurité du revenu, 1989, 2015 et 2040 14
4 Croissance de l'emploi et nombre d'entreprises, Canada, 1979 et 1989 19
5 Population, Canada et provinces, 1990 et 2015 21
6 Écarts de revenu entre les immigrants et les personnes nées au Canada, 1986 25
7 Dépenses au titre du muticulturalisme dans le cadre de trois programmes fédéraux, de 1984-1985 à 1990-1991 36

Graphiques

1 Immigration brute et émigration, Canada, 1867-1989 3
2 Immigration nette, Canada, 1867-1989 3
3 Répartition des immigrants par région d'origine, Canada, 1901-1990 4
4 Rapports de dépendance simples, 1972-1989 et 1990-2040 (selon trois scénarios d'immigration) 12
5 Dépenses par habitant au titre de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, 1985 13
6 Revenu par habitant, 1990-2015 (selon trois scénarios d'immigration) 15
7 Origine ethnique de la population canadienne en 1990 et en 2015 (selon trois scénarios d'immigration) 20
8 Origine ethnique de la population de Toronto, de Montréal et de Vancouver en 1990 et en 2015 (selon trois scénarios d'immigration) 22
9 Revendications du statut de réfugié reçues, Canada, 1979-1990 27
10 Répartition des revendications du statut de réfugié, 1989-1990 28
11 Taux d'approbation estimatifs des mariages entre Blancs et Noirs, Canada, 1980 et 1990 32
12 Offres d'emploi aux Noirs et aux Blancs, 1984 et 1989 34
13 Immigration brute au Canada, 1965-1989 (données historiques) et 1990-2015 (niveaux proposés) 39

Figures

1 Critères de sélection applicables aux parents aidés et aux autres immigrants indépendants 6
2 Variables influant sur les attitudes à l'égard des niveaux d'immigration et la tolérance vis-à-vis des différences ethniques 32

Équipe de recherche

Neil Swan, directeur de la recherche

Lou Auer
Denis Chénard
Angélique dePlaa
Arnold deSilva
Douglas Palmer
John Serjak

Lorraine Milobar, secrétaire

Conseil économique du Canada

C.P. 527
Ottawa (Ontario)
K1P 5V6

Economic Council of Canada

P.O. Box 527
Ottawa, Ontario
K1P 5V6